



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Conformément à la décision prise hier après-midi [11^e séance], l'Assemblée va examiner le projet de résolution A/39/L.2 intitulé "La situation en Afrique du Sud". Je donne la parole au représentant du Botswana, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique, pour qu'il présente le projet de résolution.

2. M. LEGWAILA (Botswana) [interprétation de l'anglais] : Je suis ici au nom du Groupe des Etats d'Afrique aux Nations Unies pour soumettre à l'examen bienveillant de l'Assemblée le projet de résolution contenu dans le document A/39/L.2.

3. On convient et on estime généralement que l'explosion actuelle de violence en Afrique du Sud est une conséquence directe de la récente imposition d'une constitution raciste au peuple d'Afrique du Sud, même si les autorités sud-africaines en donnent d'autres explications. Il est tout à fait possible que, fidèles à eux-mêmes, les dirigeants de l'Afrique du Sud ne voient pas pourquoi la majorité de la population sud-africaine devrait se rebeller contre l'octroi d'une constitution qui, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, permet aux Africains d'origine asiatique et aux Métis de jouer un rôle — des pions sur un échiquier — au Parlement sud-africain qui a désormais "trois jambes". En fait, les manifestations et les émeutes qui secouent actuellement l'Afrique du Sud sont, pour les autorités de ce pays, le fait de criminels, de gens sans cause, de voyous en chômage qui exploitent une cause à des fins douteuses, qui protestent contre l'augmentation des loyers, contre le chômage et l'éducation bantoue. Autrement dit, l'homme noir n'a, selon eux, aucune raison de s'élever contre une constitution qui nie son existence en Afrique du Sud puisque l'on s'est déjà occupé de lui constitutionnellement, c'est-à-dire qu'il a été renvoyé dans ses prétendues patries, dans les régions désertes à la périphérie de "l'Afrique du Sud blanche", où il est "libre" d'exercer avec ses pairs son autodétermination tribale.

4. Mais bien entendu, la réalité est toute différente. Comme l'a fait remarquer avec pertinence le professeur Peter Vale, de l'Université de Rhodes, en Afrique du Sud : "Le choix du moment des émeutes (qui, à

dessein, ont commencé comme des manifestations contre les loyers) a rappelé au gouvernement que la majorité noire ne se laissera pas duper par des réformes qui ne lui ont rien apporté." Le *Rand Daily Mail*, de Johannesburg, faisait remarquer il y a deux ans : "Il est clair que les Noirs qui sont totalement exclus de la Constitution ne trouveront aucun réconfort dans ce plan."

5. Le message adressé à la minorité blanche au pouvoir et à ses nouveaux et jeunes partenaires est très clair, à savoir que : premièrement, même le stratagème constitutionnel le plus complexe et le plus grandiose inventé pour convertir des millions de Noirs sud-africains en des citoyens d'archipels tribaux ne sera pas pris pour un changement significatif par une majorité dépouillée de son droit de vote et de sa nationalité; deuxièmement, la majorité ne trouvera aucun réconfort dans un droit constitutionnel qui la considère comme non existante et son sentiment profond d'aliénation et de rejet sur sa propre terre la poussera à recourir à l'arme du désespoir, celle de la révolution violente, en tant qu'instrument de libération; troisièmement, la question essentielle en Afrique du Sud n'est pas de trouver un espace ou une place dans le camp de l'homme blanc pour les communautés indiennes et métisses d'Afrique du Sud. Il s'agit plutôt de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une société commune et non raciale née d'un sentiment communautaire authentique.

6. La société sud-africaine demeurera violente tant que des millions de ses membres se verront nier leurs droits de l'homme fondamentaux, parmi lesquels le droit à la liberté et à la vie même. Et, comme nous le savons tous, ces dernières semaines tragiques au cours desquelles de nombreux dirigeants ont été détenus sans procès — les populations de Sebokeng, de Soweto et d'autres villes, se sont même vu refuser le droit d'enterrer comme ils le souhaitent les victimes tombées sous les balles des policiers, et le droit d'adorer leur Dieu dans la paix a été proscrit. Et nous nous demandons pourquoi il y a tant de violence dans ce pays tourmenté. Nous le savons tous, l'*apartheid* est une politique violente. Elle ne peut être appliquée que par le recours constant à la violence, et celle-ci, l'histoire le prouve, engendre toujours la violence.

7. Mais par ce projet de résolution que nous sommes sur le point de mettre aux voix — et que nous adopterons j'espère — le Groupe des Etats d'Afrique n'entend pas exacerber encore la situation qui règne en Afrique du Sud. Il cherche à contribuer à la recherche d'une solution. Le Groupe des Etats d'Afrique ne tire aucun plaisir de l'effusion de sang d'un côté ou de l'autre de l'abîme de polarisation raciale qui divise le peuple d'Afrique du Sud, mais nous pensons qu'il est de notre responsabilité — de notre devoir en tant qu'Africains — de saisir l'Assemblée générale de cette situation intolérable pour que nous puissions ensemble exprimer notre répulsion et notre colère

collectives ainsi que la préoccupation très grave de la communauté internationale devant une situation qui, à notre avis, met en danger la paix et la stabilité de l'Afrique australe et du monde tout entier.

8. Le projet de résolution rejette la constitution raciste et ethnocentrique de l'Afrique du Sud imposée au peuple sud-africain il y a trois semaines — une constitution déclarée d'ores et déjà nulle et non avenue par la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité. Il indique, comme le fait également le professeur Vale, que "la majorité noire en Afrique du Sud ne se laissera pas duper par ces réformes" qui considèrent les Noirs comme des étrangers dans leur propre pays. Et le projet de résolution réaffirme, au paragraphe 6, que

"seules l'abolition totale de l'*apartheid* et l'instauration d'une société démocratique sans distinction de race et fondée sur le principe du gouvernement par la majorité, grâce au plein et libre exercice du suffrage universel des adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée, peuvent conduire à une solution juste et durable de la situation explosive régnant en Afrique du Sud".

Nous devons répéter ce truisme, ne serait-ce que pour démontrer encore et toujours qu'aucun artifice constitutionnel conçu pour moderniser l'*apartheid*, aucune solution préconisant que l'Afrique du Sud appartient exclusivement à la minorité blanche et à une poignée d'Indiens et de Métis opportunistes n'épargnera à l'Afrique du Sud les conséquences terribles auxquelles elle s'expose du fait qu'elle refuse de tirer les leçons de l'histoire.

9. J'ai l'honneur et le privilège, en ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique pour le mois en cours, de recommander à l'Assemblée d'adopter à l'unanimité le projet de résolution A/39/L.2.

10. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/39/L.2 et Add.1. Je vais tout d'abord donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

11. M. MIZERE (Malawi) [interprétation de l'anglais] : Le projet de résolution dont nous sommes saisis est l'expression de l'opposition du monde à la politique de discrimination raciale et nous rappelle quatre éléments principaux : premièrement, le rejet total de la politique d'*apartheid*, qui relègue les Noirs de ce pays dans une situation permanente d'infériorité et d'humiliation; deuxièmement, la réaffirmation de l'opposition de la communauté internationale aux mesures constitutionnelles prises en Afrique du Sud, qui excluent délibérément les Noirs des paramètres du pouvoir politique dans ce pays; troisièmement, le rejet de la politique des homelands réservés aux Noirs; et, quatrièmement, la manifestation de tristesse face aux effusions de sang qui se perpétuent en Afrique du Sud et de sympathie à l'égard des démunis politiques, dont certains ont donné leur vie pour qu'un Etat unitaire puisse être créé, dans lequel tous les Sud-Africains vivraient dans la paix et l'amitié, unis par un engagement commun en tant que peuple, en tant que nation et en tant que gouvernement.

12. L'histoire et la géographie ont placé mon pays dans la destinée politique de l'Afrique australe; le

Malawi ne peut donc pas être indifférent à l'évolution politique de cette partie de l'Afrique et ne le sera pas.

13. C'est dans ce contexte que ma délégation votera pour le projet de résolution. Elle souhaite, cependant, saisir cette occasion pour réaffirmer qu'elle est profondément convaincue que la politique de contact et de dialogue est le seul moyen de régler les différends et pour souligner qu'elle ne préconise pas les condamnations publiques pour trouver des solutions aux problèmes qui prévalent dans cette partie du continent.

14. Enfin, ma délégation voudrait lancer un appel aux autorités compétentes sud-africaines pour qu'elles s'efforcent de créer un climat politique qui favorise la paix, la sécurité et la stabilité et permette à tous les Sud-Africains de prendre part aux décisions politiques sur un pied d'égalité.

15. M. PIERRET (France) : Malgré certaines réserves portant notamment sur certains termes employés au deuxième alinéa du préambule ainsi qu'aux paragraphes 1 et 3 du dispositif, la délégation française votera pour le projet de résolution afin de marquer sa condamnation de la répression brutale des récentes émeutes en Afrique du Sud.

16. Ces émeutes ont coïncidé avec la mise en œuvre de modifications constitutionnelles qui laissent intact le système d'*apartheid*. Elles ont traduit l'exaspération d'une majorité noire privée de toutes perspectives d'avenir. Elles ont exprimé le rejet d'un ordre injuste et inhumain. La violence exercée par les forces de l'ordre ne changera rien. Elle ne réglera rien. L'Afrique du Sud ne vivra en paix que lorsque ses lois reconnaîtront l'égalité et la dignité de tous ses citoyens. Une évolution pacifique demeure possible. C'est cette évolution que la France appelle de ses vœux.

17. M. STEFANINI (Italie) [interprétation de l'anglais] : Nous voudrions saisir cette occasion pour dire une fois de plus que nous appuyons résolument l'appel que lance depuis fort longtemps l'Assemblée générale pour l'élimination de l'*apartheid* et l'établissement en Afrique du Sud d'une société juste, fondée sur l'égalité des droits pour tous.

18. Point n'est besoin de rappeler notre condamnation de l'*apartheid* ou notre position eu égard aux changements constitutionnels en Afrique du Sud. Nous suivons toujours la même direction. L'an dernier, nous avons voté pour la résolution 38/11 de l'Assemblée générale et, plus récemment, notre point de vue a été reflété dans la Déclaration sur l'Afrique du Sud adoptée le 11 septembre 1984 par les ministres des affaires étrangères de 10 Etats membres de la Communauté européenne [voir A/39/487].

19. En ce qui concerne le projet de résolution dont nous sommes saisis, l'Italie formule certaines réserves sur le paragraphe 3 du dispositif et sur le libellé de certaines phrases, figurant notamment dans le septième alinéa du préambule et dans les paragraphes 4 et 7 du dispositif. Nous exprimons également des doutes quant à savoir s'il revient à l'Organisation des Nations Unies de décider de la validité légale de constitutions ou de lois électorales, même si nous les désapprouvons. Cependant, conformément à la position qui a toujours été la nôtre, nous voterons pour le projet de résolution.

20. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant passer au vote sur le projet de résolution A/39/L.2 et Add.1. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 133 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 39/2)¹.

21. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole aux représentants qui ont demandé à expliquer leur vote.

22. M. MILES (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons certes examiner de manière plus appropriée le grave problème dont nous sommes saisis lors de la reprise du débat au titre du point 31 de l'ordre du jour, mais je tiens à exprimer brièvement, afin qu'elles figurent au procès-verbal, certaines réserves officielles du Royaume-Uni sur certaines parties de la résolution qui vient d'être adoptée.

23. Les événements en Afrique du Sud provoquent une vive émotion. Il est souvent extrêmement difficile d'avoir un point de vue objectif à leur sujet. Il est donc très important que l'Assemblée générale tienne compte des faits et respecte la Charte des Nations Unies.

24. La vive préoccupation de mon gouvernement en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud a déjà été exprimée ici à maintes reprises. La Déclaration sur

l'Afrique du Sud [*ibid.*] reflète notre préoccupation à l'égard de la violence, des émeutes et des détentions récentes. Cependant, nous déplorons que certains termes employés dans la résolution que nous venons d'adopter, tels que "le meurtre gratuit", "situation de loi martiale" et "poursuite du massacre", déforment une réalité déjà grave. Nous ne pouvons appuyer la préférence implicite pour la lutte armée plutôt que pour des solutions pacifiques; en outre, il ne s'agit pas d'une question de libération nationale. La politique d'*apartheid* viole les droits civils et politiques du peuple d'Afrique du Sud, mais on va trop loin lorsque l'on décrit ce système comme constituant "un crime contre l'humanité et une menace contre la paix et la sécurité internationales".

25. Comme ma délégation l'a expliqué le 15 novembre 1983, à la trente-huitième session [56^e séance], et au Conseil de sécurité le 17 août 1984², le Royaume-Uni espère que l'on parviendra à des arrangements constitutionnels acceptables par le peuple d'Afrique du Sud dans son ensemble, mais il estime qu'il n'est pas bon de porter un jugement définitif maintenant sur les nouveaux arrangements. Nous pensons que les désordres récents sont dus à un certain nombre de facteurs et non pas seulement à la nouvelle constitution.

26. Pour ce qui est des deux premiers alinéas du préambule et du premier paragraphe de la résolution qui vient d'être adoptée, nous devons rappeler qu'aucun organe de l'Organisation des Nations Unies, ni l'Assemblée générale ni le Conseil de sécurité, n'a compétence pour déclarer la constitution d'un Etat Membre nulle et non avenue.

27. M. AOKI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Nous nous opposons vivement au système de discrimination raciale institué en Afrique du Sud et demandons instamment depuis longtemps au Gouvernement de l'Afrique du Sud d'écouter la communauté internationale qui lui demande d'abandonner le système d'*apartheid*. Nous comprenons pleinement la situation dans laquelle se trouve la majorité du peuple d'Afrique du Sud et sommes profondément préoccupés par les manifestations et les protestations contre la prétendue réforme constitutionnelle qui ont lieu dans différentes parties du pays et qui sont réprimées par les autorités d'Afrique du Sud. Ma délégation partage totalement le sentiment contenu dans la résolution qui vient d'être adoptée et c'est la raison pour laquelle nous avons voté pour cette résolution.

28. Cependant, ma délégation tient à souligner que cette résolution a été adoptée sans aucun débat de fond et avant même que tous les Etats Membres aient pu avoir l'occasion d'exprimer leurs positions fondamentales au cours du débat général. Nous pensons que pour un problème comme celui-ci, qui préoccupe vivement la communauté internationale, des efforts auraient dû être faits pour parvenir à une résolution de consensus afin d'être certain qu'elle exerce une pression plus efficace sur les autorités sud-africaines.

29. Outre ces problèmes de procédure, je voudrais également dire que, comme pour les résolutions précédemment adoptées sur cette question de l'ordre du jour, ma délégation émet des réserves sur certains éléments contenus dans la présente résolution.

30. M. CARLSON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation s'est associée à la majorité des membres de l'Assemblée qui ont voté pour la résolu-

tion dont nous sommes saisis. Nous avons voté pour cette résolution parce que nous rejetons les politiques visant à perpétuer l'*apartheid* et la discrimination raciale. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Canada l'a clairement exprimé récemment dans sa déclaration devant l'assemblée le 25 septembre [7^e séance]. Tout en s'opposant à l'*apartheid* et aux autres formes de racisme, ma délégation émet certaines réserves juridiques et politiques en ce qui concerne certains termes employés dans cette résolution, en particulier dans la dernière partie du paragraphe 3. Notre vote positif ne doit pas être considéré comme un changement de la position adoptée par le Canada à cet égard tant à l'Assemblée générale que dans d'autres instances.

31. Mlle DEVER (Belgique) : La Belgique a condamné publiquement à de nombreuses reprises la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. En ce qui concerne l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution dans ce pays, vous avez eu connaissance de la Déclaration sur l'Afrique du Sud adoptée par les ministres des affaires étrangères des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

32. Me référant à la résolution qui vient d'être adoptée et pour laquelle ma délégation a voté, je souhaite exprimer des réserves sur la formulation de certaines dispositions qui, notamment, ne tiennent pas suffisamment compte des compétences respectives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

33. M. KEYES (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis regrette de ne pouvoir appuyer cette résolution présentée à l'Assemblée générale au moment où se déroulent des événements particulièrement graves en Afrique du Sud. La récente explosion de violence dans ce pays illustre une fois de plus les conséquences tragiques du déni de la liberté, cette liberté à laquelle les hommes sont attachés. Nous nous associons aux autres membres de cet organe pour condamner l'injustice inhérente à l'*apartheid* et demander instamment au Gouvernement de l'Afrique du Sud d'abandonner cette politique qui viole, selon nous, les droits fondamentaux de l'homme et trahit la dignité et la conscience de tous les Sud-Africains et de l'humanité tout entière.

34. En même temps, nous pensons que notre réputation face à l'injustice de l'*apartheid* et notre profonde compassion pour les victimes des troubles récents en Afrique du Sud n'autorisent pas l'Assemblée générale à se laisser aller à une rhétorique virulente qui ne pourrait qu'exacerber une situation déjà particulièrement violente. Forts de cette conviction, nous nous sommes constamment opposés dans le passé à l'emploi de termes comme ceux contenus dans le paragraphe 3 de la résolution en question. Nous nous y opposons encore aujourd'hui. Ces termes, comme les autres formules employées dans ce texte, ne sont pas justifiés par les faits. Il n'est pas de la compétence de cet organe ni du Conseil de sécurité de déclarer la constitution de l'Afrique du Sud ou celle de tout autre Etat Membre "nulle et non avenue".

35. Nous pensons que le destin de l'Afrique du Sud appartient au peuple d'Afrique du Sud. La lutte visant à éliminer l'injustice et à établir un système démocratique qui respecte les droits de tous est un processus aussi complexe que vital. Les récents

événements mettent en lumière son urgence, mais également ses dangers. Si le fait que l'Assemblée réponde à cette urgence aggrave ces dangers, cela ne fera qu'accroître la probabilité que le processus de changement ne devienne en fait un cycle d'autodestruction. C'est parce que nous sommes vivement préoccupés par le sort du peuple d'Afrique du Sud que nous ne pouvons être favorables à une telle réponse. Nous continuerons d'appuyer ceux qui cherchent une solution plus adéquate au dilemme sud-africain. Nous demandons instamment à tous les Etats et gouvernements représentés ici d'agir de même.

36. M. KURPERSHOEK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Les Pays-Bas ont voté pour la résolution que nous venons d'adopter.

37. La nouvelle constitution sud-africaine reste bien en deçà des réformes fondamentales nécessaires à l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous ne pouvons que réprouber de la manière la plus catégorique l'absence de toute disposition, dans la constitution, relative aux droits politiques de la majorité noire d'Afrique du Sud.

38. Cependant, nous avons quelques réserves quant au texte de la résolution. J'en mentionnerai deux. Tout d'abord, de l'avis de mon gouvernement, il n'appartient pas à l'Organisation des Nations Unies de porter un jugement sur la validité juridique de la constitution d'un Etat Membre et de la déclarer nulle et non avenue. Ensuite, la situation en Afrique du Sud n'est pas coloniale. En conséquence, nous ne pouvons appuyer un appel à la libération nationale.

39. De l'avis de mon gouvernement, le récent regain de violence en Afrique du Sud n'est pas imputable uniquement à l'imposition de la nouvelle constitution. Cependant, il souligne encore le besoin urgent d'abolir l'*apartheid*, dans l'intérêt du peuple de l'Afrique du Sud comme dans celui de la paix et de la stabilité dans la région.

40. Le comte YORK von WARTENBURG (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée parce que nous en appuyons l'idée maîtresse.

41. Notre position à cet égard a déjà été clairement exposée dans la déclaration ci-après publiée par mon gouvernement à l'issue des élections à la chambre parlementaire pour les gens de couleur et les Asiatiques en Afrique du Sud. Je cite :

"La participation électorale manifestement faible — moins de 20 p. 100 des électeurs parmi les Métis et moindre encore dans le cas des Indiens — confirme la préoccupation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne devant le fait que la majorité des intéressés n'estiment pas que la nouvelle constitution sud-africaine soit une étape constructive ou une concession suffisante. Dès le début, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a été vivement préoccupé de voir que la réforme constitutionnelle ne contenait aucune mesure destinée à accorder des droits politiques à la majorité noire alors que les Noirs représentent 73 p. 100 de la population.

"La nouvelle constitution manque considérablement de "légitimité". La majorité noire est totalement exclue de l'activité politique et seule une

petite minorité de Métis et d'Indiens sont prêts à coopérer dans les limites étroites définies par le nouveau système.”

Les derniers événements survenus en Afrique du Sud ont renforcé nos craintes.

42. Cependant, je dois dire que nous avons de sérieuses réserves en ce qui concerne les paragraphes 1 et 3 de la résolution qui vient d'être adoptée. Pour autant que nous doutions de la sagesse de la nouvelle constitution, celle-ci ne peut pas, pour de simples raisons juridiques — c'est-à-dire le manque de compétence de cet organisme — être déclarée nulle et non avenue. De plus, en ce qui concerne le paragraphe 3, nous estimons qu'il n'appartient pas à l'Assemblée générale de se prononcer sur des questions que la Charte des Nations Unies réserve au Conseil de sécurité.

43. M. MALINGA (Swaziland) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Royaume du Swaziland a voté pour la résolution que l'Assemblée vient d'adopter et souhaite, à cet égard, souligner ce qui suit.

44. La délégation du Swaziland appuie pleinement l'idée maîtresse de la résolution qui traite de manière appropriée de la nécessité urgente d'instaurer une société non raciale fondée sur les règles fondamentales de la démocratie, où la participation de toute la population, sans distinction de race, de couleur ou de croyance est sacro-sainte et rigoureusement garantie. La nouvelle constitution exclut la majorité noire et ma délégation croit que cette dernière devrait être associée au processus des décisions dans son pays natal.

45. Nous réitérons la position du Swaziland qui est de reconnaître à chaque nation le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Mais nous avons beaucoup de mal à accepter certains des moyens proposés pour régler la situation à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Nous sommes opposés au recours à la violence car notre position géographique et notre vulnérabilité économique imposent un lourd fardeau à notre pays.

46. Enfin, le Swaziland croit fermement en la philosophie des négociations pacifiques car l'histoire nous a enseigné que la violence n'avait jamais conduit qu'à la contre-productivité.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

47. M. TERÁN TERÁN (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Je viens à cette tribune universelle transmettre le message fraternel du peuple de l'Equateur et de son Gouvernement constitutionnel présidé par M. León Febres Cordero.

48. Je félicite le Président de l'Assemblée générale pour son élection qui atteste l'importance, dans le monde, du continent africain et le prestige bien mérité dont jouit le représentant de la Zambie dans l'exercice de ses hautes fonctions à l'Organisation des Nations Unies.

49. Je rends également hommage au Président du Panama, M. Jorge Illueca, qui a brillamment dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, de même qu'au Secrétaire général, diplomate éminent de notre Amérique latine.

50. L'Equateur est heureux également de souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam, nouveau Membre de l'Organisation et membre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] avec laquelle mon pays entretient de cordiales relations par l'intermédiaire du Groupe andin.

51. L'heure que vit le monde exige une prise de conscience toute particulière de sa gravité historique. Les peuples les plus pauvres, regroupés ou identifiés dans cet ensemble disparate qu'on appelle le tiers monde, réclament d'urgence, à des degrés divers, la prompt attention des autres blocs du monde pour éliminer les dangers qui, sinon, pourraient mener à une véritable catastrophe : l'indifférence des uns, la dégradation des conditions de vie de la plupart et l'attitude agressive, et non pas constructive, des autres. De jour en jour on voit croître l'importance, sur le plan mondial, des négociations globales dans le cadre desquelles il faudra renforcer l'impératif d'une humanité orientée vers la coopération et non pas l'affrontement.

52. L'Equateur souscrit aux exigences concernant la solution prompte et équitable des problèmes les plus importants de notre temps, exprimées à divers moments par le Mouvement des pays non alignés. Ce mouvement gagnera en autorité dans la mesure où ses propositions seront caractérisées par l'austérité, l'objectivité, l'absence d'extrémisme ou de partialité à l'égard de l'un quelconque des autres blocs du monde.

53. Le problème de la dette extérieure, celle des pays latino-américains en particulier, mais pas exclusivement, a exigé des renégociations lentes et laborieuses. Certaines exigences étrangères à la réalité économique et menaçant la survie des peuples ont placé de nombreux pays devant des choix tragiques.

54. Le problème de l'endettement est une responsabilité commune des débiteurs et des créanciers, de ceux qui sont à la source des grands courants économiques du monde et des peuples qui les subissent. La solution requiert la participation de tous. Une fois de plus, la coopération s'impose, mais parfois l'affrontement agressif plane comme une menace.

55. L'Equateur maintient une attitude ouverte au dialogue et à la négociation avec les pays industrialisés et les organisations financières; mais il souligne qu'il faut inéluctablement que la renégociation laisse la possibilité d'une marge indispensable non seulement pour la survie mais encore pour le progrès des pays endettés.

56. La prolongation des délais de renégociation de la dette, l'ouverture de nouveaux crédits et toute autre mesure semblable ne seront pas la véritable solution au problème de l'endettement latino-américain. La seule solution efficace et définitive devra venir de la restructuration des politiques économiques, qui doivent cesser de s'inspirer d'un protectionnisme malavisé, responsable en grande partie du déficit croissant de l'Amérique latine dans le compte courant de sa balance des paiements et du fait qu'elle soit devenue une nette exportatrice de capitaux.

57. L'Amérique latine a besoin que le monde développé — le “premier” et le “deuxième” monde — s'ouvre au commerce des produits que l'Amérique latine peut exporter et qu'il le fasse en abandonnant la série de mesures restrictives ou les groupements

inspirés par des principes politiques et non par les règles d'une économie saine, principes qui systématiquement limitent les possibilités d'exportation et les recettes du commerce extérieur de l'Amérique latine.

58. L'Equateur, comme tous les pays latino-américains, est conscient de la nécessité d'une politique d'austérité. Certes, l'élan engendré par l'endettement a incité les gouvernements latino-américains à exagérer les dépenses; mais il est tout aussi vrai que les créanciers internationaux ont stimulé ces politiques par leur empressement à investir des capitaux non seulement dans les secteurs productifs, comme il est de tradition pour la banque et les mécanismes financiers privés internationaux, mais également parmi les gouvernements; et ce qui aurait pu, en fin de compte, être une aide et un soulagement pour les pays latino-américains a provoqué, sans aucun doute, des dépenses excessives. Mais l'austérité ne peut pas signifier la condamnation à la mort sociale, des collectivités latino-américaines qui ne peuvent pas être obligées de limiter les chiffres d'affaires de leur production, de leurs sources de travail, à des niveaux tels que le problème ne serait plus limité aux communautés latino-américaines, mais deviendrait un problème planétaire explosif, avec des masses appauvries, non pas par la rareté des ressources dont elles pourraient profiter, mais par un système économique qui souligne les mécanismes de paiement d'une dette ancienne et oublie ou néglige les besoins de subsistance des peuples.

59. L'Equateur appuie toute initiative visant à renforcer l'entente et l'unité dans le monde, dans les régions et dans les sous-régions. Cela s'applique tant au Groupe andin, où il préconise une intégration économique et culturelle pratique et positive, non pas théorique, qu'au groupe des pays du Pacifique Sud, au sein duquel il réaffirme la défense de ses droits souverains sur les mers et les ressources naturelles qu'elles recèlent et sur les fonds marins, partie intégrante du patrimoine et promesse de bien-être de nos peuples, de même qu'au groupe des pays de l'Amazonie, pour sauvegarder la destinée et la souveraineté nationales, dans une région dont nous réaffirmons les droits de l'Equateur en tant que pays de l'Amazonie: depuis la découverte du fleuve de l'Amazonie, lors de l'expédition de Quito en 1541, jusqu'à l'étape où l'Equateur, fidèle à sa tradition juridique et pacifique, a cherché à renforcer les relations d'amitié avec le Pérou et favorisé une atmosphère sincère de compréhension réciproque afin de trouver une solution juste et honorable à son litige territorial.

60. A une époque où il est impératif que les peuples entendent des appels constructifs en faveur d'une action concertée dans l'intérêt commun, l'Equateur cherchera inlassablement à se rapprocher de tous les pays du monde, notamment de ceux-auxquels il est lié par l'histoire et la géographie, par la nature et par la race, par la culture et les objectifs communs.

61. Le sentiment universaliste de l'Equateur lui impose la défense des principes de non-intervention et d'autodétermination des peuples; le règlement pacifique des différends; le respect du pluralisme idéologique et des droits de l'homme; le rejet de toute forme d'intervention, d'agression, de colonialisme et

d'acquisition de territoires par la force. Et, de même que nous respectons la souveraineté d'autrui, nous exigeons le respect de la nôtre.

62. L'Equateur observe avec satisfaction les progrès réalisés dans la voie d'un règlement pacifique de la question du canal de Beagle; il ne pourrait d'ailleurs en être autrement, car il s'agit de deux pays frères, unis par la voix morale et spirituelle la plus autorisée de notre planète.

63. L'Equateur continuera d'appuyer les initiatives de paix et de compréhension entre les peuples. C'est pourquoi la délégation équatorienne appuie les démarches tendant à régler la question relative aux îles Malvinas.

64. A l'Organisation des Nations Unies, l'Equateur a soutenu — et continuera de le faire — qu'il fallait retirer les forces de pays étrangers de tous les territoires qui ne leur appartiennent pas. Cela vaut tant pour l'Afghanistan que pour le Liban et tout le Moyen-Orient, pour Chypre que pour le Kampuchea, pour la Namibie que pour le Tchad. De même, l'Equateur rejette toute forme de violence, de déstabilisation des Etats ou d'introduction ou de déploiement de forces étrangères, de quelque origine soient-elles, en Amérique centrale. C'est pourquoi l'Equateur a apporté son appui total aux démarches du Groupe de gouvernements latino-américains de Contadora et a confiance qu'ils parviendront à des résultats pratiques. Il espère, bien entendu, que des élections totalement libres auront bientôt lieu dans les pays centraméricains où il existe encore des gouvernements non démocratiques. Et il réaffirme le concept de la démocratie, non pas comme un système officiel qui en donne l'apparence, mais comme une entité vivante et réelle, où les principes de la Charte des Nations Unies trouvent une application concrète et sans restriction, où la liberté des individus et des groupes de personnes soit un impératif absolu pour les organes du pouvoir public, et où le pouvoir et la force s'inclinent devant la nécessité de respecter la dignité et la liberté des individus.

65. Depuis son accession à l'indépendance, l'Equateur a constamment défendu la liberté de l'homme. Il a été l'un des premiers pays à éliminer totalement l'esclavage dans le cadre d'un processus inspiré par les idées géniales du libérateur Bolívar, lorsque nous formions la Grande Colombie. En 1851, l'Equateur a supprimé les derniers vestiges du système esclavagiste. L'élimination de la discrimination raciale a également fait l'objet d'une vaste législation tout au cours de l'histoire de l'Equateur et est pleinement consacrée dans la Constitution politique de l'Etat.

66. A l'Organisation des Nations Unies, les pays latino-américains ont contribué à l'universalisation de la passion de la liberté. En conséquence, l'Equateur a appuyé tout ce qui contribue à la décolonisation et, de ce fait, l'entrée de nouveaux Membres à l'Organisation, et il s'est opposé à toute exclusion. Tous les Etats ont le droit d'appartenir à l'Organisation mondiale et il est de l'intérêt de cette organisation d'obtenir, autant que possible, l'universalité. C'est pourquoi nous nous féliciterions de l'entrée des deux Corée: soit ensemble, ce qui serait une source de grande satisfaction, soit séparément, ou mieux encore, en tant que Corée unifiée si les négociations devaient être couronnées de succès.

67. De même que dans le cas des espaces marins, dans la nouvelle dimension géographique, historique et juridique de l'espace extra-atmosphérique, surtout pour ce qui est de l'orbite géostationnaire des satellites, l'Equateur réitère son appel pour que ces domaines soient réservés uniquement à des fins pacifiques, à l'exclusion de tout objectif de guerre. L'Equateur réaffirme ses droits en tant que pays équatorial ainsi que la nécessité d'utiliser l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée, au bénéfice des pays en développement en général et des pays équatoriaux en particulier.

68. Ce même sens d'universalité et la reconnaissance du fait que c'est la condition humaine qui établit les valeurs juridiques et non le contraire inspirent l'attitude de l'Equateur dans la promotion et la défense des droits de l'homme. Tous les Etats sont engagés à l'égard de leur défense et de leur promotion. Aucun critère de discrimination ou de sélection, qu'il soit inspiré par l'ordre politique ou par l'idéologie, ne justifie la division du système. Les êtres humains font l'objet direct et inévitable de la reconnaissance sans réserve de certains droits élémentaires, sans que l'idée de les nier puisse être justifiée par des impératifs du pouvoir ou de l'organisation des Etats, quelle que puisse être la philosophie qui les inspire. En Equateur, la pleine applicabilité des droits de l'homme est respectée. On y a imposé le droit. L'Etat le premier est respectueux de la Constitution et de la loi. Le gouvernement respecte strictement les droits des individus et des groupes. Le gouvernement actuel, résultat d'un processus électoral qui a reçu le large appui de la majorité des citoyens, s'inspire des principes du christianisme qui défendent l'égalité et la dignité de l'individu, et son seul but est de travailler inlassablement en faveur du peuple, sous la bannière de la liberté et de la justice.

69. Pour ces raisons, le Gouvernement national consacrera ses plus grands efforts à préserver la démocratie authentique et la coexistence pacifique et à combattre le terrorisme qui est un crime contre l'humanité, tout comme le trafic de la drogue; ces idées sont exprimées et confirmées dans la Déclaration de Quito contre le trafic des stupéfiants, en date du 11 août 1984 [A/39/407, annexe].

70. Les responsabilités collectives en matière de désarmement et de développement sont également universelles. L'objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies continue d'être le développement, et pour y parvenir, il est indispensable d'instaurer la paix qui a été tant menacée et troublée ces dernières années. Le désarmement n'est pas seulement une activité mécanique consistant à démanteler des appareils de guerre; le désarmement doit être une attitude morale où le respect de l'individu et des collectivités a la primauté sur les impératifs du pouvoir. Le désarmement que l'on doit obtenir est le désarmement moral qui élimine des actions des hommes et de leur conscience l'instinct d'agression et refrène l'arrogance et la domination de celui qui se sent le plus fort.

71. Les explosions atomiques à des fins militaires sont condamnables où qu'elles aient lieu et celles qui sont menées dans le Pacifique Sud préoccupent particulièrement mon pays. Etant donné le danger que ces explosions représentent pour l'équilibre écologique de la région, elles ont été condamnées par la Commis-

sion permanente du Pacifique Sud, organisation constituée par la Colombie, le Chili, l'Equateur et le Pérou.

72. Le développement doit devenir, et cela n'est pas encore le cas, une tâche partagée où les riches et les pauvres retirent quelque chose et apportent quelque chose, et où une attitude politique de coopération volontaire, et non de fiction bureaucratique de pseudo-coopération, prévaut dans la communauté internationale.

73. Les pays les plus puissants sont dans l'obligation inéluctable d'exprimer une volonté politique sans équivoque de coopération pour que l'économie mondiale reprenne et que les relations économiques internationales soient moins injustes.

74. La coopération des puissances mondiales avec le monde en développement doit être développée de façon pragmatique. Il faut élargir et intensifier le flux de capitaux, les investissements directs, le transfert de technologie, l'ouverture de crédits et de marchés ainsi que le processus de coopération multilatérale. Il faut en terminer avec l'idée absurde de décourager les investissements des pays les plus riches dans le monde en développement, même si ce processus obéit à des raisons fiscales, protectionnistes ou politiques. Il faut comprendre que l'apport de technologie, de personnels et de capitaux provenant des pays les plus développés est une condition inéluctable pour le progrès rapide et harmonieux du monde dit en développement.

75. L'Equateur fait partie des pays fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation. Mon pays réaffirme que le système des Nations Unies est essentiel pour la paix, la stabilité et le progrès du monde. Il faut promouvoir l'Organisation, l'épurer, et, s'il le faut, la transformer pour qu'elle ne soit plus uniquement un forum pour des déclarations nationales mais une grande instance où les peuples arriveraient à une meilleure entente, à une amitié et à une action commune. Ce quarantième anniversaire doit être l'occasion d'une révision des procédures, d'une réduction des coûts et de la prolifération d'organismes dans tout le système; il doit être une occasion d'accentuer le rôle technique des institutions spécialisées, de concentrer à l'Organisation des Nations Unies proprement dite les responsabilités d'ordre politique. Toute confusion d'objectif, toute ingérence des organismes techniques dans les aspects politiques ne signifient que perte d'autorité et d'efficacité du système tout entier.

76. Il importe donc, dans l'année qui vient, de consolider des actions concrètes pour que l'Assemblée générale obtienne des résultats viables, accentuant les dénominateurs communs et les terrains d'entente plutôt que les tensions, l'extrémisme ou les entreprises sectorielles. Le Conseil économique et social doit être l'instance idéale pour les questions de développement, où l'on recherche des niveaux de vie plus élevés pour la majorité des peuples du monde, ce qui est l'objectif primordial et concret du système international contemporain dans les domaines économique, social et culturel. Le Conseil de sécurité doit atteindre les objectifs en vue desquels il a été créé, notamment grâce à un système opérationnel lui permettant de parvenir à des solutions pacifiques des différends internationaux.

77. Toutes ces idées, tous ces efforts altruistes et positifs constituent pour l'Organisation l'un des éléments essentiels de l'équilibre nécessaire au monde interdépendant et planétaire que nous habitons. Cela peut être la différence entre la coopération humaine et les luttes dévastatrices entre l'espoir de voir le siècle prochain vraiment meilleur et le pessimisme tragique de voir la discorde et la cécité s'imposer dans les relations internationales. Cela peut être la différence entre l'holocauste et le salut.

78. M. ANDREI (Roumanie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses et nos vœux de succès à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

79. Les travaux de l'Assemblée se déroulent dans une situation internationale très complexe et dans un état de tension particulièrement grave. Nous sommes témoins du renforcement de la politique de maintien et d'un nouveau partage des zones d'influence et des sphères de domination, de la politique de force et de la menace d'y recourir. Les anciens conflits entre Etats se sont aggravés et de nouveaux ont surgi. Les manifestations de l'actuelle crise économique qui frappe pratiquement tous les Etats et surtout les pays en développement se sont amplifiées, accentuant encore davantage l'instabilité économique et politique mondiale.

80. Un facteur qui aggrave encore la situation internationale est l'accélération de la course aux armements et, en premier lieu, celle des armements nucléaires, ce qui a augmenté le danger d'une nouvelle guerre mondiale qui, dans les circonstances actuelles, deviendrait inévitablement une guerre thermonucléaire destructrice. Le déploiement par les Etats-Unis d'Amérique de missiles nucléaires à portée intermédiaire dans des pays de l'Europe de l'Ouest et, par la suite, les contre-mesures nucléaires annoncées par l'Union soviétique ont aggravé encore la situation dans le monde, et surtout la situation en Europe.

81. Les intérêts de la paix, de la politique de détente, de collaboration et de sécurité imposent que tout soit mis en œuvre pour faire cesser ce cours dangereux des événements vers la tension et la guerre, pour éviter un cataclysme nucléaire qui signifierait pratiquement la destruction de la civilisation humaine et des conditions d'existence sur notre planète.

82. La Roumanie et le président Nicolae Ceaușescu estiment que le problème fondamental de notre époque est l'arrêt de la course aux armements et la réalisation de mesures substantielles de désarmement, au premier chef du désarmement nucléaire, la préservation du droit suprême des individus et des peuples à l'existence, à la vie, à la liberté, à l'indépendance et à la paix.

83. Dans les circonstances internationales actuelles, la Roumanie et son président se prononcent et militent résolument pour l'arrêt du déploiement par les Etats-Unis de missiles nucléaires à portée intermédiaire en Europe et l'établissement d'un programme et d'un calendrier pour le retrait des missiles déjà installés ainsi que pour la cessation de l'application des contre-mesures nucléaires soviétiques et l'établissement d'un programme échelonné d'annulation et d'élimination des mesures qui ont déjà été prises. De même, nous

pensons qu'il s'impose que tout soit mis en œuvre pour reprendre d'urgence les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue de parvenir à la conclusion d'accords appropriés à même d'assurer l'élimination des missiles à portée intermédiaire en Europe, des missiles tactiques et de toutes les armes nucléaires du continent.

84. La Roumanie estime que les pays européens sur le territoire desquels a d'ores et déjà commencé le déploiement des missiles nucléaires à moyenne portée ou sur lesquels est envisagée l'implantation de telles armes ont une responsabilité particulière à l'égard de la destinée de leurs peuples, à l'égard du sort de la paix en Europe et dans le monde. Ces pays doivent être les premiers à agir avec détermination pour l'arrêt du déploiement des missiles des Etats-Unis, pour l'annulation des mesures de représailles et la reprise des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

85. L'installation des missiles nucléaires concernant la vie de tous les peuples d'Europe, il s'avère nécessaire que tous les Etats du continent participent activement à la conclusion d'accords et d'arrangements portant sur l'élimination des missiles en Europe et l'arrêt de la course vers un cataclysme nucléaire. C'est dans cet esprit que nous estimons qu'une fois reprises les négociations de Genève entre l'Union soviétique et les Etats-Unis il serait nécessaire qu'une commission consultative des pays appartenant aux deux alliances militaires fonctionne parallèlement, avec la participation également des autres Etats européens, y compris les pays neutres et non alignés. Cette commission consultative serait chargée d'examiner les propositions présentées, et elle contribuerait ainsi à la réalisation d'un accord entre les deux parties.

86. Etant donné l'importance particulière que revêt ce problème pour la paix et la sécurité du monde entier, nous pensons qu'il est du devoir de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'employer à tout faire pour contribuer à la recherche de solutions adéquates dans l'intérêt des peuples, de la détente et de la stabilité mondiale.

87. La délégation roumaine se propose de procéder à d'amples consultations, menées dans un esprit ouvert de coopération avec toutes les délégations intéressées, afin de rechercher les meilleures voies par lesquelles l'Assemblée générale pourrait contribuer à atteindre ces buts.

88. Un gigantesque mouvement populaire pour la sauvegarde de la paix se développe en Europe ainsi que dans d'autres régions du monde. Ce mouvement puissant a d'ores et déjà obtenu toute une série de résultats importants, de nombreuses villes prenant la décision de se déclarer zones exemptes d'armes nucléaires. Le peuple roumain, qui est engagé avec toutes ses forces sur le front de la paix, nourrit la conviction qu'en agissant unis et avec plus de fermeté les mouvements en faveur de la paix, les forces progressistes et les peuples du monde entier peuvent arrêter le cours dangereux des événements vers la tension et la guerre et sont capables d'assurer le désarmement et la paix.

89. En donnant expression à la volonté de paix et aux aspirations fondamentales du peuple roumain tout entier, le président Nicolae Ceaușescu a dit, dans un

discours prononcé à l'occasion du quarantième anniversaire de la Fête nationale de la Roumanie :

“De la tribune de cette assemblée solennelle, nous lançons à tous les chefs d'Etat et de gouvernement, à tous les peuples d'Europe et du monde entier un appel pour unir nos efforts et barrer la voie vers une guerre mondiale, vers la catastrophe nucléaire. Nous avons réussi à prévenir une nouvelle guerre mondiale pendant près de 40 ans. Mais la situation est à présent très grave. Nous devons tout entreprendre avant qu'il ne soit trop tard, nous devons passer outre à toutes considérations et faire cesser la course aux armements, surtout nucléaires, et préserver le droit suprême des peuples à l'existence, à la vie, à l'indépendance, à la liberté, à la paix.”

90. Devant le danger grave que représente l'escalade continue de la course aux armements, et en premier lieu des armements nucléaires, il importe d'en tirer toutes les conclusions et d'œuvrer à l'élimination des armes nucléaires, de tenir compte de l'avertissement très ferme des hommes de science qui ont démontré que l'emploi d'une partie seulement des arsenaux nucléaires existants conduirait à la destruction de toute la civilisation, à la disparition des conditions mêmes de la vie sur notre planète. Dans une future guerre mondiale, dans une guerre nucléaire, il n'y aurait ni vaincus ni vainqueurs. L'arme nucléaire ne tiendra pas compte des différents régimes sociaux et détruira pratiquement l'humanité tout entière.

91. Voilà pourquoi il ne saurait d'aucune manière être question que la fabrication et le déploiement de nouveaux armements nucléaires puissent constituer un moyen de renforcer la sécurité et la paix. Bien au contraire, toute nouvelle arme nucléaire augmente l'insécurité des peuples et le risque d'anéantissement de la civilisation et de l'humanité. Les tentatives faites pour minimiser la gravité du danger de l'emploi des armes nucléaires ont uniquement pour but de tromper les peuples, d'influencer et de freiner la lutte des masses pour la paix et le désarmement et pour la cessation de la politique de confrontation, de menace et de recours à la force. Il faut dire ouvertement aux peuples que leur existence et celle des générations futures sont en danger, qu'on ne saurait justifier la poursuite de la course aux armements, l'essai et la production de nouveaux armements nucléaires.

M. Bucci (Italie), vice-président, prend la présidence.

92. Eu égard à l'immense quantité d'armes nucléaires accumulées alors que chacune des parties — les Etats-Unis et l'Union soviétique — peut détruire avec les armes dont elle dispose au moins dix fois l'humanité tout entière, il ne saurait en aucune manière être question que quelques centaines de missiles de plus ou de moins puissent affecter le rapport de forces entre les deux parties; il n'existe donc aucune justification pour continuer à expérimenter et à produire de nouvelles armes nucléaires. Voilà pourquoi il faut assumer toute la responsabilité envers les intérêts des peuples et de l'humanité — et mettre un terme à la production de nouvelles armes nucléaires et éliminer celles qui existent, ce qui correspondrait pleinement aux intérêts de la civilisation et aux intérêts de toutes les nations du monde.

93. C'est justement pourquoi la Roumanie s'est prononcée et continue de se prononcer résolument en faveur de l'arrêt de la course aux armements, notamment nucléaires. Nous pensons que des mesures résolues s'imposent sur des plans multiples dans ce domaine, y compris la réalisation d'un tournant dans les négociations de désarmement qui se trouvent pratiquement, depuis plusieurs années, dans un immobilisme total.

94. Aussi, nous pensons qu'il est nécessaire que l'Union soviétique et les Etats-Unis reprennent les pourparlers dans tous les domaines des armements nucléaires et que l'on aboutisse à une conférence à laquelle participeraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires, afin d'arrêter la production de nouvelles armes nucléaires, de procéder à leur réduction graduelle, jusqu'à l'élimination complète de celles-ci.

95. Nous considérons, en même temps, que, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement à Genève, il est grand temps d'intensifier les négociations pour parvenir sans délai à un accord généralement acceptable portant sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, sur la base des propositions présentées à la Conférence, et que les actions envisagées pour atteindre cet objectif devraient constituer une partie intégrante des efforts déployés pour l'interdiction et l'élimination de tous les moyens de destruction massive.

96. Nous attachons une grande importance aux travaux de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, qui a eu lieu à Stockholm. La Roumanie continuera d'œuvrer, de toutes ses forces, en collaboration avec toutes les autres délégations, pour que cette conférence puisse contribuer, par la manière dont elle se déroule et grâce à ses résultats pratiques, au renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe et répondre ainsi pleinement à l'espoir qu'ont les peuples de réaliser le désarmement, tout d'abord nucléaire, pour édifier une Europe unie, sans armes nucléaires, une Europe de la paix et de la collaboration entre tous les Etats, quel que soit leur système social.

97. A nos yeux, il serait également nécessaire de tout faire pour convenir d'urgence des mesures concrètes dans le cadre des pourparlers de Vienne sur la réduction réciproque des forces et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, qui sont dans l'impasse depuis plusieurs années. Si les deux parties assument leurs responsabilités, en manifestant la volonté politique requise, on pourra aboutir à un accord qui, même s'il ne pouvait assurer des réductions substantielles, aurait un retentissement positif chez les peuples. Il serait ainsi démontré qu'il est bien possible d'inverser l'escalade de la course aux armements et de progresser vers l'instauration d'un équilibre fondé non pas sur l'augmentation, mais sur la diminution des effectifs armés et des armements.

98. La Roumanie se prononce et milite constamment en faveur du développement de la collaboration avec tous les Etats des Balkans, de l'accroissement de la confiance et de la coopération entre ces pays et de la transformation de cette région en une zone exempte d'armes nucléaires et de bases militaires étrangères. Nous soutenons en même temps la création de telles zones dans le nord et le centre de l'Europe, tout comme dans d'autres parties du monde.

99. Nous estimons qu'il est absolument nécessaire de convenir de mesures concrètes pour la cessation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et pour le respect rigoureux par tous les Etats des obligations assumées en vertu des accords internationaux en vigueur, pour l'ouverture de négociations sérieuses visant à prévenir l'extension de la compétition militaire à ce domaine et assurer l'utilisation effective de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Dans ce sens, nous appuyons la proposition de l'Union soviétique en vue d'entamer des pourparlers sur la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

100. De l'avis de la Roumanie, une voie réaliste pour parvenir à des progrès notables dans la direction du désarmement est celle du gel des dépenses militaires par tous les Etats et, en premier lieu, par les grands pays fortement armés, pour passer ensuite à la réduction des budgets militaires. Les fonds ainsi libérés pourraient être alloués au développement de ces pays, ainsi qu'à l'appui aux efforts des pays en développement. Tout en appréciant l'activité déployée à l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, la Roumanie œuvrera à la poursuite du processus d'élaboration des principes destinés à guider les Etats dans la négociation des accords internationaux portant sur le gel et la réduction des dépenses militaires.

101. Une des causes essentielles de l'état de tension extrêmement grave de la situation internationale et de l'augmentation du danger de guerre réside dans le fait que près de 40 ans après la fin de la seconde guerre mondiale des confrontations et des conflits armés ont lieu en diverses régions du monde et provoquent des pertes humaines et des dégâts matériels immenses; ils amplifient et perpétuent les tensions et la méfiance, éloignent le règlement par le biais des négociations et constituent une menace toujours plus grave pour la paix du monde. Voilà pourquoi, en militant constamment pour le règlement politique de tous les différends entre Etats, la Roumanie estime qu'il est impérieusement nécessaire de faire preuve du plus grand sens de responsabilité, au nom des intérêts suprêmes des peuples, de la paix et de la sécurité internationales, pour faire cesser les conflits militaires et de tout mettre en œuvre pour éliminer les foyers de tension et pour passer au règlement de tous les différends entre Etats par la seule et unique voie des négociations par des moyens pacifiques. Quelque difficiles et longues qu'elles soient, les négociations sont préférables à toute confrontation armée, qui ne fait que compliquer les rapports entre Etats et aggraver la situation internationale.

102. C'est dans ce cadre que la Roumanie se prononce, comme elle l'a toujours fait, et milite fermement en faveur d'une solution globale au Moyen-Orient, pour une paix juste et durable, fondée sur le retrait d'Israël des territoires occupés à la suite de la guerre de 1967, sur la garantie du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son Etat propre, indépendant, sur la garantie du droit à une existence libre et indépendante de tous les Etats de la région. Je voudrais rappeler qu'afin d'atteindre ces objectifs le président Nicolae Ceaușescu a pris l'initiative, dès 1978, de convoquer une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, dans le cadre et avec la participation active de l'Organisation

des Nations Unies et à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], le seul représentant légitime du peuple palestinien, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres Etats qui peuvent contribuer au règlement des problèmes complexes que connaît cette partie du monde. La Roumanie considère que cette initiative — appuyée ces derniers temps par un nombre toujours plus grand d'Etats — est toujours d'actualité et que des efforts accrus sont nécessaires de la part de la communauté internationale pour arriver le plus tôt possible à convoquer une telle conférence.

103. En ce qui concerne la situation au Liban, la Roumanie s'est prononcée pour le retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes de ce pays, pour une large réconciliation des forces politiques intérieures, pour la garantie de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriales du Liban.

104. Profondément préoccupée par la poursuite de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, qui provoque de grandes pertes humaines et des dégâts matériels et crée de nouvelles menaces pour la stabilité et la paix dans la zone, la Roumanie se prononce fermement pour la cessation immédiate des hostilités, pour le retrait des troupes, d'un côté et de l'autre, à l'intérieur des frontières existant avant le conflit et internationalement reconnues, pour la solution de tous les problèmes entre les deux pays exclusivement par la voie pacifique des négociations. Nous sommes aussi préoccupés par les tendances d'escalade du conflit dans la zone du Golfe et nous nous prononçons pour la cessation immédiate de toutes actions militaires dans cette région, comme un premier pas vers un règlement politique de la guerre entre l'Iraq et l'Iran.

105. Les intérêts fondamentaux du renforcement de la paix et de la sécurité mondiale exigent que tout soit mis en œuvre et que les efforts soient multipliés, en vue d'un règlement rapide, par la voie politique, des différends dans les autres régions du monde, de la cessation définitive de l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, du strict respect du droit inaliénable de chaque peuple au développement libre et indépendant.

106. Conformément à ces orientations, la Roumanie réaffirme sa solidarité et son appui actif à l'égard de la position et des initiatives de la République populaire démocratique de Corée, aux efforts et aux actions visant à l'unification pacifique, démocratique et indépendante du pays. La Roumanie exprime une fois de plus son entière solidarité avec la lutte des peuples d'Afrique pour l'élimination complète du colonialisme, pour la sauvegarde et la consolidation de leur indépendance nationale et leur avancement libre sur la voie du progrès économique et social. Dans ce contexte, nous prètons tout notre appui à la lutte menée par le peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], pour accéder à l'indépendance et réaliser sans délai l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'accession de la Namibie à l'indépendance. Nous nous prononçons fermement contre la politique d'*apartheid* et demandons la pleine égalité de tous les citoyens d'Afrique du Sud et leur participation de plein droit à la vie politique du pays.

107. En général, nous considérons qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies agisse avec le plus haut sens de ses responsabilités pour mettre un terme aux conflits militaires et pour régler tous les problèmes litigieux entre Etats uniquement par la voie des négociations et autres méthodes de règlement pacifique, sur la base des principes fondamentaux du droit international.

108. Dans l'esprit de la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, adoptée en 1982 [*résolution 37/10, annexe*], nous considérons qu'il est de la plus haute importance de mettre en œuvre la proposition présentée par le Nigéria, les Philippines et la Roumanie lors de la dernière session, visant la création d'une commission permanente de bons offices, de médiation et de conciliation pour le règlement des différends et la prévention des conflits entre Etats³, à même d'agir avec promptitude et efficacité en vue de prévenir l'apparition de nouvelles confrontations armées et de résoudre de manière pacifique les conflits et tout autre problème litigieux entre Etats.

109. Une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales, au développement d'une large coopération internationale pourrait amener l'instauration de rapports de bon voisinage entre Etats. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent sur cette question à l'Organisation des Nations Unies, les propositions et les suggestions formulées constituent les prémisses permettant de passer à l'élaboration d'un document international qui contribuerait au développement et à la promotion du bon voisinage entre Etats.

110. Les impératifs pour la paix et la sécurité des peuples et pour l'avenir même de l'humanité sont l'élimination du sous-développement, la réduction de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres et l'édification du nouvel ordre économique international.

111. Il est bien connu que ces dernières années, à la suite de la crise économique mondiale et de la politique des taux d'intérêt excessivement élevés, la situation économique s'est aggravée tout particulièrement et que, dans ce cadre, l'écart entre les pays développés et les pays en développement s'est accru. Toutes les négociations menées jusqu'à maintenant dans le cadre du dialogue Nord-Sud n'ont pratiquement conduit à aucun résultat.

112. Dans ces conditions, la Roumanie propose que, lors de l'examen des problèmes économiques internationaux à la présente session, les efforts soient concentrés en priorité sur la recherche des moyens permettant d'engager des négociations véritables, à l'Organisation des Nations Unies, entre les pays développés et les pays en développement, afin de surmonter la crise économique mondiale et résoudre d'une manière équitable les problèmes du sous-développement et pour instaurer le nouvel ordre économique international.

113. C'est dans cet esprit que nous demandons que l'on convienne d'urgence du lancement des négociations globales, dans un comité spécial, soit en s'inspirant de l'expérience de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, soit dans le cadre d'une conférence des Nations Unies, avec la participation de tous les Etats. Dans ce contexte, on devrait

envisager l'élaboration d'un programme de mesures visant à aider les pays en développement ainsi que l'élaboration d'un traité général sur les nouveaux principes régissant les relations économiques internationales. La Roumanie est persuadée qu'il est de l'intérêt tant des pays en développement que des pays développés de parvenir sans tarder à un accord et à une politique nouvelle en ce qui concerne les problèmes économiques mondiaux. Le temps est venu de tout faire pour trouver les moyens d'apporter un appui effectif aux pays en développement, l'élimination du sous-développement et l'instauration du nouvel ordre économique mondial étant une nécessité pour la stabilité et le développement économique du monde entier.

114. Il importe tout particulièrement de trouver une solution radicale et globale au problème de la dette extérieure des pays en développement. La politique des taux d'intérêt élevés et les effets de la crise économique sont en grande mesure responsables de la situation créée. Tenant compte de la situation grave qui prévaut dans ce domaine, la Roumanie considère qu'il s'avère nécessaire de trouver non pas une solution partielle mais une solution globale, comprenant les principes généraux du règlement de la dette extérieure des pays en développement.

115. Une pareille solution devrait, de l'avis de notre pays, inclure l'annulation complète de la dette pour les pays les moins avancés et la réduction d'un pourcentage important de la dette des autres pays en développement, ainsi que le rééchelonnement général des dettes de ces pays sur une plus longue période, en appliquant un taux d'intérêt réduit ou même sans intérêt. En même temps, il est nécessaire de fixer des plafonds de taux d'intérêt pour les crédits anciens, ne dépassant pas 7 à 8 p. 100, les sommes payées au titre des intérêts au-delà de ces limites devant être déduites du total de la dette extérieure. Pour ce qui est des nouveaux crédits octroyés aux pays en développement, il est nécessaire de fixer un taux d'intérêt qui ne dépasse pas 5 p. 100. Le règlement global doit inclure aussi l'établissement d'un plafond pour les paiements annuels au titre de la dette extérieure, ne dépassant pas 10 à 15 p. 100 des recettes annuelles provenant des exportations des Etats respectifs.

116. La solution proposée devrait prévoir des modalités pour assurer l'accès des pays en développement aux crédits internationaux à des conditions favorables, de même que la création d'un fonds d'alimentation de ces crédits par les pays développés.

117. En même temps, dans l'intérêt du développement économique mondial dans son ensemble, il s'impose de réorganiser le système monétaire international sur des bases nouvelles et équitables, dans le respect rigoureux des principes nouveaux régissant les relations entre Etats, de telle sorte qu'il puisse contribuer à stimuler le développement économique de tous les pays et, en premier lieu, celui des pays en développement.

118. Nous considérons qu'il est nécessaire de multiplier les efforts afin d'assurer l'accès large et sans entraves des pays en développement aux acquis de la science et de la technologie modernes et un transfert substantiel de technologie vers ces pays, dans des conditions avantageuses, qui correspondent à leurs besoins spécifiques de développement. Il importe, tout

67. De même que dans le cas des espaces marins, dans la nouvelle dimension géographique, historique et juridique de l'espace extra-atmosphérique, surtout pour ce qui est de l'orbite géostationnaire des satellites, l'Equateur réitère son appel pour que ces domaines soient réservés uniquement à des fins pacifiques, à l'exclusion de tout objectif de guerre. L'Equateur réaffirme ses droits en tant que pays équatorial ainsi que la nécessité d'utiliser l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée, au bénéfice des pays en développement en général et des pays équatoriaux en particulier.

68. Ce même sens d'universalité et la reconnaissance du fait que c'est la condition humaine qui établit les valeurs juridiques et non le contraire inspirent l'attitude de l'Equateur dans la promotion et la défense des droits de l'homme. Tous les Etats sont engagés à l'égard de leur défense et de leur promotion. Aucun critère de discrimination ou de sélection, qu'il soit inspiré par l'ordre politique ou par l'idéologie, ne justifie la division du système. Les êtres humains font l'objet direct et inévitable de la reconnaissance sans réserve de certains droits élémentaires, sans que l'idée de les nier puisse être justifiée par des impératifs du pouvoir ou de l'organisation des Etats, quelle que puisse être la philosophie qui les inspire. En Equateur, la pleine applicabilité des droits de l'homme est respectée. On y a imposé le droit. L'Etat le premier est respectueux de la Constitution et de la loi. Le gouvernement respecte strictement les droits des individus et des groupes. Le gouvernement actuel, résultat d'un processus électoral qui a reçu le large appui de la majorité des citoyens, s'inspire des principes du christianisme qui défendent l'égalité et la dignité de l'individu, et son seul but est de travailler inlassablement en faveur du peuple, sous la bannière de la liberté et de la justice.

69. Pour ces raisons, le Gouvernement national consacrera ses plus grands efforts à préserver la démocratie authentique et la coexistence pacifique et à combattre le terrorisme qui est un crime contre l'humanité, tout comme le trafic de la drogue; ces idées sont exprimées et confirmées dans la Déclaration de Quito contre le trafic des stupéfiants, en date du 11 août 1984 [A/39/407, annexe].

70. Les responsabilités collectives en matière de désarmement et de développement sont également universelles. L'objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies continue d'être le développement, et pour y parvenir, il est indispensable d'instaurer la paix qui a été tant menacée et troublée ces dernières années. Le désarmement n'est pas seulement une activité mécanique consistant à démanteler des appareils de guerre; le désarmement doit être une attitude morale où le respect de l'individu et des collectivités a la primauté sur les impératifs du pouvoir. Le désarmement que l'on doit obtenir est le désarmement moral qui élimine des actions des hommes et de leur conscience l'instinct d'agression et refrène l'arrogance et la domination de celui qui se sent le plus fort.

71. Les explosions atomiques à des fins militaires sont condamnables où qu'elles aient lieu et celles qui sont menées dans le Pacifique Sud préoccupent particulièrement mon pays. Etant donné le danger que ces explosions représentent pour l'équilibre écologique de la région, elles ont été condamnées par la Commis-

sion permanente du Pacifique Sud, organisation constituée par la Colombie, le Chili, l'Equateur et le Pérou.

72. Le développement doit devenir, et cela n'est pas encore le cas, une tâche partagée où les riches et les pauvres retirent quelque chose et apportent quelque chose, et où une attitude politique de coopération volontaire, et non de fiction bureaucratique de pseudo-coopération, prévaut dans la communauté internationale.

73. Les pays les plus puissants sont dans l'obligation inéluctable d'exprimer une volonté politique sans équivoque de coopération pour que l'économie mondiale reprenne et que les relations économiques internationales soient moins injustes.

74. La coopération des puissances mondiales avec le monde en développement doit être développée de façon pragmatique. Il faut élargir et intensifier le flux de capitaux, les investissements directs, le transfert de technologie, l'ouverture de crédits et de marchés ainsi que le processus de coopération multilatérale. Il faut en terminer avec l'idée absurde de décourager les investissements des pays les plus riches dans le monde en développement, même si ce processus obéit à des raisons fiscales, protectionnistes ou politiques. Il faut comprendre que l'apport de technologie, de personnels et de capitaux provenant des pays les plus développés est une condition inéluctable pour le progrès rapide et harmonieux du monde dit en développement.

75. L'Equateur fait partie des pays fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation. Mon pays réaffirme que le système des Nations Unies est essentiel pour la paix, la stabilité et le progrès du monde. Il faut promouvoir l'Organisation, l'épurer, et, s'il le faut, la transformer pour qu'elle ne soit plus uniquement un forum pour des déclarations nationales mais une grande instance où les peuples arriveraient à une meilleure entente, à une amitié et à une action commune. Ce quarantième anniversaire doit être l'occasion d'une révision des procédures, d'une réduction des coûts et de la prolifération d'organismes dans tout le système; il doit être une occasion d'accentuer le rôle technique des institutions spécialisées, de concentrer à l'Organisation des Nations Unies proprement dite les responsabilités d'ordre politique. Toute confusion d'objectif, toute ingérence des organismes techniques dans les aspects politiques ne signifient que perte d'autorité et d'efficacité du système tout entier.

76. Il importe donc, dans l'année qui vient, de consolider des actions concrètes pour que l'Assemblée générale obtienne des résultats viables, accentuant les dénominateurs communs et les terrains d'entente plutôt que les tensions, l'extrémisme ou les entreprises sectorielles. Le Conseil économique et social doit être l'instance idéale pour les questions de développement, où l'on recherche des niveaux de vie plus élevés pour la majorité des peuples du monde, ce qui est l'objectif primordial et concret du système international contemporain dans les domaines économique, social et culturel. Le Conseil de sécurité doit atteindre les objectifs en vue desquels il a été créé, notamment grâce à un système opérationnel lui permettant de parvenir à des solutions pacifiques des différends internationaux.

77. Toutes ces idées, tous ces efforts altruistes et positifs constituent pour l'Organisation l'un des éléments essentiels de l'équilibre nécessaire au monde interdépendant et planétaire que nous habitons. Cela peut être la différence entre la coopération humaine et les luttes dévastatrices entre l'espoir de voir le siècle prochain vraiment meilleur et le pessimisme tragique de voir la discorde et la cécité s'imposer dans les relations internationales. Cela peut être la différence entre l'holocauste et le salut.

78. M. ANDREI (Roumanie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses et nos vœux de succès à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

79. Les travaux de l'Assemblée se déroulent dans une situation internationale très complexe et dans un état de tension particulièrement grave. Nous sommes témoins du renforcement de la politique de maintien et d'un nouveau partage des zones d'influence et des sphères de domination, de la politique de force et de la menace d'y recourir. Les anciens conflits entre Etats se sont aggravés et de nouveaux ont surgi. Les manifestations de l'actuelle crise économique qui frappe pratiquement tous les Etats et surtout les pays en développement se sont amplifiées, accentuant encore davantage l'instabilité économique et politique mondiale.

80. Un facteur qui aggrave encore la situation internationale est l'accélération de la course aux armements et, en premier lieu, celle des armements nucléaires, ce qui a augmenté le danger d'une nouvelle guerre mondiale qui, dans les circonstances actuelles, deviendrait inévitablement une guerre thermonucléaire destructrice. Le déploiement par les Etats-Unis d'Amérique de missiles nucléaires à portée intermédiaire dans des pays de l'Europe de l'Ouest et, par la suite, les contre-mesures nucléaires annoncées par l'Union soviétique ont aggravé encore la situation dans le monde, et surtout la situation en Europe.

81. Les intérêts de la paix, de la politique de détente, de collaboration et de sécurité imposent que tout soit mis en œuvre pour faire cesser ce cours dangereux des événements vers la tension et la guerre, pour éviter un cataclysme nucléaire qui signifierait pratiquement la destruction de la civilisation humaine et des conditions d'existence sur notre planète.

82. La Roumanie et le président Nicolae Ceaușescu estiment que le problème fondamental de notre époque est l'arrêt de la course aux armements et la réalisation de mesures substantielles de désarmement, au premier chef du désarmement nucléaire, la préservation du droit suprême des individus et des peuples à l'existence, à la vie, à la liberté, à l'indépendance et à la paix.

83. Dans les circonstances internationales actuelles, la Roumanie et son président se prononcent et militent résolument pour l'arrêt du déploiement par les Etats-Unis de missiles nucléaires à portée intermédiaire en Europe et l'établissement d'un programme et d'un calendrier pour le retrait des missiles déjà installés ainsi que pour la cessation de l'application des contre-mesures nucléaires soviétiques et l'établissement d'un programme échelonné d'annulation et d'élimination des mesures qui ont déjà été prises. De même, nous

pensons qu'il s'impose que tout soit mis en œuvre pour reprendre d'urgence les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue de parvenir à la conclusion d'accords appropriés à même d'assurer l'élimination des missiles à portée intermédiaire en Europe, des missiles tactiques et de toutes les armes nucléaires du continent.

84. La Roumanie estime que les pays européens sur le territoire desquels a d'ores et déjà commencé le déploiement des missiles nucléaires à moyenne portée ou sur lesquels est envisagée l'implantation de telles armes ont une responsabilité particulière à l'égard de la destinée de leurs peuples, à l'égard du sort de la paix en Europe et dans le monde. Ces pays doivent être les premiers à agir avec détermination pour l'arrêt du déploiement des missiles des Etats-Unis, pour l'annulation des mesures de représailles et la reprise des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

85. L'installation des missiles nucléaires concernant la vie de tous les peuples d'Europe, il s'avère nécessaire que tous les Etats du continent participent activement à la conclusion d'accords et d'arrangements portant sur l'élimination des missiles en Europe et l'arrêt de la course vers un cataclysme nucléaire. C'est dans cet esprit que nous estimons qu'une fois reprises les négociations de Genève entre l'Union soviétique et les Etats-Unis il serait nécessaire qu'une commission consultative des pays appartenant aux deux alliances militaires fonctionne parallèlement, avec la participation également des autres Etats européens, y compris les pays neutres et non alignés. Cette commission consultative serait chargée d'examiner les propositions présentées, et elle contribuerait ainsi à la réalisation d'un accord entre les deux parties.

86. Etant donné l'importance particulière que revêt ce problème pour la paix et la sécurité du monde entier, nous pensons qu'il est du devoir de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'employer à tout faire pour contribuer à la recherche de solutions adéquates dans l'intérêt des peuples, de la détente et de la stabilité mondiale.

87. La délégation roumaine se propose de procéder à d'amples consultations, menées dans un esprit ouvert de coopération avec toutes les délégations intéressées, afin de rechercher les meilleures voies par lesquelles l'Assemblée générale pourrait contribuer à atteindre ces buts.

88. Un gigantesque mouvement populaire pour la sauvegarde de la paix se développe en Europe ainsi que dans d'autres régions du monde. Ce mouvement puissant a d'ores et déjà obtenu toute une série de résultats importants, de nombreuses villes prenant la décision de se déclarer zones exemptes d'armes nucléaires. Le peuple roumain, qui est engagé avec toutes ses forces sur le front de la paix, nourrit la conviction qu'en agissant unis et avec plus de fermeté les mouvements en faveur de la paix, les forces progressistes et les peuples du monde entier peuvent arrêter le cours dangereux des événements vers la tension et la guerre et sont capables d'assurer le désarmement et la paix.

89. En donnant expression à la volonté de paix et aux aspirations fondamentales du peuple roumain tout entier, le président Nicolae Ceaușescu a dit, dans un

discours prononcé à l'occasion du quarantième anniversaire de la Fête nationale de la Roumanie :

“De la tribune de cette assemblée solennelle, nous lançons à tous les chefs d'Etat et de gouvernement, à tous les peuples d'Europe et du monde entier un appel pour unir nos efforts et barrer la voie vers une guerre mondiale, vers la catastrophe nucléaire. Nous avons réussi à prévenir une nouvelle guerre mondiale pendant près de 40 ans. Mais la situation est à présent très grave. Nous devons tout entreprendre avant qu'il ne soit trop tard, nous devons passer outre à toutes considérations et faire cesser la course aux armements, surtout nucléaires, et préserver le droit suprême des peuples à l'existence, à la vie, à l'indépendance, à la liberté, à la paix.”

90. Devant le danger grave que représente l'escalade continue de la course aux armements, et en premier lieu des armements nucléaires, il importe d'en tirer toutes les conclusions et d'œuvrer à l'élimination des armes nucléaires, de tenir compte de l'avertissement très ferme des hommes de science qui ont démontré que l'emploi d'une partie seulement des arsenaux nucléaires existants conduirait à la destruction de toute la civilisation, à la disparition des conditions mêmes de la vie sur notre planète. Dans une future guerre mondiale, dans une guerre nucléaire, il n'y aurait ni vaincus ni vainqueurs. L'arme nucléaire ne tiendra pas compte des différents régimes sociaux et détruira pratiquement l'humanité tout entière.

91. Voilà pourquoi il ne saurait d'aucune manière être question que la fabrication et le déploiement de nouveaux armements nucléaires puissent constituer un moyen de renforcer la sécurité et la paix. Bien au contraire, toute nouvelle arme nucléaire augmente l'insécurité des peuples et le risque d'anéantissement de la civilisation et de l'humanité. Les tentatives faites pour minimiser la gravité du danger de l'emploi des armes nucléaires ont uniquement pour but de tromper les peuples, d'influencer et de freiner la lutte des masses pour la paix et le désarmement et pour la cessation de la politique de confrontation, de menace et de recours à la force. Il faut dire ouvertement aux peuples que leur existence et celle des générations futures sont en danger, qu'on ne saurait justifier la poursuite de la course aux armements, l'essai et la production de nouveaux armements nucléaires.

M. Bucci (Italie), vice-président, prend la présidence.

92. Eu égard à l'immense quantité d'armes nucléaires accumulées alors que chacune des parties — les Etats-Unis et l'Union soviétique — peut détruire avec les armes dont elle dispose au moins dix fois l'humanité tout entière, il ne saurait en aucune manière être question que quelques centaines de missiles de plus ou de moins puissent affecter le rapport de forces entre les deux parties; il n'existe donc aucune justification pour continuer à expérimenter et à produire de nouvelles armes nucléaires. Voilà pourquoi il faut assumer toute la responsabilité envers les intérêts des peuples et de l'humanité — et mettre un terme à la production de nouvelles armes nucléaires et éliminer celles qui existent, ce qui correspondrait pleinement aux intérêts de la civilisation et aux intérêts de toutes les nations du monde.

93. C'est justement pourquoi la Roumanie s'est prononcée et continue de se prononcer résolument en faveur de l'arrêt de la course aux armements, notamment nucléaires. Nous pensons que des mesures résolues s'imposent sur des plans multiples dans ce domaine, y compris la réalisation d'un tournant dans les négociations de désarmement qui se trouvent pratiquement, depuis plusieurs années, dans un immobilisme total.

94. Aussi, nous pensons qu'il est nécessaire que l'Union soviétique et les Etats-Unis reprennent les pourparlers dans tous les domaines des armements nucléaires et que l'on aboutisse à une conférence à laquelle participeraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires, afin d'arrêter la production de nouvelles armes nucléaires, de procéder à leur réduction graduelle, jusqu'à l'élimination complète de celles-ci.

95. Nous considérons, en même temps, que, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement à Genève, il est grand temps d'intensifier les négociations pour parvenir sans délai à un accord généralement acceptable portant sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, sur la base des propositions présentées à la Conférence, et que les actions envisagées pour atteindre cet objectif devraient constituer une partie intégrante des efforts déployés pour l'interdiction et l'élimination de tous les moyens de destruction massive.

96. Nous attachons une grande importance aux travaux de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, qui a eu lieu à Stockholm. La Roumanie continuera d'œuvrer, de toutes ses forces, en collaboration avec toutes les autres délégations, pour que cette conférence puisse contribuer, par la manière dont elle se déroule et grâce à ses résultats pratiques, au renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe et répondre ainsi pleinement à l'espoir qu'ont les peuples de réaliser le désarmement, tout d'abord nucléaire, pour édifier une Europe unie, sans armes nucléaires, une Europe de la paix et de la collaboration entre tous les Etats, quel que soit leur système social.

97. A nos yeux, il serait également nécessaire de tout faire pour convenir d'urgence des mesures concrètes dans le cadre des pourparlers de Vienne sur la réduction réciproque des forces et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, qui sont dans l'impasse depuis plusieurs années. Si les deux parties assument leurs responsabilités, en manifestant la volonté politique requise, on pourra aboutir à un accord qui, même s'il ne pouvait assurer des réductions substantielles, aurait un retentissement positif chez les peuples. Il serait ainsi démontré qu'il est bien possible d'inverser l'escalade de la course aux armements et de progresser vers l'instauration d'un équilibre fondé non pas sur l'augmentation, mais sur la diminution des effectifs armés et des armements.

98. La Roumanie se prononce et milite constamment en faveur du développement de la collaboration avec tous les Etats des Balkans, de l'accroissement de la confiance et de la coopération entre ces pays et de la transformation de cette région en une zone exempte d'armes nucléaires et de bases militaires étrangères. Nous soutenons en même temps la création de telles zones dans le nord et le centre de l'Europe, tout comme dans d'autres parties du monde.

99. Nous estimons qu'il est absolument nécessaire de convenir de mesures concrètes pour la cessation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et pour le respect rigoureux par tous les Etats des obligations assumées en vertu des accords internationaux en vigueur, pour l'ouverture de négociations sérieuses visant à prévenir l'extension de la compétition militaire à ce domaine et assurer l'utilisation effective de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Dans ce sens, nous appuyons la proposition de l'Union soviétique en vue d'entamer des pourparlers sur la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

100. De l'avis de la Roumanie, une voie réaliste pour parvenir à des progrès notables dans la direction du désarmement est celle du gel des dépenses militaires par tous les Etats et, en premier lieu, par les grands pays fortement armés, pour passer ensuite à la réduction des budgets militaires. Les fonds ainsi libérés pourraient être alloués au développement de ces pays, ainsi qu'à l'appui aux efforts des pays en développement. Tout en appréciant l'activité déployée à l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, la Roumanie œuvrera à la poursuite du processus d'élaboration des principes destinés à guider les Etats dans la négociation des accords internationaux portant sur le gel et la réduction des dépenses militaires.

101. Une des causes essentielles de l'état de tension extrêmement grave de la situation internationale et de l'augmentation du danger de guerre réside dans le fait que près de 40 ans après la fin de la seconde guerre mondiale des confrontations et des conflits armés ont lieu en diverses régions du monde et provoquent des pertes humaines et des dégâts matériels immenses; ils amplifient et perpétuent les tensions et la méfiance, éloignent le règlement par le biais des négociations et constituent une menace toujours plus grave pour la paix du monde. Voilà pourquoi, en militant constamment pour le règlement politique de tous les différends entre Etats, la Roumanie estime qu'il est impérieusement nécessaire de faire preuve du plus grand sens de responsabilité, au nom des intérêts suprêmes des peuples, de la paix et de la sécurité internationales, pour faire cesser les conflits militaires et de tout mettre en œuvre pour éliminer les foyers de tension et pour passer au règlement de tous les différends entre Etats par la seule et unique voie des négociations par des moyens pacifiques. Quelque difficiles et longues qu'elles soient, les négociations sont préférables à toute confrontation armée, qui ne fait que compliquer les rapports entre Etats et aggraver la situation internationale.

102. C'est dans ce cadre que la Roumanie se prononce, comme elle l'a toujours fait, et milite fermement en faveur d'une solution globale au Moyen-Orient, pour une paix juste et durable, fondée sur le retrait d'Israël des territoires occupés à la suite de la guerre de 1967, sur la garantie du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son Etat propre, indépendant, sur la garantie du droit à une existence libre et indépendante de tous les Etats de la région. Je voudrais rappeler qu'afin d'atteindre ces objectifs le président Nicolae Ceaușescu a pris l'initiative, dès 1978, de convoquer une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, dans le cadre et avec la participation active de l'Organisation

des Nations Unies et à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], le seul représentant légitime du peuple palestinien, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres Etats qui peuvent contribuer au règlement des problèmes complexes que connaît cette partie du monde. La Roumanie considère que cette initiative — appuyée ces derniers temps par un nombre toujours plus grand d'Etats — est toujours d'actualité et que des efforts accrus sont nécessaires de la part de la communauté internationale pour arriver le plus tôt possible à convoquer une telle conférence.

103. En ce qui concerne la situation au Liban, la Roumanie s'est prononcée pour le retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes de ce pays, pour une large réconciliation des forces politiques intérieures, pour la garantie de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriales du Liban.

104. Profondément préoccupée par la poursuite de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, qui provoque de grandes pertes humaines et des dégâts matériels et crée de nouvelles menaces pour la stabilité et la paix dans la zone, la Roumanie se prononce fermement pour la cessation immédiate des hostilités, pour le retrait des troupes, d'un côté et de l'autre, à l'intérieur des frontières existant avant le conflit et internationalement reconnues, pour la solution de tous les problèmes entre les deux pays exclusivement par la voie pacifique des négociations. Nous sommes aussi préoccupés par les tendances d'escalade du conflit dans la zone du Golfe et nous nous prononçons pour la cessation immédiate de toutes actions militaires dans cette région, comme un premier pas vers un règlement politique de la guerre entre l'Iraq et l'Iran.

105. Les intérêts fondamentaux du renforcement de la paix et de la sécurité mondiales exigent que tout soit mis en œuvre et que les efforts soient multipliés, en vue d'un règlement rapide, par la voie politique, des différends dans les autres régions du monde, de la cessation définitive de l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, du strict respect du droit inaliénable de chaque peuple au développement libre et indépendant.

106. Conformément à ces orientations, la Roumanie réaffirme sa solidarité et son appui actif à l'égard de la position et des initiatives de la République populaire démocratique de Corée, aux efforts et aux actions visant à l'unification pacifique, démocratique et indépendante du pays. La Roumanie exprime une fois de plus son entière solidarité avec la lutte des peuples d'Afrique pour l'élimination complète du colonialisme, pour la sauvegarde et la consolidation de leur indépendance nationale et leur avancement libre sur la voie du progrès économique et social. Dans ce contexte, nous prêtons tout notre appui à la lutte menée par le peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], pour accéder à l'indépendance et réaliser sans délai l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'accession de la Namibie à l'indépendance. Nous nous prononçons fermement contre la politique d'*apartheid* et demandons la pleine égalité de tous les citoyens d'Afrique du Sud et leur participation de plein droit à la vie politique du pays.

107. En général, nous considérons qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies agisse avec le plus haut sens de ses responsabilités pour mettre en terme aux conflits militaires et pour régler tous les problèmes litigieux entre Etats uniquement par la voie des négociations et autres méthodes de règlement pacifique, sur la base des principes fondamentaux du droit international.

108. Dans l'esprit de la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, adoptée en 1982 [résolution 37/10, annexe], nous considérons qu'il est de la plus haute importance de mettre en œuvre la proposition présentée par le Nigéria, les Philippines et la Roumanie lors de la dernière session, visant la création d'une commission permanente de bons offices, de médiation et de conciliation pour le règlement des différends et la prévention des conflits entre Etats³, à même d'agir avec promptitude et efficacité en vue de prévenir l'apparition de nouvelles confrontations armées et de résoudre de manière pacifique les conflits et tout autre problème litigieux entre Etats.

109. Une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales, au développement d'une large coopération internationale pourrait amener l'instauration de rapports de bon voisinage entre Etats. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent sur cette question à l'Organisation des Nations Unies, les propositions et les suggestions formulées constituent les prémisses permettant de passer à l'élaboration d'un document international qui contribuerait au développement et à la promotion du bon voisinage entre Etats.

110. Les impératifs pour la paix et la sécurité des peuples et pour l'avenir même de l'humanité sont l'élimination du sous-développement, la réduction de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres et l'édification du nouvel ordre économique international.

111. Il est bien connu que ces dernières années, à la suite de la crise économique mondiale et de la politique des taux d'intérêt excessivement élevés, la situation économique s'est aggravée tout particulièrement et que, dans ce cadre, l'écart entre les pays développés et les pays en développement s'est accru. Toutes les négociations menées jusqu'à maintenant dans le cadre du dialogue Nord-Sud n'ont pratiquement conduit à aucun résultat.

112. Dans ces conditions, la Roumanie propose que, lors de l'examen des problèmes économiques internationaux à la présente session, les efforts soient concentrés en priorité sur la recherche des moyens permettant d'engager des négociations véritables, à l'Organisation des Nations Unies, entre les pays développés et les pays en développement, afin de surmonter la crise économique mondiale et résoudre d'une manière équitable les problèmes du sous-développement et pour instaurer le nouvel ordre économique international.

113. C'est dans cet esprit que nous demandons que l'on convienne d'urgence du lancement des négociations globales, dans un comité spécial, soit en s'inspirant de l'expérience de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, soit dans le cadre d'une conférence des Nations Unies, avec la participation de tous les Etats. Dans ce contexte, on devrait

envisager l'élaboration d'un programme de mesures visant à aider les pays en développement ainsi que l'élaboration d'un traité général sur les nouveaux principes régissant les relations économiques internationales. La Roumanie est persuadée qu'il est de l'intérêt tant des pays en développement que des pays développés de parvenir sans tarder à un accord et à une politique nouvelle en ce qui concerne les problèmes économiques mondiaux. Le temps est venu de tout faire pour trouver les moyens d'apporter un appui effectif aux pays en développement, l'élimination du sous-développement et l'instauration du nouvel ordre économique mondial étant une nécessité pour la stabilité et le développement économique du monde entier.

114. Il importe tout particulièrement de trouver une solution radicale et globale au problème de la dette extérieure des pays en développement. La politique des taux d'intérêt élevés et les effets de la crise économique sont en grande mesure responsables de la situation créée. Tenant compte de la situation grave qui prévaut dans ce domaine, la Roumanie considère qu'il s'avère nécessaire de trouver non pas une solution partielle mais une solution globale, comprenant les principes généraux du règlement de la dette extérieure des pays en développement.

115. Une pareille solution devrait, de l'avis de notre pays, inclure l'annulation complète de la dette pour les pays les moins avancés et la réduction d'un pourcentage important de la dette des autres pays en développement, ainsi que le rééchelonnement général des dettes de ces pays sur une plus longue période, en appliquant un taux d'intérêt réduit ou même sans intérêt. En même temps, il est nécessaire de fixer des plafonds de taux d'intérêt pour les crédits anciens, ne dépassant pas 7 à 8 p. 100, les sommes payées au titre des intérêts au-delà de ces limites devant être déduites du total de la dette extérieure. Pour ce qui est des nouveaux crédits octroyés aux pays en développement, il est nécessaire de fixer un taux d'intérêt qui ne dépasse pas 5 p. 100. Le règlement global doit inclure aussi l'établissement d'un plafond pour les paiements annuels au titre de la dette extérieure, ne dépassant pas 10 à 15 p. 100 des recettes annuelles provenant des exportations des Etats respectifs.

116. La solution proposée devrait prévoir des modalités pour assurer l'accès des pays en développement aux crédits internationaux à des conditions favorables, de même que la création d'un fonds d'alimentation de ces crédits par les pays développés.

117. En même temps, dans l'intérêt du développement économique mondial dans son ensemble, il s'impose de réorganiser le système monétaire international sur des bases nouvelles et équitables, dans le respect rigoureux des principes nouveaux régissant les relations entre Etats, de telle sorte qu'il puisse contribuer à stimuler le développement économique de tous les pays et, en premier lieu, celui des pays en développement.

118. Nous considérons qu'il est nécessaire de multiplier les efforts afin d'assurer l'accès large et sans entraves des pays en développement aux acquis de la science et de la technologie modernes et un transfert substantiel de technologie vers ces pays, dans des conditions avantageuses, qui correspondent à leurs besoins spécifiques de développement. Il importe, tout

particulièrement, de donner un nouvel élan aux négociations amorcées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'élaborer et d'adopter un code de conduite pour les transferts de technologie et de financer, par le truchement des mécanismes des Nations Unies, la mise en œuvre des projets d'assistance technique dans les pays en développement, destinés à créer et à développer les capacités scientifiques et technologiques nationales de ces pays.

119. La Roumanie attache la plus haute importance au problème de la lutte contre la pratique profondément nuisible de l'exode du personnel qualifié des pays en développement, qui prive ces Etats d'un élément essentiel de leur potentiel de développement économique et social. Tout en appréciant l'activité déployée par le groupe intergouvernemental d'experts spécialement créé au sein de la CNUCED, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts en vue de l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un cadre approprié de coopération internationale, afin de prévenir les conséquences négatives de l'exode du personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés. Nous considérons qu'une convention ou un accord international réglant ce problème devrait nécessairement prévoir, lorsqu'il s'agit de cadres ayant fait des études supérieures, l'obligation pour ceux-ci ou les firmes qui les emploient de rembourser aux Etats d'origine toutes les dépenses ayant trait à leur formation ainsi que de les dédommager.

120. Dans l'effort visant à restructurer les relations économiques internationales, à instaurer le nouvel ordre économique mondial et à dépasser l'état de sous-développement, une importance particulière doit être accordée à l'élargissement et à l'approfondissement de la coopération économique entre les pays en développement, au raffermissement de leur solidarité et de leur unité d'action. A cet égard, la Roumanie se prononce en faveur de l'organisation d'une conférence au sommet de ces pays, afin de développer leur coopération et de définir leur stratégie commune pour les négociations avec les pays développés.

121. Dans un monde dominé par les contradictions, l'insécurité et de graves menaces à la paix, les problèmes de la jeune génération doivent occuper une place de choix dans les préoccupations des Etats. L'avenir de chaque nation et de toute l'humanité est en relation directe avec l'éducation de la jeunesse dans l'esprit des plus nobles idéaux de travail, de liberté et de paix.

122. La célébration, en 1985, de l'Année internationale de la jeunesse, ayant pour thème "Participation, développement, paix", est une expression de la haute responsabilité qui revient à cet égard à l'Organisation des Nations Unies. Par les préparatifs et par les actions menées pendant plusieurs années, l'Année internationale de la jeunesse s'annonce comme un événement prestigieux dans la vie de la jeunesse, destiné à apporter une contribution d'une grande importance à l'unification des forces de la jeune génération et à l'accroissement de sa participation au développement économique et social de tous les pays et à la lutte pour le progrès social, la coopération et la paix dans le monde entier. Nous exprimons la conviction que les décisions qui seront adoptées par la présente session

de l'Assemblée générale, sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse, donneront un nouvel élan au renforcement de la participation de la jeune génération aux efforts d'ensemble en vue de résoudre les grands problèmes de notre époque et d'édifier un monde meilleur et plus juste.

123. Etant donné la complexité des problèmes de la vie internationale, la Roumanie estime nécessaire que tous les Etats participent à leur solution, sans distinction de système social, et se prononcent avec esprit de suite pour le raffermissement du rôle des pays petits et moyens, des pays en développement et des Etats non alignés, qui sont les plus intéressés à la promotion d'une politique de coopération, d'indépendance et de paix.

124. Nous considérons qu'un rôle important incombe à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux qui devraient contribuer toujours plus activement à assurer la participation de tous les Etats, sur un pied d'égalité, à la vie internationale, dans l'intérêt de la détente, de l'indépendance et de la paix, et à la démocratisation de la vie internationale dans son ensemble.

125. Pour sa part, la Roumanie est fermement décidée à continuer, comme elle l'a fait jusqu'à présent, à développer largement ses relations avec tous les Etats, quel que soit leur système social. Nous développons la coopération avec tous les Etats socialistes et, en premier lieu, avec nos voisins, avec les pays en développement de même qu'avec les pays développés, et avec tous les Etats du monde.

126. Nos relations internationales se fondent constamment sur l'égalité des droits, le respect rigoureux des principes de l'indépendance et de la souveraineté nationales et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, des avantages mutuels, de la renonciation à l'emploi ou à la menace de la force, ainsi que du droit de chaque peuple de choisir la voie de développement économique et social qu'il désire, sans aucune immixtion.

127. Dans l'esprit de large ouverture internationale, de paix et de coopération de la politique étrangère de la Roumanie, sur la base du mandat confié par le Président du pays, la délégation roumaine est fermement décidée à contribuer, de concert avec toutes les autres délégations, à assurer le succès des travaux de la présente session de l'Assemblée générale, dont l'ordre du jour contient des points d'une importance toute particulière. Nous avons la profonde conviction qu'avec l'engagement et les efforts responsables de tous les Etats et gouvernements et de tous les peuples il est possible de barrer la voie à une guerre mondiale et à un cataclysme nucléaire, il est possible de préserver la paix, valeur suprême de l'humanité, et d'assurer le triomphe d'une politique nouvelle d'égalité et de respect de l'indépendance nationale ainsi que l'édification d'un monde meilleur et plus juste.

128. Comme l'a souligné récemment le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceaușescu :

"Malgré les systèmes sociaux différents de nos pays ou les conceptions politiques et philosophiques différentes, en dépit de l'existence même de divergences ou de problèmes litigieux entre certains

Etats, nous devons surmonter tout cela et faire passer avant tout les intérêts de chaque peuple et de l'humanité en général. Nous devons faire preuve de la plus grande fermeté dans nos actions et répondre aux attentes des peuples et de l'humanité tout entière."

129. Le prince Saud AL-FAISAL (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : C'est pour moi un grand plaisir de féliciter M. Lusaka à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également féliciter son pays, un pays ami, pour son rôle international éminent. Je suis certain que ses remarquables compétences lui permettront de contribuer efficacement au succès de nos débats et d'obtenir des résultats positifs.

130. Au nom de mon gouvernement, je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Jorge Illueca, président de la République du Panama et président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, pour la manière compétente et objective avec laquelle il a dirigé les travaux de cette session. Je tiens également à mentionner ici que le président Illueca, en tant que premier chef d'Etat à présider une session de l'Assemblée générale durant son mandat, a aidé à renforcer, par ses fonctions de première importance et sa grande compétence, la prise de conscience publique de l'importance croissante de l'Organisation des Nations Unies dans les relations entre les Etats et dans la vie des peuples du monde.

131. Je voudrais en outre exprimer notre gratitude pour les immenses efforts déployés par le Secrétaire général dans divers domaines et activités de l'Organisation des Nations Unies. Avec un dévouement et une persévérance louables, il a guidé les efforts de l'Organisation dans des circonstances difficiles, d'une manière qui mérite notre reconnaissance, nos bons vœux et notre plein appui.

132. C'est également un grand plaisir pour moi de dire la satisfaction du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite de voir l'admission d'un Etat frère, le Brunéi Darussalam, à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que la sagesse de ses dirigeants et son histoire ancienne lui permettront d'apporter une contribution efficace aux travaux de l'Organisation.

133. Le fait que l'Organisation des Nations Unies puisse continuer à servir de soupape de sûreté fiable et respectée pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'une part, et pour l'instauration d'une juste base pour la coopération entre Etats dans les domaines politique, économique et social, d'autre part, dépend dans une grande mesure de sa capacité de remplir son rôle, non seulement en s'attaquant aux problèmes qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, mais aussi en trouvant des solutions efficaces à ces problèmes.

134. Cependant, si nous examinons les événements de ces 12 derniers mois, il apparaît clairement que nous sommes revenus à l'Assemblée générale après une année durant laquelle il n'y a eu aucun signe de progrès dans la solution des conflits internationaux et régionaux qui menacent la paix et la sécurité dans une région ou dans une autre. Les peuples qui ont été spoliés de leurs droits et qui ont été opprimés ont survécu mais ils connaissent les privations et l'injus-

tice et sont la proie de l'agression et de l'expansionnisme. Le monde n'a été témoin d'aucun progrès dans la solution des problèmes soulevés par les relations économiques, financières et commerciales inéquitables entre les Etats. De nombreux pays sont en outre affectés maintenant par des problèmes sociaux critiques tels que la toxicomanie qui, dans certaines régions, a pris une proportion d'épidémie. Il pourrait devenir difficile de confiner de tels problèmes dans les limites géographiques d'Etats précis. Par conséquent, une action concertée de la part de la communauté internationale est indispensable pour les affronter et les surmonter, et en éliminer les causes, et pour assurer la protection, la sécurité et la vitalité de nos sociétés.

135. Le manque de progrès dans les efforts engagés pour trouver des solutions aux problèmes clefs qui menacent la paix et la stabilité et pour traiter efficacement de leurs causes sous-jacentes, dans leur dimension humaine sur une base juste et équilibrée, entravera notre possibilité d'atténuer, pour les générations présentes et à venir, la peur croissante d'une existence remplie de crises et de différends.

136. Cependant, le tableau décourageant de ces 12 derniers mois, et qui persiste, doit encore nous inciter à faire tout notre possible afin de démêler l'écheveau de ces problèmes, qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux, et de leur trouver des solutions.

137. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas se limiter au simple énoncé des problèmes et des crises internationaux actuels, mais devrait être plutôt de suggérer des mécanismes pratiques qui permettront à la communauté internationale d'affronter les dangers imminents et de trouver des solutions fondées sur la justice et l'objectivité.

138. La non-acceptation par certains Etats de la primauté du droit, l'absence d'inhibition morale dans leurs actes et le défaut de mesures préventives figurent parmi les facteurs fondamentaux qui poussent ces Etats à préférer l'agression et l'expansion et à s'appuyer sur la force pour résoudre les problèmes. Il ne peut donc y avoir d'alternative pour nous, si nous souhaitons ardemment l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde, que d'adopter des principes moraux et juridiques qui nous guident à travers les enchevêtrements et les complexités des relations internationales modernes.

139. A cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite, en adhérant à l'Islam par croyance et conviction et au Coran comme constitution et guide, a jeté des bases solides pour traiter avec les autres Etats. Parce que l'Islam est une croyance qui encourage la liberté, qui se dresse face à l'agression et à l'exploitation, qui s'oppose à l'injustice sous toutes ses formes et qui lutte pour l'égalité et la justice, le Royaume d'Arabie saoudite traite avec les autres sur la base de l'égalité, s'abstient de s'ingérer dans leurs affaires intérieures et respecte les principes de souveraineté nationale. Sur la scène internationale de l'Organisation des Nations Unies, nous en respectons la Charte, nous appuyons ses efforts et nous nous opposons à toute action qui tenterait d'affaiblir ou de remplacer l'autorité du droit international par la force et par la terreur. Les relations du Royaume d'Arabie saoudite continueront de refléter son sentiment d'appartenance à la communauté internationale tout entière comme à une seule

famille, ainsi que sa croyance dans les principes de paix fondés sur le droit et la justice.

140. Le Royaume d'Arabie saoudite, comme tous les autres membres de la communauté internationale, définit sa conduite internationale et ses relations étrangères conformément à son adhésion et à son attachement aux organismes et organisations internationales. A cet égard, le Royaume est fier d'être membre du Conseil de coopération du Golfe, qui a été créé conformément aux chartes et aux résolutions de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la conférence islamique et selon les principes du Mouvement des pays non alignés et de la Charte des Nations Unies. La participation du Royaume à ce conseil n'est pas un simple engagement politique ou temporaire. C'est notre destinée, qui traduit notre aspiration commune à un avenir fondé sur la stabilité, la prospérité et le progrès. Le Conseil a pris, ainsi que l'a souligné le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'information de l'Etat du Koweït, dans son discours d'hier [11^e séance], des mesures efficaces et constructives pour aboutir à la coopération politique, économique, sociale et culturelle, ainsi qu'en matière de sécurité, entre les Etats membres. Il a ainsi montré qu'ils constituaient un facteur positif de stabilité dans la région et un élément de prévention contre les ingérences étrangères, notamment dans les problèmes qui concernent au premier chef les Etats du golfe.

141. Le prestige de l'Organisation des Nations Unies, qui consacre les espoirs et les aspirations des nations et des peuples à la paix, la confiance qu'a mise en elle la communauté internationale et sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités dépendent de son aptitude à trouver des solutions efficaces aux problèmes que connaissent les Etats Membres, d'une part, et à ceux qui menacent la paix et la sécurité internationales, d'autre part.

142. Certains des problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée depuis un certain temps mais qu'elle n'a pas été capable de résoudre deviennent de plus en plus graves et menaçants. C'est là le résultat d'un mépris total des causes fondamentales de ces problèmes. Ceux de la Palestine, de Jérusalem et du Moyen-Orient, auxquels nous sommes confrontés et que nous examinons ici, sont des exemples clairs d'une telle approche.

143. Le problème de la Palestine constitue l'exemple le plus grave d'une injustice politique internationale et reflète l'étendue de l'impudence d'Israël face aux principes humanitaires et aux règles établies ainsi que son défi flagrant des résolutions adoptées par la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, et de sa détermination à appliquer des politiques agressives et des pratiques racistes.

144. Israël fournit sans aucun doute tous les efforts possibles pour donner l'impression que le problème de la Palestine a atteint un tel degré de complexité que trouver une solution est devenu impossible et que le Moyen-Orient est voué aux crises et aux conflits, cherchant par là à perpétuer l'instabilité dans la région et à provoquer différends et troubles, semant la crainte et le désespoir dans l'esprit des peuples. Il essaie ainsi de contrecarrer les efforts tendant à assurer une paix

stable dans la région afin de réaliser ses desseins agressifs et expansionnistes sans retenue ni contrôle.

145. La logique et la réalité de la situation réfutent ces affirmations israéliennes. La présence sioniste dans la région est la raison pour laquelle celle-ci souffre de crises et de conflits. Affirmer que le problème palestinien est devenu si complexe qu'il ne peut être résolu est donc une affirmation sans fondement qui doit être rejetée. La vérité dans ce problème est claire et sans équivoque. Les nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies condamnant les actes d'agression d'Israël et confirmant les droits du peuple palestinien à sa patrie ainsi que le caractère arabe de Jérusalem n'ont pas besoin d'être rappelées ici.

146. En fait, l'obstacle principal réside dans l'attitude d'Israël qui ignore les résolutions adoptées par les Nations Unies, fait obstacle aux efforts de l'Organisation pour résoudre ces problèmes, rejette sans appel tout élan sincère et véritable vers la paix fondée sur le droit et la justice et refuse de prendre au sérieux les initiatives tendant à instaurer la paix dans la région.

147. Bien que les accords de Camp David ne puissent servir de cadre pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, et cela a été prouvé, Israël affirme que la signature de ces accords et son retrait du Sinaï témoignent de sa volonté de paix. Néanmoins, en réalité, la ratification de ces accords par Israël a été un prétexte pour annexer la Rive occidentale, la bande de Gaza, Jérusalem et le Golan; elle lui a permis d'expulser les populations légitimes de ces territoires et d'y installer des colonies de peuplement israéliennes. Israël estime que ces accords sont une alternative à toute autre solution pacifique du problème des territoires arabes qu'il occupe encore et où il pratique les formes les plus abjectes d'oppression et de terreur, déniait au peuple palestinien non seulement ses droits légitimes mais également son droit d'exister en tant qu'entité. En conséquence, l'agression sioniste contre les Etats arabes se poursuit, malgré l'affirmation erronée selon laquelle Israël répondra à de justes exigences s'il estime que ses revendications quant à sa sécurité sont satisfaites.

148. La réalité de la situation est tout autre. Tant par la façon dont il mène ses affaires que par ses pratiques d'agression, Israël nous donne la preuve que son objectif est toujours de s'accaparer des terres et non de faire la paix. C'est pour cette raison que nous assistons aux efforts de grande ampleur, déployés par Israël, pour accumuler tout un arsenal d'armes les plus modernes et les plus destructrices. La large interprétation de ses revendications de sécurité, au-delà de l'élément arabe, prouve que ce sont les Arabes et non pas Israël qui ont besoin de sécurité. Israël a toujours été l'agresseur et il dispose d'armes dévastatrices dont aucun autre Etat arabe n'est doté, alors que sa sécurité est assurée aussi bien par l'Est que par l'Ouest.

149. Pour leur part, les Arabes ont démontré qu'ils recherchaient la paix fondée sur la justice et non pas une paix imposée par la force et l'oppression. La douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez en novembre 1981 et septembre 1982, a témoigné de l'élan authentique arabe vers la paix. Les Etats arabes ont défini leur idée du processus de paix dans les décisions contenues dans leur Déclaration finale⁴, décisions fondées sur la légitimité internationale et

conformes à la volonté internationale exprimée dans les résolutions des Nations Unies.

150. La conviction profonde des Arabes qu'il faut instaurer une paix juste et durable dans la région ne devrait pas servir de prétexte pour leur faire payer chèrement leur foi en la justice, le droit et la paix. Les Etats arabes se sont acquittés de leur responsabilité historique et ont apporté tout ce qu'ils pouvaient à la cause de la paix et de la stabilité dans la région, affirmant ainsi leur croyance véritable dans la paix en tant que politique. Les décisions de Fez ont montré une fois de plus le consensus arabe pour une paix fondée sur la justice. Ces décisions ont pris en compte la réalité de la situation dans la région et englobent les principes de base qui peuvent servir de point de départ objectif pour l'instauration d'une paix juste et durable. Parmi ces principes figure le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur ses terres, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime.

151. La terre de Palestine est au centre d'une région étendue où vivent des centaines de millions de personnes, au cœur géographique du vaste monde arabe et musulman, mais Israël continue d'ignorer ces faits et persiste dans son agression. Personne n'est allé aussi loin que les Israéliens pour ce qui est d'imposer un fardeau considérable à la communauté internationale, de violer les lois et les conventions internationales et de défier la volonté internationale. En fait, Israël représente une charge politique, économique et morale pour les Etats qui le soutiennent.

152. Nous croyons que ce dont nous avons besoin c'est un effort résolu pour prendre les dispositions et mesures efficaces qui s'imposent pour l'application et l'exécution des résolutions qui ont été adoptées, ainsi que pour définir fermement les moyens de lancer une initiative de paix.

153. Il est impératif, par conséquent, d'étudier les éléments fondamentaux d'une solution juste au problème de la Palestine, dont les plus importants sont l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien, peuple tyrannisé dans son propre pays, chassé de sa patrie, privé de ses droits naturels — tous droits dont jouissent les peuples dans le monde entier — et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, et en particulier Jérusalem.

154. A cet égard, je voudrais réitérer l'avertissement du Royaume d'Arabie saoudite, de tous les pays musulmans et de tous les pays épris de paix dans le monde, devant la gravité des desseins d'Israël pour modifier le caractère physique de Jérusalem et violer la sécurité et le caractère sacré de la mosquée d'Al-Aqsa, ainsi que d'autres lieux saints, tant musulmans que chrétiens, en Palestine.

155. Il existe un élan certain vers la paix dans le monde arabe et musulman. La crainte la plus grande est que l'incapacité de l'Organisation des Nations Unies à résoudre ce problème persistant et l'obstination de l'extrémisme israélien dans ses violations des lieux saints en Palestine contraignent les Arabes et les nations islamiques à mobiliser toutes leurs forces dans un affrontement avec l'extrémisme israélien dont le prix élevé et les conséquences n'affecteront pas uniquement le Moyen-Orient.

156. La situation au Liban, toujours lourde de dangers, risque d'exploser à tout moment. La persistance de la présence militaire israélienne au Liban et la détermination d'Israël de provoquer différends et frictions entre les diverses factions libanaises, ainsi que son ingérence dans les affaires intérieures du Liban, nous fournissent des preuves supplémentaires de ses intentions expansionnistes et de ses desseins d'agression.

157. Le Royaume d'Arabie saoudite et les Etats arabes frères ont déployé de grands efforts pour coopérer avec le Gouvernement libanais et pour appuyer ses tentatives de retour à des conditions normales. Nous continuerons à n'épargner aucun effort dans ce sens mais ceux-ci ne seront fructueux et ne pourront conduire à une paix véritable au Liban que si l'invasion et l'occupation israéliennes, sous toutes leurs formes et manifestations, prennent fin.

158. Empêcher Israël de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban et l'obliger à se retirer, inconditionnellement et totalement, de tout le territoire libanais sont les deux impératifs pour la normalisation de la situation au Liban et pour le redoublement d'efforts visant à la réalisation d'une paix juste et totale au Moyen-Orient.

159. La guerre entre l'Iraq et l'Iran entre dans sa cinquième année et continue de faire rage. Le tribut payé à la fois par le peuple iraquien et le peuple iranien est lourd, dans tous les domaines. Il s'agit d'une guerre insensée et totalement injustifiable. L'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation des Nations Unies ont tous demandé l'arrêt de cette tragédie entre ces deux pays voisins et ont œuvré à cette fin. De plus, le Conseil de coopération du Golfe, comme l'a déclaré hier [11^e séance] le cheik Ahmed bin Saif Al-Thani, ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Etat de Qatar, a déployé des efforts considérables dans ce sens. Le Royaume d'Arabie saoudite a appuyé tous ces efforts et y a pris part. L'Iraq s'est déclaré prêt à cesser la guerre. L'Iran, pour sa part, n'a pas encore répondu à cet appel. Il ne saurait y avoir de vainqueur dans cette guerre étant donné les ravages subis par les deux pays. L'attitude positive de l'Iraq doit trouver un pendant en Iran et il faut mettre fin à cette effusion de sang entre deux pays islamiques voisins. En tant que leur voisin immédiat, le Royaume d'Arabie saoudite, qui perçoit la gravité des événements, est préoccupé par la sécurité et la stabilité de ces deux pays.

160. Je souhaite rappeler ici la plainte déposée par les Etats du Conseil de coopération du Golfe, dont le Royaume d'Arabie saoudite fait partie, concernant les attaques contre le trafic maritime dans nos eaux territoriales et dans les voies d'eau limitrophes il y a deux mois. Au nom du Royaume d'Arabie saoudite, je voudrais remercier les 13 Etats membres du Conseil de sécurité qui ont compris les éléments du dossier et apprécié la vérité. En prenant en compte l'intérêt de toutes les parties, notamment celles de la région, à éviter l'agression, ils ont adopté, le 1^{er} juin 1984, la résolution 552 (1984). Cette prise de position importante du Conseil de sécurité a renforcé nos espoirs de voir le Conseil poursuivre ses efforts et le Secrétaire général continuer d'offrir ses bons offices afin de mettre un terme à la guerre entre l'Iran et l'Iraq avec

ses conséquences éventuelles pour la région et le monde dans son ensemble.

161. Parmi les grands problèmes auxquels se heurte la communauté internationale et qui exigent des solutions urgentes et efficaces, il faut citer la situation en Afghanistan et l'occupation militaire soviétique qui se poursuit dans ce pays. La présence soviétique entre dans sa cinquième année. Les moudjahidin afghans mènent une guerre farouche pour défendre leur religion, leur patrie et leurs droits. Nous réitérons notre appel à l'Union soviétique, qui, en tant que superpuissance, a une importante obligation envers la paix et la sécurité dans le monde, pour qu'elle se retire de l'Afghanistan et laisse le peuple afghan déterminer son propre destin et choisir le système qu'il souhaite.

162. Le Royaume d'Arabie saoudite souscrit à la position adoptée par l'Organisation de la Conférence islamique qui a demandé, notamment, le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan et l'octroi au peuple afghan de son droit à l'autodétermination; cette position est favorable au peuple islamique de l'Afghanistan, à sa guerre sainte et à son droit de libérer son pays. En outre, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général à cet égard et nous soulignons que toute action de ce genre doit tenir compte des droits et exigences des moudjahidin afghans.

163. Nous désirons également exprimer une fois de plus notre gratitude à la République islamique du Pakistan pour l'immense rôle humanitaire qu'elle joue en offrant l'hospitalité à plus de 3,5 millions d'Afghans. Cela représente un fardeau économique et social considérable que le Pakistan continue à supporter avec générosité et bonne grâce. Cette noblesse dont fait preuve le Pakistan ne doit pas l'exposer à l'agression ni à la violation de son intégrité territoriale par le gouvernement fantoche de Kaboul.

164. L'Afrique du Sud, allié naturel d'Israël du fait de la similitude de leur situation et de leurs intérêts, continue d'appliquer la forme la plus répugnante de discrimination malgré les condamnations et la réprobation mondiales et en dépit de l'appel lancé par la communauté internationale au Gouvernement sud-africain pour qu'il abandonne une telle politique. Nous réitérons notre dénonciation et notre condamnation de cette politique raciste et appuyons toutes les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud a fait fi de toutes les considérations humanitaires ainsi que de tous les appels lancés par de nombreux pays du monde et a ignoré les réalités historiques, attirée par des gains à court terme, ce qui l'amènera à subir les conséquences inévitables et tragiques de toute société fondée sur des contradictions structurelles profondes.

165. La persistance de l'Afrique du Sud à rejeter les solutions au problème de la Namibie, en niant les droits namibiens, peut difficilement l'aider à entrevoir les conséquences auxquelles elle s'expose en niant les droits du peuple namibien sur son propre territoire. La morale à tirer de la leçon de la Rhodésie n'a pas été comprise par les forces d'expansionnisme et de conquête malgré le peu de temps qui s'est écoulé depuis la chute de la Rhodésie raciste. La Namibie doit recouvrer intégralement ses droits. Tous les citoyens africains doivent vivre librement sur leur propre territoire. Nous appuyons le droit du peuple namibien et nous soutenons l'Organisation des

Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine [OUA] dans leurs efforts pour éliminer les pratiques racistes et mettre fin à l'occupation étrangère en Namibie.

166. Le désarmement est devenu aujourd'hui une question vitale pour la sécurité et le progrès du monde. La course aux armements et les sommes colossales qui lui sont consacrées ont entraîné un accroissement de la tension dans le monde. Cette situation a obligé de nombreux pays, notamment les pays en développement, à affecter une part importante de leurs ressources limitées à la défense, aux dépens de leur progrès et de leur développement social et économique. Dans ce contexte, je voudrais exprimer notre appréciation, à l'égard des initiatives et des résolutions que l'Organisation des Nations Unies tente de mettre en œuvre depuis des années. En même temps, nous espérons que les efforts de l'Organisation, que le monde entier respecte, permettront de protéger l'humanité de dangers imminents et de sauvegarder les pays en développement du risque de se laisser entraîner dans des conflits et des luttes d'influence qui menacent toute l'humanité. Parmi les questions dont l'Organisation des Nations Unies peut traiter efficacement, il faut citer l'embargo sur les armes à destination d'Israël, de l'Afrique du Sud et d'autres Etats dotés d'armes dévastatrices, en particulier parce qu'ils compliquent encore davantage la tâche globale du désarmement.

167. Aujourd'hui, comme de tout temps, les problèmes économiques sont l'une des grandes causes de tension internationale alors qu'ils pourraient constituer l'un des éléments les plus importants pour engendrer la compréhension et la coopération mutuelle. En dépit des signes de reprise économique de plus en plus nombreux dans les grands pays industrialisés, le monde se trouve encore confronté au déclin du commerce international, particulièrement le commerce des pays en développement. Le taux de chômage reste élevé dans les pays industrialisés alors que les taux de change entre les plus fortes devises étrangères ainsi que les taux d'intérêt sont marqués par des fluctuations accusées et fréquentes. En outre, l'équilibre du commerce extérieur et la balance des paiements de nombreux pays industrialisés continuent de souffrir de déséquilibres graves alors que la tendance protectionniste des pays développés s'accroît.

168. La grande disparité entre les pays du monde quant à la quantité et à la nature des ressources naturelles et matérielles qu'ils possèdent rend impérative la coopération entre les peuples des pays développés et des pays en développement. Cette disparité devrait amener la compréhension, encourager le dialogue et renforcer la solidarité entre les Etats du monde plutôt que constituer le prétexte à la poursuite du déséquilibre et à l'élargissement du fossé entre Etats riches et pauvres.

169. En tant que pays en développement, le Royaume d'Arabie saoudite comprend, du fait de sa propre situation, les difficultés que traversent les pays en développement pour atteindre le niveau de vie qu'ils souhaitent. Notre Royaume, conscient des responsabilités qui sont les siennes en tant que membre de la communauté mondiale, aspire à renforcer les liens de coopération entre Etats et cherche à participer activement à la solution des problèmes de

développement qui se posent aux pays en développement du monde. C'est pourquoi il a cherché, dès qu'il en a eu les moyens financiers, à investir une partie substantielle de ces moyens dans les efforts visant à renforcer l'offensive de développement dans les pays en développement. Notre politique traditionnelle consiste désormais à nous acquitter de nos engagements à cet égard.

170. Dans ce contexte, le Royaume réaffirme combien il croit nécessaire de mener une action positive pour atteindre les objectifs du développement total, du progrès et de la prospérité authentique pour tous les peuples du monde. Si l'on veut atteindre cet objectif, l'assistance au développement doit à la fois continuer et s'accroître, ce qui exige alors des efforts de coopération véritable pour renforcer les organisations de développement existantes et augmenter leurs ressources et leurs capacités à jouer un rôle plus effectif et plus réaliste pour faire face aux exigences de cette phase critique. Le développement complet est une nécessité première pour un monde en continuelle évolution dans lequel les pays feraient l'échange de leurs acquis et s'aideraient les uns les autres.

171. Le Royaume d'Arabie saoudite croit qu'il sera possible d'obtenir les ressources financières nécessaires pour effectuer les changements économiques qui s'imposent et atteindre au cours de cette décennie un niveau approprié de développement dans les pays en développement en général, lorsque les pays industrialisés des blocs Est et Ouest à la fois assumeront pleinement leurs responsabilités et leurs obligations financières au titre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe] et des objectifs d'aide publique au développement qui y sont définis. On ne peut plus accepter les excuses avancées par les Etats industrialisés eu égard au volume ou aux conditions de leur assistance ou à leur responsabilité internationale dans les difficultés économiques que connaissent les pays en développement.

172. Le protectionnisme croissant dans les pays industrialisés représente une tendance regrettable qui s'est révélée vaine à l'échelle mondiale et dangereuse pour les fondations du commerce international. C'est pourquoi nous répétons à l'adresse de tous les pays industrialisés qu'il convient d'abolir les mesures protectionnistes adoptées et de confirmer leur attachement à la lettre et à l'esprit du système international de libre échange. Nous leur demandons en outre de traiter les problèmes par les voies internationales existantes et selon les accords et pactes internationaux en vigueur.

173. Le Royaume d'Arabie saoudite a promis son plein appui aux efforts déployés pour renforcer et développer la coopération économique entre pays en développement ainsi qu'à la stratégie d'autosuffisance collective. Je tiens à répéter et à confirmer cet appui. Nous estimons qu'il s'agit d'une partie intégrale et complémentaire des efforts faits pour promouvoir une coopération économique internationale plus large. Aussi, nous nous félicitons des efforts faits pour renforcer la coopération commerciale entre pays en développement et établir un système global de préférences commerciales entre pays en développement et nous souhaitons que ces efforts aboutissent.

174. L'interdépendance complète des problèmes et intérêts du commerce mondial — produits de base, finances et développement — exige qu'on les traite de façon globale et complémentaire parce que, si l'on s'attache à un seul de ces problèmes, on le résoudra temporairement et au détriment des autres. En fin de compte, nous nous retrouverons dans la même impasse. En conséquence, le Royaume d'Arabie saoudite souscrit à l'idée de négociations économiques globales et ne voit pas d'autre moyen valable de résoudre les problèmes économiques internationaux de façon juste, stable et durable.

175. La conscience des peuples est l'une des plus grandes forces motrices des événements de l'histoire. Nous vivons à une époque où les données économiques les plus détaillées parviennent aux coins les plus reculés du monde pour révéler fidèlement ce qui se passe. En conséquence, l'interdépendance est devenue évidente et indéniable. Il est également devenu clair que l'amélioration des conditions économiques internationales exige un effort collectif sérieux et une coopération économique généralisée pour résoudre les problèmes économiques internationaux. Les pays en développement ont démontré qu'ils souhaitent sincèrement une coopération véritable pour promouvoir le bien-être de la communauté internationale en manifestant une grande souplesse et en préconisant des mesures pratiques et objectives dans leurs demandes en matière de coopération économique internationale au service du développement. Ils attendent depuis longtemps une réaction positive des pays industrialisés. La communauté mondiale est invitée aujourd'hui à renforcer la confiance dans les institutions et mécanismes de coopération économique internationale, notamment dans les programmes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

176. Je voudrais à ce propos inviter tous les pays industrialisés à ne pas laisser passer une occasion inespérée d'établir les bases d'une coopération fructueuse entre eux-mêmes et les pays en développement et à favoriser sans retard la reprise d'un dialogue sérieux et l'ouverture d'une nouvelle série de négociations économiques globales dans un esprit de confiance mutuelle et de coopération sincère, pour le bien de la communauté internationale. En même temps, nous invitons les pays en développement à maintenir l'élan de façon réaliste et souple. Je tiens à réitérer que nous croyons fermement que les difficultés auxquelles se heurtent nos efforts pour activer la coopération économique internationale et pour édifier un nouvel ordre économique international basé sur la justice ne doivent à aucun prix devenir une raison de désespoir. Bien au contraire, elles doivent nous inciter à poursuivre nos efforts pour le bien-être de l'humanité.

177. En passant en revue la situation internationale actuelle, nous constatons que les problèmes internationaux n'ont fait que croître en gravité et en acuité, ce qui confirme que le rôle de l'Organisation des Nations Unies acquiert une importance plus grande à mesure qu'augmentent les possibilités d'interaction et de coopération entre Etats.

178. La paix basée sur la justice et non pas la paix basée sur l'équilibre de la terreur, voilà l'objectif de notre Organisation internationale. En fait, c'est la seule voie vers la sécurité et la stabilité. La prise de

conscience de l'injustice chez les peuples privés de l'autodétermination est la bombe à retardement la plus explosive qui menace le monde.

179. Nous espérons tous, j'en suis persuadé, que cette session de l'Assemblée constituera pour les peuples du monde une bonne occasion de trouver des solutions à leurs problèmes régionaux et globaux, avec sagesse et le sentiment de leur responsabilité collective. A n'en pas douter, il est de notre intérêt commun de rechercher la primauté du droit et de la justice sur l'oppression, de la liberté sur l'asservissement, afin que la paix l'emporte et que les nations réalisent leurs rêves dans le progrès et dans la prospérité.

180. M. SCEBERRAS TRIGONA (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Lusaka à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale et souhaiter la bienvenue parmi nous à un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Brunéi Darussalam.

181. La tâche essentielle de la communauté internationale est de déterminer l'action collective qui mènera à la paix et à la prospérité de façon que les citoyens de chaque Etat Membre puissent accomplir leurs destinées individuelles. Chaque année, à cette Assemblée générale, nous faisons le point de ce que nous avons tenté dans ce sens. Cette année, la région de la Méditerranée a assisté à une évolution importante dans le processus visant à transformer notre région en zone de paix, de sécurité et de coopération.

182. Au début de l'année, lorsque la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe s'est ouverte à Stockholm, tous les Etats méditerranéens non alignés ont eu la possibilité de s'exprimer devant les participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Méditerranée comme faisant partie intégrante du processus de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité dans l'Europe tout entière. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de ma déclaration liminaire à la Conférence de Stockholm, "la tension et la confrontation en Méditerranée sont le résultat, et deviennent à leur tour la cause, de tensions et de confrontations dans d'autres parties de l'Europe". C'est pourquoi les pays méditerranéens examineront à Stockholm toutes les propositions propres à accroître la confiance et la sécurité dans l'optique de leur applicabilité aux problèmes de sécurité en Méditerranée, notamment la situation d'affrontement naval qui s'aggrave de plus en plus dans notre région.

183. Le deuxième événement important dans notre région concernait la toute première réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés qui a eu lieu à La Valette les 10 et 11 septembre 1984. Les Ministres des affaires étrangères de l'Egypte, de la Libye, de Malte, du Maroc, de la Syrie, de la Tunisie et de la Yougoslavie ainsi que des ministres d'Algérie et de Chypre ont participé, avec le chef du Département politique de l'OLP, à cette réunion importante et ont convenu d'une déclaration qui jette les bases de la transformation de la Méditerranée en zone de paix, de sécurité et de coopération.

184. Les pays non alignés de la Méditerranée sont conscients de la nécessité permanente d'intensifier leur efforts pour la paix dans un monde qui, malheureusement, devient de plus en plus dangereux et de moins en moins accueillant pour nos citoyens. Le Secrétaire général a attiré l'attention, une fois de plus, sur les deux éléments liés du dilemme : la course effrénée vers la catastrophe nucléaire et l'inconscience avec laquelle on détourne des ressources nécessaires pour les besoins pressants du développement.

185. La dépendance déraisonnable à l'égard de l'accroissement continu des armements, notamment des armements nucléaires, exacerbe les tensions plutôt que d'accroître la sécurité. L'accumulation et l'extension des problèmes dus à la pauvreté, la malnutrition, la maladie et l'analphabétisme prennent des proportions inquiétantes, voire explosives aux niveaux national et international. Le fait le plus révoltant est que tant de ressources continuent d'être consacrées à la course aux armements au lieu d'être utilisées pour faire face aux besoins et aux pressions du développement.

186. Le phénomène sous-jacent à cette réalité dangereuse est l'existence de deux alliances militaires opposées, dirigées chacune par une superpuissance qui place ses intérêts et ses objectifs au-dessus de ceux des autres nations. La majorité de l'humanité fait face aujourd'hui à l'arrogance suprême d'une poignée de nations avancées industriellement et technologiquement qui tiennent pour acquis, et pour ainsi dire pour un acquis de droit divin, que leurs citoyens relèvent leur niveau de bien-être déjà élevé et renforcent leur sécurité déjà bien protégée; et ce, en déniaut au reste de l'humanité les droits les plus élémentaires à la vie et à l'existence.

187. Ces nations estiment que la recherche de leur sécurité est primordiale, même au prix de l'intrusion dans la stabilité des autres pays et régions. Elles considèrent automatiquement que parce qu'elles possèdent le pouvoir des armes, elles détiennent aussi la sagesse de l'action et que, par conséquent, tout ce qu'elles décident de bon et d'utile pour elles doit être bon et utile pour les autres.

188. Nous avons assisté, au cours des derniers mois, à des manifestations encore plus déconcertantes de ce phénomène. Au Moyen-Orient, en Asie centrale et en Amérique centrale, les deux superpuissances ne se sont pas gênées pour recourir à la force ou à des manifestations de force pour contrecarrer des événements locaux qu'elles ont déclarés de façon unilatérale contraires à leurs intérêts. Elles ne se sont pas gênées pour continuer à déverser de nouveaux armements encore plus meurtriers dans des régions où la situation est déjà tendue, telles que la Méditerranée, l'océan Indien, en particulier près de la région du Golfe, et le Pacifique, parce qu'il y allait de leurs intérêts. En dépit de leurs proclamations en faveur de la liberté et de la démocratie, les superpuissances n'ont pas agi efficacement pour redresser les injustices de l'*apartheid* en Afrique du Sud et l'oppression en Namibie. En dépit de leurs revendications en faveur de l'humanité, elles ont jugé plus utile de mettre sur orbite des satellites coûteux, de déployer de nouveaux missiles et de développer des armements toujours plus chers et plus meurtriers que d'encourager et de mettre en œuvre des mesures visant à soulager de la faim et de la

pauvreté nombre de peuples ou d'alléger le lourd fardeau de la dette de beaucoup de nations.

189. Comme on l'a souvent fait remarquer, l'objectif de l'Organisation des Nations Unies est de remplacer l'action individuelle et arbitraire des nations par une action collective concertée. L'Organisation des Nations Unies est un substitut et non un prolongement des accords de Yalta. Les nations individuelles ne perdent ni leur identité ni leur souveraineté mais renforcent tout au contraire leur dignité et leur liberté d'action en participant aux prises de décisions grâce à l'Organisation des Nations Unies.

190. Il est peut-être logique que ce soient les nations naissantes du monde qui aient le mieux apprécié la valeur essentielle de l'action collective. Nous avons tous poursuivi notre lutte individuelle pour la libération dans le cadre de la révolte globale contre le colonialisme. Aujourd'hui, en tant qu'Etats libres et souverains, nous continuons d'œuvrer à la sécurité et la prospérité de nos peuples en sachant bien que si nos actions de soutien ne sont pas mutuelles nous ne réussirons pas à échapper à la pauvreté et à l'oppression qui englobent la plupart d'entre nous.

191. Les mouvements et les initiatives que les nations naissantes ont lancés sont donc étroitement liés au travail de l'Organisation des Nations Unies. Les travaux de Malte au Conseil de sécurité vont prendre fin cette année. Il est peut-être approprié de rappeler que, aujourd'hui même, les membres du Conseil viennent d'approuver à l'unanimité un deuxième rapport sur le renforcement des travaux du Conseil, que Malte a eu la responsabilité de préparer. Nos initiatives au niveau international ont trouvé leur pleine expression dans la création du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 qui célèbre cette année son vingtième anniversaire. Tous deux définissent leurs objectifs et poursuivent leurs actions conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies.

192. Nos initiatives les plus spécifiques au niveau régional ont été également conçues strictement dans le contexte de la poursuite d'une action collective au niveau global. La nécessité d'une action collective au niveau régional vient tout à la fois des besoins disparates des différentes régions et des diverses manifestations de la rivalité des superpuissances dans plusieurs parties du globe. Cependant, en contraste avec les initiatives des nations industrialisées, les actions régionales des pays en développement et non alignés, tant dans le domaine économique que dans celui de la sécurité, demeurent intégralement liées à leurs initiatives au niveau global.

193. Au cours des dernières années, de telles initiatives ont pris une forme concrète et bien définie. En Asie du Sud-Est, les pays de l'ANASE ont ouvert une voie nouvelle vers des initiatives régionales. S'éloignant des accords militaires régionaux imposés auparavant dans le cadre des alliances armées, l'initiative de l'ANASE repose sur les bases suivantes : renforcer la sécurité et la coopération dans les régions de l'Asie du Sud-Est sans jamais mettre en danger la sécurité et la coopération à un niveau plus large.

194. Malte a suivi avec intérêt et satisfaction la manière calme et constructive dont les pays de l'ANASE ont poursuivi leur objectif de retrait des forces étrangères du Kampuchea, les formes de leur

coopération économique qu'ils ne forgent pas dans l'isolement mais en créant des liens économiques avec les autres pays ainsi que la possibilité qu'ils donnent aux autres nations, dans leur région et au-delà, de participer aux efforts collectifs en vue d'une sécurité et une coopération régionales et globales.

195. L'initiative du Conseil de coopération du Golfe, tout en traitant de problèmes de sécurité différents et se rapportant à des conditions économiques différentes, est conçue sur le même modèle. La tragédie de la lutte fratricide entre l'Iran et l'Iraq est un sujet de grande préoccupation pour tous les pays non alignés et en développement. L'objectif de Malte n'est pas de prendre parti pour l'un ou pour l'autre ni d'exacerber les querelles mais, au contraire, de faire comprendre aux deux parties la nécessité de mettre immédiatement fin aux hostilités, ce qui permettrait un règlement pacifique, juste et durable des différends qui les séparent. Malte est réconfortée de voir que toutes les initiatives prises par les pays du Conseil de coopération du Golfe vont dans ce sens. Nous soutenons leurs objectifs visant à éviter un élargissement du conflit, à décourager les superpuissances de s'immiscer dans le conflit et à maintenir les voies maritimes et aériennes libres pour le trafic commercial, tout en cherchant en même temps à protéger les intérêts de sécurité et à encourager les nations concernées à résoudre leur conflit.

196. En Amérique centrale, l'initiative prise par le Groupe de Contadora est un autre exemple de réussite qui montre comment les pays en développement et non alignés peuvent constituer une force déterminante pour le règlement des conflits et l'apaisement des tensions dans leur région. Les luttes que mènent les peuples d'Amérique centrale pour se libérer de l'oppression que représente l'ingérence militaire et économique étrangère ont été longues et ardues. Ceux qui, par des luttes rudes et héroïques, sont parvenus à leurs objectifs sont toujours en butte à des intrigues occultes, à l'agression ouverte et à l'ingérence étrangère. Les propositions que le Groupe de Contadora a formulées pour éliminer les soupçons et les haines, les pressions et les intrigues ainsi que l'ingérence militaire de l'extérieur qui harcèle la région sont constructives et de grande portée. Elles méritent la pleine coopération de tous les pays directement intéressés et l'appui des Etats épris de paix partout dans le monde.

197. Ces initiatives ainsi que d'autres initiatives régionales des pays en développement et non alignés ont une base commune bien qu'elles soient présentées dans des circonstances différentes. Elles soulignent toutes la nécessité pour les Etats de la région d'assumer un rôle de premier plan dans le règlement des problèmes qui se posent dans leur région. Elles montrent que les démarches qui s'inspirent du dialogue et de la coopération sont beaucoup plus fructueuses que le recours à la force armée pour la solution des problèmes. Elles soulignent la nécessité pour les puissances étrangères et, en particulier les superpuissances, de cesser d'intervenir dans les destinées des diverses régions, soit directement par la présence militaire soit indirectement par le truchement de mandataires.

198. C'est une profonde satisfaction que de faire rapport plus amplement sur la réunion que, dans l'exécution du mandat que leur avait conféré la

septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983, les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés ont tenu à La Valette, au début de ce mois, en vue de se concerter et de prendre des initiatives pour la coopération et le renforcement de la sécurité dans la Méditerranée.

199. Depuis des temps immémoriaux, la Méditerranée a été considérée par les puissances militaires prépondérantes comme étant la chasse gardée particulière pour l'édification de leur empire à l'échelle mondiale. La plupart des combats de la seconde guerre mondiale ont été livrés dans notre région ou à proximité. Une succession de bases militaires s'égrenaient sur nos rivages. Les échanges commerciaux ont été traditionnellement marqués par l'afflux de matériel militaire.

200. La fin de la seconde guerre mondiale a sonné le glas de l'ère coloniale. Cependant, en Méditerranée, le retrait des puissances coloniales a été immédiatement suivi par l'intrusion d'une superpuissance. Tout d'abord, la VI^e flotte américaine et, peu après, les forces navales soviétiques en nombre croissant ont fait invasion dans nos eaux et en ont pris possession. Pour les peuples méditerranéens, la lutte contre le colonialisme est ainsi devenue une lutte pour libérer la région de la présence militaire des puissances de l'extérieur. Même après notre accession à l'indépendance, les pressions qui étaient exercées sur nous pour le maintien et même l'extension des installations militaires qu'offrait notre région pour les alliances militaires, très souvent contre nos propres intérêts, se sont maintenues.

201. L'attachement à la politique de non-alignement s'est donc traduit par une lutte ardue pour les pays méditerranéens qui ont choisi de l'appliquer. L'expérience de Malte montre bien quelles difficultés nous avons eu à surmonter et quelle détermination il a fallu pour atteindre nos objectifs. Nous avons eu à lutter sans cesse pour nous affranchir des fers de la tutelle postcoloniale et éliminer toute présence militaire étrangère de notre sol, afin de pouvoir finalement adopter le statut de neutralité, fondé sur le non-alignement, que nous avons défini comme constituant le moyen le plus approprié de poursuivre notre développement national tout en contribuant en même temps à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.

202. Les mesures politiques que nous avons appliquées pour poursuivre nos objectifs ont été calomniées et attaquées; elles ont fait l'objet d'une opposition ouverte et occulte, et même d'une agression patente de la part des forces réactionnaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays. Sur le plan interne, nos politiques sociales et économiques ont été délibérément déformées, et l'élargissement de nos relations avec d'autres pays mal interprété à dessein, afin de dénaturer nos objectifs et d'entraver nos efforts. Même des mesures telles que la gratuité des services hospitaliers et médicaux et de l'éducation pour tous nos citoyens ont suscité et suscitent toujours dans quelques cas l'opposition forcenée des groupes d'intérêts. C'est grâce à notre ténacité et à la force que nous devons à nos amis du Mouvement des pays non alignés et d'ailleurs que nous l'avons emporté.

203. Avec les autres pays méditerranéens qui ont mené avec succès leur lutte nationale pour la liberté et la dignité, nous sommes conscients du fait que l'élimination de toute présence militaire étrangère de nos territoires ne constitue que le premier pas pour libérer notre région de la tension et de l'affrontement qui la caractérisent. Aussi longtemps que la Méditerranée demeurera le point central de l'affrontement entre les superpuissances, nous ne pouvons poursuivre nos destins nationaux et régler nos problèmes régionaux selon les modalités qui nous apparaissent les plus appropriées, en ayant le sentiment d'être libres et en sûreté. Nous ne pourrions éprouver ce sentiment aussi longtemps que notre mer demeurera le lieu où s'ébat la VI^e flotte américaine pour y faire étalage de sa force chaque fois qu'elle le désire, aussi longtemps que la marine soviétique utilisera notre mer comme arrière-cour, aussi longtemps que les deux plus grandes marines et qu'un certain nombre d'autres, moins importantes, utiliseront notre mer comme le domaine de leurs exercices guerriers toujours plus importants, aussi longtemps que notre région sera criblée de relais pour le déploiement rapide des troupes et aussi longtemps que des armes nucléaires au-dessous et au-dessus de nos eaux et même sur les terres adjacentes demeureront l'effrayante réalité quotidienne.

204. Les préoccupations et la consternation exprimées par les pays méditerranéens non alignés en présence de cette évolution ne découlent pas d'un sentiment quelconque d'antagonisme à l'égard de l'une ou l'autre des superpuissances. Nous ne tenons pas plus à nous opposer à ce que tout autre pays, régional ou non, poursuive ses intérêts légitimes dans le domaine du commerce et de la sécurité. Notre mer a toujours été un lieu de rencontre et un moyen de transit pour des cultures et des peuples différents. Notre but est de renforcer cette fonction traditionnelle en en faisant une zone de paix, de coopération et de sécurité fondée sur les principes du non-alignement.

205. Les ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens non alignés qui se sont réunis à La Valette étaient profondément conscients de la grande portée de l'initiative qu'ils prenaient ainsi que du large appui qu'elle recueillait. Leurs délibérations ont été suivies directement par des représentants du Président du Mouvement des pays non alignés — c'est-à-dire de l'Inde — et du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, qui étaient présents en qualité d'observateurs. Des messages d'appui émanant des ministres des affaires étrangères favorables à notre cause sont venus de nombreux pays, dont l'Arabie saoudite, la Chine, le Koweït et la République démocratique populaire de Corée. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Grèce a assisté en personne à la séance officielle d'ouverture de cette réunion. Ces marques d'appui constituent en elles-mêmes la reconnaissance du fait que l'initiative des pays méditerranéens non alignés n'est pas en elle-même restreinte mais qu'elle est ouverte à la participation des Etats alignés de la région. A cet égard, il faut espérer que des réunions futures de cette nature seront suivies encore plus étroitement et attentivement par les Etats européens septentrionaux de la Méditerranée.

206. La Déclaration finale adoptée à La Valette a été distribuée en tant que document de l'Assemblée générale [A/39/526 et Corr.]. Je voudrais souligner

certaines des éléments les plus importants qui sont apparus à la suite de cette première réunion ministérielle des pays méditerranéens non alignés.

207. En premier lieu, il convient d'attacher une importance particulière au fait que les ministres des pays non alignés consacrent une attention spéciale à la "présence de flottes, de bases et d'installations militaires étrangères destinées à être utilisées à des fins d'agression contre les Etats non alignés" [*ibid.*, par. 11], qui comporte, selon eux, de graves conséquences pour leurs intérêts en matière de sécurité. Compte tenu de cette opinion, les pays méditerranéens non alignés sont tombés d'accord sur ce qui se révèle être le point central de leur déclaration, à savoir la réaffirmation solennelle des trois aspects fondamentaux et étroitement liés entre eux de leur approche générale à l'égard des questions de sécurité et de coopération dans leur région — premièrement, leur engagement de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force entre eux; deuxièmement, leur engagement de ne jamais autoriser la mise en place de bases ou d'installations militaires qui assureraient la présence d'une grande puissance dans la région; et troisièmement, l'invitation qu'ils lancent aux autres Etats européens méditerranéens à adhérer strictement au principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et, en particulier, de ne pas utiliser leurs armements, leurs forces, leurs bases et leurs installations militaires contre des pays méditerranéens non alignés. Nous avons ici les éléments fondamentaux pour que la Méditerranée puisse devenir pacifique et sûre.

208. En même temps, la réunion de La Valette a montré que quels que soient les problèmes qui se posent dans notre région ils n'excluent pas la possibilité d'une action collective en faveur de la sécurité et de la coopération. Les différences qui existent entre les participants ne les ont pas empêchés d'affirmer ensemble que la réunion de La Valette constituait

"un geste d'une portée politique considérable ayant pour but de renforcer les efforts des pays méditerranéens non alignés visant à transformer la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération, conformément aux décisions du Mouvement des pays non alignés et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier la résolution 38/189" [*ibid.*, par. 4].

209. Les pays méditerranéens non alignés connaissent maintenant parfaitement les mesures qu'il est nécessaire d'adopter pour résoudre les problèmes spécifiques de leur région et réduire la tension et l'affrontement dans la région méditerranéenne.

210. En ce qui concerne le Moyen-Orient, ils ont réaffirmé leur position fondamentale, à savoir qu'

"il ne saurait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient ni de solution de la question palestinienne sans un retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis juin 1967 et sans le plein exercice de ses droits inaliénables par le peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, y compris le droit au retour, à l'autodétermination sans ingérence extérieure et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale, notamment le droit d'établir un Etat palestinien

indépendant dans sa patrie, la Palestine" [*ibid.*, par. 9].

A cette fin, les ministres des pays méditerranéens non alignés se sont prononcés en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

211. En ce qui concerne la question du Liban, les ministres "ont décidé d'intensifier les efforts visant à obtenir le retrait des forces israéliennes, compte tenu du fait que la persistance de l'occupation israélienne était le principal obstacle à la réconciliation nationale au Liban" [*ibid.*, par. 7, d].

212. En ce qui concerne Chypre, les ministres "ont lancé un appel en faveur du retrait de toutes les forces militaires étrangères" et "se sont engagés à appuyer sans réserve l'action menée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de trouver une solution au problème et l'ont prié de poursuivre et d'intensifier ses efforts" [*ibid.*, par. 10].

213. Enfin, les pays méditerranéens non alignés ont indiqué clairement qu'ils considèrent que le processus de sécurité et de coopération méditerranéennes implique un dialogue sur un pied d'égalité entre eux et les Etats alignés de la Méditerranée. Ils ont indiqué deux grands domaines dans lesquels ce dialogue doit être entamé de toute urgence. L'un a trait au processus de confiance et de sécurité, pour lequel il a été souligné que "pour que le processus engagé à la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe puisse se dérouler de manière satisfaisante, il fallait se mettre d'accord, grâce à un dialogue mené sur la base de l'égalité, sur les mesures adéquates à adopter pour la région méditerranéenne" [*ibid.*, par. 14]. L'autre a trait aux relations économiques entre les pays méditerranéens non alignés et la Communauté économique européenne [CEE]. Il a été souligné que la coopération doit "tenir dûment compte des préoccupations légitimes des pays méditerranéens non alignés, particulièrement dans les secteurs des ressources humaines, du commerce et du développement économique" [*ibid.*, par. 19].

214. Par conséquent, les résultats de la réunion de La Valette sont une base sûre et ferme pour réduire la tension et l'affrontement en Méditerranée, qui menacent la paix et la sécurité non seulement de la région elle-même mais aussi de toute la communauté internationale. Nous espérons que d'autres pays de notre région, et les superpuissances elles-mêmes, sauront relever le défi qui leur est lancé. Ils doivent reconnaître que la Déclaration de La Valette, loin d'être une expression de solidarité isolée et rapidement oubliée, reflète précisément et clairement les réalités politiques de notre région. Les pays méditerranéens, et non pas seulement les non-alignés, sont gravement préoccupés par la sécurité dans la région. Ils sont inquiets et découragés face aux manifestations croissantes d'affrontement des superpuissances autour d'eux. Ils souhaitent vivement qu'une solution pacifique, juste et durable soit trouvée aux problèmes de la région, en particulier à la question de la Palestine et à celle de Chypre.

215. Il faut reconnaître que la volonté politique et l'action des divers protagonistes dans notre région visant à résoudre les problèmes actuels sont à la base

de la Déclaration de La Valette. Les superpuissances — que ce soit l'une ou l'autre — commettraient une grave erreur en méconnaissant les conséquences positives des récents événements en Afrique du Nord et le désir commun d'une réconciliation nationale et du retour à une totale souveraineté sur son territoire du peuple du Liban ou en ignorant le processus de cicatrisation qui se déroule à Chypre actuellement.

216. Les membres de la CEE devraient accepter la coopération que leur offrent les pays en développement de la Méditerranée. Ils devraient répondre à cet appel en adoptant, contrairement à leur attitude actuelle excessivement stricte et protectionniste, une politique d'ouverture de leurs marchés aux produits d'autres pays méditerranéens à des conditions équitables et en utilisant les ressources disponibles dans la région sur la base des avantages mutuels. Le prochain séminaire sur la coopération économique, culturelle et scientifique en Méditerranée de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra à Venise et qui fera suite à la réunion de La Valette de février 1979, offre une occasion exceptionnelle aux pays membres de la CEE de faire preuve d'une nouvelle attitude plus positive à l'égard de la coopération en Méditerranée. Nous nous rendrons à Venise en espérant que la CEE ne manquera pas cette occasion — bien qu'il soit déjà bien tard — d'inverser une tendance qui, si elle était maintenue, ne pourrait que contribuer à une polarisation accrue des attitudes dans notre région.

217. Les nations qui ont participé à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, qui a eu lieu à Stockholm, devraient répondre à l'appel lancé en vue d'entamer un véritable dialogue sur la sécurité dans la région méditerranéenne, sachant pertinemment qu'il ne saurait y avoir de sécurité en Europe sans sécurité dans la région méditerranéenne. Tenter de s'abriter derrière des arguties techniques — par exemple que l'ensemble de l'Europe ne comprendrait pas la partie européenne des eaux de la Méditerranée ou que le déploiement naval important en Méditerranée pourrait être en quelque sorte considéré comme un phénomène indépendant de ce qui se passe en Europe — n'est certainement pas la manière qui convient pour examiner avec sérieux la question de la sécurité en Europe et en Méditerranée.

218. Les pays méditerranéens non alignés veulent être certains que leurs eaux territoriales seront pleinement respectées, que la mer qui les entoure sera utilisée exclusivement à des fins pacifiques et qu'ils seront consultés sur la question de savoir si des armes nucléaires devraient être ou non déployées à 100 milles seulement de leurs zones habitées. Ces questions doivent être examinées en détail à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe et faire l'objet d'un dialogue distinct, ayant lieu sur un pied d'égalité entre les participants à la Conférence et les pays méditerranéens non alignés, sinon ni la sécurité ni la confiance ne pourront exister en Méditerranée et en Europe même.

219. Les pays méditerranéens non alignés sont décidés à renforcer le processus régional qu'ils ont engagé à La Valette. A cette fin, ils ont convenu de se réunir de nouveau et d'utiliser toutes les instances disponibles, en particulier l'Assemblée générale et le

Conseil de sécurité ainsi que le Mouvement des pays non alignés lui-même. Ceux d'entre nous qui participent au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe suivront avec attention à Stockholm toutes les questions pertinentes soulevées à La Valette.

220. Ce que les pays non alignés de la Méditerranée font dans leur région fait partie intégrante de ce que d'autres pays non alignés font ailleurs. On a déjà évoqué d'autres initiatives régionales. Je souhaite mentionner également ici les initiatives visant à transformer l'océan Indien en une zone de paix, ainsi que les efforts déployés par les Etats de première ligne d'Afrique australe afin d'instaurer la justice et la stabilité dans leur région.

221. Le peuple de la République démocratique populaire de Corée, on s'en souvient, lutte toujours pour réunifier son pays. Dans ce contexte, Malte souhaite réitérer son appui aux propositions visant à entamer des discussions tripartites et à parvenir à une solution éventuelle permettant de créer une république confédérale en Corée. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'examiner ces propositions constructives dans un esprit ouvert et de coopération. Comme beaucoup d'autres pays, Malte ne comprend pas ce qui justifie le maintien des troupes étrangères en Corée du Sud après les événements récents qui ont modifié profondément les facteurs qui, à l'origine, ont contribué au stationnement de ces troupes dans le pays.

222. Certains peuples, en particulier le peuple palestinien et le peuple namibien, luttent encore pour parvenir à la liberté et à la souveraineté. Nous leur exprimons notre plein appui, notre sympathie et nos encouragements.

223. Pour la plupart des nations naissantes, la lutte de libération nationale remonte bien à une génération. Cependant, nous pouvons regarder en arrière et reconnaître que notre lutte de libération n'a pas pris fin lorsque nos peuples ont pu hisser leur propre drapeau et jouer leur hymne national sur leur propre territoire. La libération signifie bien davantage. Elle signifie avant tout la liberté d'adopter, à l'échelon national, les politiques sociales et économiques jugées les plus équitables et les plus adaptées aux conditions spécifiques de notre culture et de notre développement.

224. Il apparaît de plus en plus que les politiques économiques et sociales que nous adoptons à l'échelon national sont inévitablement influencées par les réalités au-delà de nos frontières. Les structures sur lesquelles s'appuient les relations économiques internationales, les méthodes qui régissent le courant de l'information et les conditions stratégiques caractérisant nos régions affectent les politiques sociales et économiques que nous adoptons à l'échelon national et sont affectées à leur tour par elles.

225. Etant donné les structures inéquitables qui existent dans les relations économiques et les courants d'information ainsi que la position prédominante de quelques nations industriellement avancées, les réalités au-delà de nos frontières ont jusqu'à présent été davantage une contrainte qu'une aide pour notre processus de développement. C'est pour cette raison que les pays en développement ont lancé un appel en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre international, à la fois dans le domaine économique et dans

celui de l'information. C'est pour cette raison aussi qu'ils cherchent à jouer un rôle de plus en plus actif quand il s'agit de traiter des questions relatives aussi bien à la sécurité qu'à la situation économique de leurs régions.

226. C'est dans cet esprit que le gouvernement socialiste de Malte a mené ses politiques nationale et régionale. Grâce aux réformes sociales et économiques d'ensemble et de grande portée entreprises ces treize dernières années, aujourd'hui la société maltaise offre une image beaucoup plus humaine et beaucoup plus juste qu'à l'époque où nous nous trouvions encore sous la tutelle postcoloniale. Notre politique en matière de santé et d'enseignement, nos régimes de retraite, nos allocations de chômage, notre assurance maladie et toute une série de prestations en faveur des enfants, des orphelins, des veuves, etc., font qu'aujourd'hui aucun membre de notre société n'est opprimé ni oublié. Nous nous sommes toujours efforcés de veiller à ce que chaque membre de notre société se voit donner toutes les chances de s'épanouir et de réaliser ses aspirations personnelles, mais nous ne permettrons jamais à personne de le faire aux dépens des droits et des aspirations légitimes des autres membres de la société.

227. Dans nos relations économiques et autres relations avec les autres pays, nous attendons de nos partenaires, que ce soit dans notre région ou ailleurs, qu'ils coopèrent avec nous pour appliquer des mesures complémentaires mutuellement profitables afin d'améliorer le bien-être de nos populations respectives. A maintes reprises les pays en développement ont souligné que les structures existantes du commerce international et des courants de la technique ne facilitent pas l'établissement de relations mutuellement profitables. Au contraire, elles avantagent le fort aux dépens du faible. A maintes reprises, nous nous sommes plaints des termes et des conditions des paiements internationaux qui sont continuellement manipulés à notre désavantage.

228. Tant que ces appels ne seront pas entendus, nous devons agir de manière indépendante pour redresser la situation et protéger nos intérêts et nos bénéfices si durement acquis. Ces treize dernières années, Malte, qui ne dispose d'aucune ressource naturelle locale, a, sous son gouvernement socialiste et grâce à une soigneuse planification, aux efforts collectifs de son peuple et à l'aide de ses amis, accumulé des réserves extérieures qui lui permettent aujourd'hui de disposer au moins d'un moyen de défense sûr contre l'adversité. Je veux pour preuve de la portée de notre effort collectif le fait que, depuis deux ans, le peuple de Malte a réussi à bloquer à la fois les prix et les salaires.

229. De toute évidence, nous ne sommes pas prêts à voir nos années d'efforts et de sacrifices sapées par les systèmes commerciaux injustes et partiels que les pays industrialisés à économie de marché essaient de perpétuer. Nous avons fait comprendre aux pays qui jouissent en permanence d'excédents commerciaux appréciables que les moyens de redresser la situation doivent être fondés sur une base mutuellement acceptée. Nous ne sommes pas disposés à continuer à nous procurer des biens et des services auprès de ceux qui ne sont pas prêts à nous donner quelque chose en retour, que ce soit sous la forme d'une augmentation

du volume de leurs achats chez nous ou d'un transfert de technologie en notre faveur pour nous aider à mieux opérer sur leurs marchés ou d'une coopération industrielle ou commerciale acceptable pour nous.

230. Il n'est pas question pour nous, bien loin de là, de proposer une forme de coopération passive où l'assistance ou l'aide à sens unique, plus que tout autre élément, saperait notre souveraineté et diminuerait notre capacité de production. Au contraire, nous recherchons une association fondée sur l'égalité, dans le cadre de laquelle les efforts et les bénéfices sont partagés. Nous sommes en mesure d'offrir à nos partenaires le savoir-faire et l'expérience de nos travailleurs acquis au fil des ans alors que notre économie se développait et se diversifiait. Nous leur offrons les bénéfices de nos multiples initiatives politiques grâce auxquelles, sur la base d'accords commerciaux et bancaires réciproques avec des pays allant de la Méditerranée à l'Extrême-Orient, nous avons pu obtenir pour nos produits et nos services des marchés nouveaux et en pleine expansion.

231. Les possibilités qu'offrent ces réalisations pour le petit nombre de pays industrialisés qui ont encore besoin de réduire leurs énormes excédents commerciaux obtenus grâce à nous ne se limitent pas à l'augmentation de leurs achats chez nous. Il existe un vaste potentiel d'investissements en commun avec nous, comme en témoigne notre expérience fructueuse avec certains de nos partenaires. Aux pays qui n'ont pas encore saisi cette occasion, nous continuons à proposer cette coopération mutuellement avantageuse. Mais nous devons aussi dire tout net que nous ne tolérerons plus des relations partiales et bancales où les bénéfices vont de leur côté seulement.

232. Le cri de guerre du monde en développement a toujours été : "Faites du commerce avec nous au lieu de nous secourir !". Le peuple maltais entend que l'on respecte ses droits légitimes, non qu'on lui fasse la charité. Sur cette base, des négociations avec le lointain Japon peuvent maintenant commencer.

233. Tout ce que le peuple maltais attend de l'Italie c'est qu'elle traduise ses relations de bon voisinage en actes concrets. Notre déséquilibre commercial avec l'Italie a atteint des proportions alarmantes qui ne sont plus tolérables. Désormais, Malte n'achètera plus rien à un pays qui ne veut pas, en retour, acheter des produits maltais. Les droits légitimes de Malte ne peuvent pas être satisfaits par les promesses creuses de l'Italie mais par des actions concrètes, car les actes, eux, en disent plus long que les paroles.

234. Nous sommes bien décidés, avec les autres pays de notre région, au Mouvement des pays non alignés, ici à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, à continuer notre recherche de relations justes et équitables. Les difficultés auxquelles nous devons faire face sont certes impressionnantes mais pas insurmontables. Ce que beaucoup, comme nous à Malte, ont réalisé à l'échelon national, ce que tant de pays non alignés et autres pays en développement ont réalisé à l'échelon régional sont autant de sources d'espoir et d'encouragement pour nous-mêmes et pour d'autres.

235. Nous réalisons que sans la pleine coopération des membres plus fortunés et plus avancés de la communauté internationale nos difficultés ne feront que s'accumuler. Nous espérons qu'ils finiront par mesurer à sa juste valeur le désir de paix et de justice

qui inspire tous nos efforts et qu'ils se joindront à nous pour qu'ensemble nous transformions cette planète en crise en ce foyer de sérénité et de prospérité qu'elle est tellement capable de devenir.

236. M. NZEYIMANA (Burundi) : Une nouvelle fois, j'ai l'honneur de diriger la délégation du Burundi lors des travaux de la session annuelle de l'Assemblée générale. Je peux dire que j'y vois, non pas une présence rituelle, mais une responsabilité particulière et une conscience très aiguë des graves et nombreuses préoccupations qui sont celles de chacune des nations, des régions et de toute la communauté internationale ici rassemblée.

237. Mais mon premier devoir sera de dire combien je me réjouis de la confiance accordée à la Zambie, pays ami et voisin du mien, ainsi qu'à son prestigieux Président, M. Kenneth Kaunda, en portant M. Lusaka à la présidence de cette assemblée. Je l'en félicite, ainsi que les autres membres du Bureau.

238. Ma délégation est heureuse de saluer également le Brunéi Darussalam, auquel elle souhaite une chaleureuse bienvenue en tant que nouveau Membre de la famille des Nations Unies.

239. Tout récemment, à l'occasion de la cérémonie solennelle d'investiture pour un nouveau mandat, à l'issue des élections présidentielles au suffrage universel direct — les premières dans l'histoire de notre pays et qui marquent l'aboutissement du processus de la mise en place d'institutions démocratiques définitives de notre système politique —, le Président de la République du Burundi, le colonel Jean-Baptiste Bagaza, prononçait ces mots, qui sont bien appropriés à cette tribune :

“Nous lançons un appel à tous les pays du monde entier pour qu'ils conjuguent leurs efforts en vue du développement de toutes les parties du monde, qu'ils contribuent à l'acquisition et au respect de la liberté et de l'indépendance des pays et des peuples et qu'ils luttent pour la paix et la sécurité du monde.”

240. Ce message du porte-parole le plus autorisé de notre peuple montre que la République du Burundi fonde beaucoup d'espoir dans la solidarité et la coopération internationales, dont l'Organisation des Nations Unies est l'instrument privilégié. Force est pourtant de constater que, loin de l'époque de la création des Nations Unies, marquée par l'élan d'une sagesse à laquelle incitait la peur, notre Organisation tend actuellement à se désagréger et à perdre l'essence de son idéal. Elle semble s'apprêter à l'immobilisme, à l'impuissance et, finalement, donner lieu à la désaffection de l'opinion internationale.

241. Quel bilan peut-on dresser depuis la dernière session de l'Assemblée sinon un constat d'échec qui soulève de graves inquiétudes à la fois sur le plan de la paix et de la sécurité, et dans le domaine du développement dans le monde, qui sont pourtant les deux préoccupations majeures de notre temps.

242. Sur le plan de la paix et de la sécurité, on chercherait en vain, en effet, des motifs de satisfaction : qu'il s'agisse des guerres, conflits, tensions ou des droits des peuples à la liberté ou à l'indépendance au Moyen-Orient, dans le golfe Persique ou en Asie du Sud-Est; qu'il s'agisse de la situation intolérable en Afrique australe ou de l'insécurité régnant en Amé-

rique centrale; qu'il s'agisse enfin des rivalités des blocs idéologiques ou des négociations de désarmement. La seule éclaircie, dans cet environnement international assez sombre, est la récente tentative de débloquer la situation au Tchad, et nous appelons de tous nos vœux, pour ce pays si cher à notre région, un processus de réconciliation, d'unité et de reconstruction nationales.

243. Quant au développement économique dans le monde, la situation a même empiré, pour la plupart des pays, depuis les 12 derniers mois. En effet, le repli sur soi-même, résultat à la fois de l'égoïsme et de l'incompréhension, compromet gravement la coopération internationale. La reprise économique, dont on parle dans certains pays industrialisés, ne se manifeste guère dans les pays en voie de développement, plus que jamais frappés par le fardeau de la dette, la chute des cours des matières premières, le déficit commercial, l'effet des calamités naturelles et le ralentissement des activités économiques et commerciales. La récession qui frappe les pays développés a renforcé le protectionnisme, aggravant la charge de la dette et les difficultés de la balance des paiements des pays du tiers monde.

244. Ainsi apparaît-il que le monde traverse une crise multidimensionnelle, ressentie de façon dramatique par les pays en voie de développement. Malgré les importantes réalisations de la recherche et du développement scientifique et technologique, qui ont ouvert des perspectives de progrès illimités, une grande partie de la population mondiale n'a pas accès aux fruits de ces résultats. Le fossé entre monde développé et pays en voie de développement, entre riches et pauvres, ne cesse de s'élargir.

245. Et, en même temps, le système des Nations Unies, le cadre du dialogue et de la concertation, conçu pour harmoniser les positions des uns et des autres, ne suscite plus ni cohésion ni compromis. Il tend à devenir, au contraire, le lieu de la confrontation, de l'indifférence cruelle, du dévouement stérile, des discours aux propos inconciliables ou de la propagande. Or, en créant l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale lui avait fixé pour objectifs le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion de la coopération internationale. Dans ces objectifs, le monde, qui sortait de l'horreur semée par la guerre, était mû par des sentiments de réconciliation et de générosité; il n'avait, comme seule ambition, que l'épanouissement de l'homme.

246. Certes, depuis bientôt 40 ans que l'Organisation existe, des progrès ont été accomplis et méritent d'être poursuivis. Ainsi, la création et le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de ses instruments opérationnels ont contribué à l'amélioration des conditions de l'homme, à la décolonisation de nombreux pays, à l'élaboration d'un vaste système juridique de normes internationales. Et je puis reconnaître que mon gouvernement avait trouvé, dans la coopération entre le Burundi et le système des Nations Unies, une source réelle de satisfaction et d'espoir.

247. Mais le système des Nations Unies s'est progressivement vu discrédité. En son sein se sont dégagées des tendances contraires aux sentiments qui avaient présidé à sa naissance. On constate une

désaffection de plus en plus marquée de la coopération multilatérale.

248. Que sont donc devenues les conférences des Nations Unies pour le commerce et le développement, sinon le signe vivant d'un monde en désaccord avec lui-même ! Ce genre de conférence n'est plus que le forum des faux rendez-vous, des dialogues de sourds, ou tout simplement la rencontre désolante de deux monologues : celui du Nord et celui du Sud. Les pays développés se sont progressivement désintéressés de ce cadre sur lequel les pays en voie de développement avaient fondé leur avenir. Les aspirations des peuples et des pays se sont une fois de plus heurtées à l'opposition des forces qui font tout pour perpétuer les relations inégales et les privilèges acquis à la faveur de l'histoire.

249. L'ONUDI est également loin de relever le défi au démarrage industriel des pays en voie de développement. Sa dernière conférence — la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne du 2 au 19 août 1984 — est malheureusement venue confirmer que l'égoïsme des pays nantis est loin de s'estomper.

250. Que ce soit sur le plan monétaire, financier, commercial, industriel, de l'aide au développement, la coopération internationale marque le pas. Cette situation a pour résultat l'état catastrophique dans lequel vivent des peuples entiers.

251. L'étude sur l'économie mondiale en 1984^s est claire à ce sujet : la situation dans les régions d'Afrique au sud du Sahara est particulièrement grave. Cette partie du continent vit une crise qui, malheureusement, s'accélère et s'aggrave. Le revenu par habitant ne cesse de baisser, le taux d'accroissement de la production est inférieur au taux d'accroissement de la population, le service de la dette poursuit sa montée, les situations budgétaires et de balances des paiements ne cessent de se détériorer. Les études prospectives menées par les instances techniques les plus autorisées, comme la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Afrique, prédisent un avenir très sombre pour l'Afrique, allant d'une baisse de 1 p. 100 à une infime croissance annuelle par habitant de 0,1 p. 100 — je répète, une baisse de 1 p. 100 à une infime croissance annuelle par habitant de 0,1 p. 100.

252. A ces problèmes structurels viennent malheureusement se greffer d'autres difficultés d'ordre conjoncturel : les aléas climatiques qui ont provoqué une chute sensible de productions agricoles, ouvert une sérieuse crise alimentaire et l'exode massif des populations.

253. Parlant de l'Afrique, un haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies déclarait tout récemment : "Il y a aujourd'hui une sorte de permanence de l'urgence." Il est donc impératif de prendre des mesures immédiates qui, seules, permettront de sortir l'Afrique de cette situation où l'ont plongée les contraintes de l'histoire et du système économique bâti sur des bases inéquitables. Et ce pari ne pourrait se réaliser sans la volonté et la solidarité agissante de la communauté internationale. Le concours des pays plus avancés est indispensable à cette Afrique, terre des potentialités inexploitées, continent en pleine crise de croissance.

254. En fait, dans l'histoire des nations, chaque peuple, chaque pays, chaque continent, est redevable de l'apport des autres : par la culture, la technique, les inventions, les ressources naturelles, tous les empires et les puissances économiques se sont bâtis grâce au concours d'autrui. Il n'est que juste qu'à l'Afrique on lui donne sa chance, et il importe de souligner que les aides purement ponctuelles ne sont pas de nature à faire face à la situation : il convient de soutenir et de mettre en œuvre, comme l'a souligné le Ministre français des relations extérieures dans son allocution à l'Assemblée générale [8^e séance], le projet de création d'un Fonds spécial. Ce Fonds servirait à soutenir les programmes de réformes de structures et les mesures de redressement qu'entreprennent actuellement et courageusement la plupart des pays africains.

255. Ce me paraît également le moment de lancer de nouveau un appel au sens de responsabilité des dirigeants des pays développés qui n'ont pas encore atteint l'objectif fixé par notre Organisation concernant l'aide publique au développement. Il convient, à ce titre, de féliciter ceux des pays qui ont atteint ou dépassé cet objectif, et qui ont ainsi démontré d'ailleurs qu'en le faisant le niveau de vie ou le bien-être de leurs habitants n'étaient pas mis en cause.

256. De même, il importe de suivre de près les efforts et les tentatives de mise en œuvre du programme spécial en faveur des pays les moins avancés, qui ne sont pas prêts de se résigner au sort de laissés-pour-compte du développement.

257. A ce moment où nous nous apprêtons à célébrer son quarantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies devrait devenir un moteur réel de la coopération internationale. Mais cela ne peut se réaliser sans l'appui massif, croissant et continu de la communauté internationale à la réhabilitation du multilatéralisme. Il y va de l'intérêt de tous les peuples qu'il soit fait confiance dans la capacité des institutions internationales.

258. Mais pour sortir le monde de la crise actuelle, qui est structurelle, il faudra plus que de simples intentions et des vœux passifs. Le développement doit devenir le problème de tous les peuples. Les prises de décision sur les questions d'intérêt vital pour les peuples ne devraient plus être le monopole de certains pays. Les pays développés doivent se résoudre à entamer de sérieuses négociations afin de trouver des solutions adéquates à la crise économique mondiale, crise suscitée et aggravée par les inégalités et les injustices existant dans les relations économiques internationales. Dans un monde aux ressources limitées et inégalement réparties, où la pauvreté, la privation, l'ignorance et la misère sont le lot quotidien de la majorité des populations, seule l'instauration d'un nouvel ordre économique international serait une source durable de paix et de sécurité.

259. De même, nous pensons que les négociations en cours en vue de l'instauration d'un nouvel ordre de l'information devraient être poursuivies. N'est-ce pas en partie parce que l'information est unilatérale qu'il n'existe pas d'égalité ni d'équité entre les différentes cultures dont parlait le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, il y a deux jours [8^e séance] ? N'est-ce pas parce que l'information est unilatérale que les problèmes du développement

sont mal ou moins perçus par l'opinion publique internationale ?

260. Comment pourrait-on, dans un monde interdépendant, ignorer l'enjeu et l'importance de la communication pour établir l'harmonie entre les peuples, éviter les différends, les guerres et asseoir la paix et la sécurité collective ?

261. Assoiffé de prospérité économique, le monde contemporain l'est aussi de paix et de sécurité.

262. Les tendances actuelles de la situation internationale sont de réels sujets de préoccupation. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force, à l'intervention militaire, à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats est devenu pratique courante, en violation des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies.

263. Terre de la pauvreté, le monde en développement devient aussi celui de la violence. Les pays du tiers monde sont aussi, hélas, des champs d'expérimentation de nouvelles armes des puissances productrices.

264. A cette tribune, nous venons chaque année déplorer l'état de guerre qui fait désormais partie du décor quotidien de certaines régions. Le Moyen-Orient, le golfe Persique, l'Amérique centrale, l'Afrique australe, l'Asie du Sud-Est, pour ne citer que ceux-ci, se sont progressivement accoutumés à la guerre.

265. De la paix collective prônée à l'issue de la seconde guerre mondiale, les hommes n'ont gardé qu'un souvenir lointain et bientôt vague. Chaque jour, le pacifisme fait place au bellicisme. Tous les pays, à commencer, paradoxalement, par les plus puissants, sont en quête d'une prétendue sécurité fondée sur l'accumulation des armements. Et pour argument, chaque pays prétend ne s'armer que pour mieux se défendre.

266. Ne serait-il pas plus sage et salutaire de précéder l'événement, de prévenir le déclenchement de guerres plutôt que se résigner à les attendre, comme un phénomène fatal et naturel, en créant un cadre de bon voisinage, de coopération et de solidarité qui engendre un climat de confiance mutuelle ?

267. Se conformant aux principes qui ont conduit à la création de l'Organisation des Nations Unies, comme à ceux qui régissent l'OUA, mon gouvernement entend, pour sa part, recourir à tout ce qui est de nature à favoriser la stabilité et la sécurité des pays de notre région. C'est ainsi que, dans notre environnement géographique, grâce aux accords de bon voisinage, formels ou tacites, le Burundi vit en parfaite paix et sécurité avec les pays qui l'entourent, quels que soient les problèmes qui puissent agiter les uns et les autres. C'est une condition indispensable au développement de nos pays et il ne faut pas permettre que les pays étrangers à notre région viennent troubler cet équilibre, que nous n'avons d'ailleurs pas toujours eu dans le passé. Telle est, croyons-nous, la meilleure façon de se comporter selon les principes de la Charte des Nations Unies et de contribuer à créer un climat de paix et de sécurité pour tout le monde.

268. S'agissant des régions troublées, la plus inquiétante, la plus dangereuse, la plus intolérable en Afrique se situe dans la partie australe. Il faut non

seulement condamner mais combattre vigoureusement le système d'*apartheid*, institutionnalisé par le régime raciste de Pretoria. La politique inhumaine pratiquée par l'Afrique du Sud est une source d'instabilité pour la sous-région et constitue la violation la plus outragante de la Charte des Nations Unies. Les populations non blanches d'Afrique du Sud sont quotidiennement humiliées, vivant en étrangers dans leur propre pays.

269. Les prétendues consultations populaires qui viennent d'être organisées par le régime de Pretoria, et qui étaient destinées à distraire l'opinion internationale, ne sauraient tromper personne. Les prétendues réformes constitutionnelles qui excluent les Noirs de la participation au pouvoir ne constituent qu'une perpétuation et un renforcement de l'*apartheid*.

270. Les attaques sud-africaines, lancées contre les pays voisins hostiles à la politique fasciste sont un affront à tous les Etats fidèles aux principes de l'Organisation des Nations Unies. Le monde entier a suivi avec beaucoup d'intérêt les derniers événements survenus dans la région. Les récents accords passés entre l'Afrique du Sud et ses voisins, l'Angola et le Mozambique, test de bonne foi pour la République sud-africaine, ne devraient pas endormir la vigilance des Etats concernés et ne donnent lieu à aucune illusion aux pays africains quant aux intentions réelles du régime sud-africain.

271. Le Gouvernement de la République du Burundi déplore l'appui politique, économique et militaire de certains pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, sans lequel le régime de Pretoria ne serait pas allé aussi loin dans son intransigeance. Le mépris affiché par ce régime est un défi à toute la communauté internationale, qu'il est impérieux de relever.

272. Quant à la présence sud-africaine en Namibie, ni le droit ni le bon sens ne pourraient la justifier aux yeux de la communauté internationale. Le Gouvernement de Pretoria continue d'occuper illégalement la Namibie, violant les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

273. Pas plus que l'occupation de la Namibie, rien ne saurait justifier actuellement l'exploitation intense de ce territoire. Que deviendra la Namibie indépendante, dépouillée de ses énormes richesses par le régime de Pretoria et ses alliés ?

274. Le Gouvernement de la République du Burundi réproouve également toute tentative faite pour établir un lien ou un parallèle quelconque entre l'indépendance de ce territoire et le retrait des troupes cubaines de l'Angola. La présence de ces troupes cubaines en Angola, acte de souveraineté de celui-ci, ne pourrait légitimer un acte d'agression caractérisé.

275. De toute façon, la situation découlant des politiques de répression appliquées par le régime de Pretoria contre le peuple namibien, ainsi que de la politique d'intimidation et de terrorisme menée contre les pays voisins, constitue déjà en elle-même une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, et elle devrait donc décourager l'appui apporté à Pretoria par ses alliés.

276. Pour sa part, le Gouvernement de la République du Burundi réitère son soutien à la lutte du peuple namibien sous la direction de la SWAPO et exige l'application de la résolution 435 (1978), adoptée par le

Conseil de sécurité. Il dit non à la politique de Pretoria sous toutes ses formes d'oppression, d'exploitation et de domination basée sur l'inégalité et la discrimination.

277. La partie australe n'est malheureusement pas le seul point chaud du continent africain. La situation qui prévaut en Afrique du Nord-Ouest est un sujet de vive préoccupation pour mon gouvernement, qui condamne toute manœuvre destinée à entraver le processus vers l'autodétermination du peuple sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO⁶.

278. La résolution adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juin 1983, et entérinée par l'Assemblée générale dans la résolution 38/40 — qui contient le texte de cette résolution — doit être suivie d'effet. Mon gouvernement formule le vœu de voir les parties au conflit engager des négociations en vue de parvenir à une solution juste et durable. Ce serait la seule voie qui permettrait la restauration de la paix et de la stabilité dans la région, évitant l'intervention étrangère et l'internationalisation du conflit qui ne feraient qu'amplifier les souffrances des peuples impliqués. L'Organisation de l'unité africaine a tout fait pour parachever la décolonisation du Sahara occidental. L'obstruction n'est pas imputable à la République arabe sahraouie démocratique, mais à la partie qui a refusé l'organisation du référendum.

279. Toujours en Afrique, le Tchad constitue un sujet de préoccupations et de sollicitations particulières, surtout pour la région de mon pays. Aux plans de paix élaborés par l'étranger, et répondant aux seuls intérêts extérieurs, devrait enfin succéder un projet de la société tchadienne conçu de l'intérieur, dicté par des sentiments d'unité et de reconstruction nationale. Et c'est dans cette vision que la communauté internationale doit aider le peuple tchadien à enterrer la hache de guerre. L'appui à la construction du Tchad implique le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, la cessation des hostilités pour entamer des négociations entre Tchadiens. A ce sujet, nous nous félicitons de la décision de retrait des troupes étrangères, qui devrait être suivi du processus de réconciliation nationale et de définition, par les Tchadiens eux-mêmes, d'un cadre institutionnel définitif et stable.

280. La situation qui prévaut au Moyen-Orient est une autre source de vive préoccupation pour mon gouvernement. Le sort du peuple palestinien, l'instabilité dans laquelle se débat le Liban, la guerre entre l'Iran et l'Iraq constituent autant de handicaps à une paix durable dans la région. Aussi, la présente session de l'Assemblée générale devrait attacher à ces questions l'attention qu'elles méritent.

281. Le problème palestinien, noyau dur de la paix au Moyen-Orient, ne fait que piétiner, confronté à l'obstination d'Israël. Le refus de ce dernier de reconnaître au peuple palestinien ses droits inaliénables à l'existence et à l'autodétermination est une attitude dangereuse, menaçant l'avenir de toute la sous-région. Jaloux de ses droits, Israël devrait, dans un esprit constructif, se soumettre à ses obligations envers les autres peuples, en l'occurrence envers le peuple palestinien.

282. Convaincu qu'il n'est pas de répit possible au Moyen-Orient sans la reconnaissance du peuple palestinien, puis le libre exercice de ses droits, le Burundi apporte son soutien au vaillant peuple palestinien dans son combat pour la récupération de sa patrie et le recouvrement de ses droits nationaux fondamentaux.

283. Par ailleurs, la situation qui prévaut au Liban, autre brasier du Moyen-Orient, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales de la région et du monde. Le Gouvernement de la République du Burundi, solidaire du peuple libanais, soutient les efforts de ce pays pour maintenir sa sécurité, son intégrité territoriale, son indépendance et sa souveraineté à l'intérieur de ses frontières reconnues internationalement.

284. Toujours au Moyen-Orient, la guerre entre l'Iran et l'Iraq prend des dimensions de plus en plus alarmantes et menace de s'étendre aux pays voisins. Le Gouvernement de la République du Burundi encourage les différentes initiatives et médiations en vue de mettre un terme à ce douloureux, fratricide et coûteux conflit. A cet égard, il convient que les parties au conflit manifestent enfin suffisamment de sagesse pour entamer les négociations. Ce serait une grande contribution à la paix dans la région et au développement du tiers monde, gravement handicapé par les effets néfastes et multiples de cette guerre.

285. La paix reste également à construire de l'autre côté du continent asiatique. Le peuple coréen, qui a perdu son unité il y a de cela 30 ans, aspire légitimement à la réunification. Mon gouvernement soutient fermement la réunification pacifique de la Corée. Conscient du fait que la solution du problème coréen passe par un règlement politique, le Burundi encourage la tenue des pourparlers qui permettrait la diminution des tensions dans la péninsule coréenne et la réunification indépendante et pacifique du pays. Il soutient la tenue des pourparlers tripartites.

286. Toujours en Asie, le Burundi continue d'être préoccupé par les graves tensions résultant des conflits qui persistent au Kampuchea et en Afghanistan. Mon gouvernement réaffirme son indéfectible soutien aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et d'inadmissibilité de l'usage de la force contre des Etats souverains. Nous restons convaincus que le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea démocratique et de l'Afghanistan est le seul moyen de mettre définitivement un terme à ces pénibles situations.

287. L'Amérique latine et les Caraïbes, autre zone du tiers monde, sont aussi victimes de l'instabilité due elle-même à toutes les formes de domination étrangère et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. A ce sujet, le Burundi soutient les peuples latino-américains, et le Groupe de Contadora en particulier, qui œuvrent pour la paix et la stabilité en Amérique centrale.

288. Si le monde n'a pas les moyens de sa prospérité économique, de la paix et de la sécurité des différentes régions, il semble avoir, par contre, le génie de l'autodestruction. Jamais auparavant l'armement n'avait connu une telle accélération. Dans certains pays, les ressources affectées aux armements sont de loin supérieures à celles réservées aux activités économiques. Que ce soit sur le plan mondial,

continental ou même régional, les Etats sont pris d'une frénésie d'armements qui se traduit par l'atrocité des guerres localisées.

289. Pire, le monde accepte l'éventualité de la guerre nucléaire. Or, quel péril pèserait plus gravement sur le monde que la menace d'une conflagration nucléaire qui exposerait la survie de l'humanité ! Les progrès de la science et de la technologie, qui devraient être générateurs de bien-être, ont pour effet le déploiement de nouvelles générations d'armes nucléaires et d'armes chimiques d'un pouvoir meurtrier de plus en plus accru. Et comme si notre planète ne lui suffisait plus, le surarmement risque de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique.

290. C'est pure hypocrisie, dans ces conditions, que de parler de paix et de sécurité. Et sans celles-ci, il devient utopique de penser au bien-être et à l'avenir de l'humanité. Paix et sécurité internationales ne pourront être assurées sans le désarmement général et complet. La course aux armements, menace à la survie de l'humanité, ne pourrait être s'il y avait gel du développement, de la production, de l'accumulation et du déploiement des armes nucléaires, et conclusion rapide d'un traité complet interdisant tout essai d'armes nucléaires.

291. Dans cette optique, les grandes puissances détentrices des armes les plus destructrices ont un rôle de premier plan à jouer et l'histoire les jugera sur leur sens des responsabilités. Les peuples du monde, y compris ceux des puissances nucléaires, exigent de celles-ci qu'elles s'assoient sans plus tarder et sans conditions préalables, à la table des négociations, pour obtenir le gel d'abord, la limitation et la réduction ensuite, la destruction enfin des stocks des armes nucléaires et chimiques. Peu importe qui a raison, qui a tort : seul est raisonnable celui qui accepte d'assurer la survie de l'humanité.

292. C'est une évidence que du désarmement dépendra l'avenir du monde parce que non seulement il lui garantira la survie mais aussi la qualité de la vie des futures générations. L'impact considérable qu'aurait, en effet, le désarmement sur le progrès socio-économique des peuples n'est plus à démontrer.

293. Je ne pourrais terminer sans souligner que le monde d'aujourd'hui a soif de paix, de sécurité et de coopération. Les aspirations exprimées en 1945 restent irréalisées. Aussi faudrait-il que le monde revienne à ses sources. Ce n'est qu'en se convainquant que les trois objectifs de l'Organisation des Nations Unies sont un tout indispensable et en unissant leur volonté que nos Etats les atteindront.

294. Pour ce faire, il paraît vain, ainsi que le déplore le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/I] et que ma délégation félicite pour ses efforts courageux, de revenir chaque année sur les mêmes questions et se donner bonne conscience en se déchargeant sur le même Secrétaire général à qui il est demandé de faire de nouveau un rapport. Non ! Il est temps de réexaminer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle soit crédible.

295. A la veille de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation, le moment est venu d'entreprendre un examen rétrospectif critique. Que chaque Etat Membre s'interroge sur sa contribution à

la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation et qu'il se souvienne de ses engagements. L'Organisation des Nations Unies n'en sera que renforcée pour le plus grand bonheur de tous les peuples du monde.

296. M. BARRE (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, féliciter chaleureusement et sincèrement M. Lusaka à l'occasion de son élection bien méritée à la présidence de cette trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Son prédécesseur, M. Illueca, du Panama, mérite d'être vivement félicité pour son dévouement et la compétence avec laquelle il a dirigé les débats de la trente-huitième session et nous tenons également à lui exprimer notre reconnaissance à ce sujet.

297. Permettez-moi aussi de féliciter la délégation du Brunéi Darussalam à l'occasion de son admission en tant que 159^e Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

298. Pendant l'année écoulée, le Secrétaire général a de nouveau utilisé ses compétences diplomatiques bien connues et ses bons offices pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales. Nous lui rendons sincèrement hommage pour les efforts louables qu'il a déployés.

299. D'autre part, nous nous devons d'être gravement préoccupés face au manque de progrès dans la recherche de solution à certains autres problèmes politiques, qu'il s'agisse de problèmes anciens ou d'origine plus récente. La croissance continue des conflits régionaux et leur escalade nous alarment particulièrement. La communauté mondiale peut difficilement supporter les conséquences de la tension et de l'affrontement dans la corne de l'Afrique, en Afghanistan, au Kampuchea, dans le golfe Arabique et ailleurs, alors qu'elle n'a pas encore réussi à instaurer un règlement juste et durable au Moyen-Orient, qu'elle n'a pas encore réussi à éliminer l'*apartheid* et toutes les formes de colonialisme en Afrique, qu'elle n'a pas encore trouvé de solution pacifique au problème de Chypre et à d'autres questions et, par-dessus tout, qu'il lui faut mettre fin à la course suicidaire aux armes nucléaires.

300. Tous les Etats et groupes d'Etats devraient comprendre que de nouveaux problèmes politiques déstabilisants, qui augmentent la misère humaine et menacent la paix et la sécurité régionales et internationales, ne sauraient profiter à personne dans notre monde interdépendant. Il convient de déployer de nouveaux et fermes efforts pour résoudre les différends de longue date et ceux d'origine plus récente avant qu'ils ne se transforment, eux aussi, en problèmes permanents sur la scène internationale.

301. Nous espérons ardemment que les efforts de médiation mettront rapidement fin au conflit tragique qui oppose l'Iraq à l'Iran, deux pays voisins non alignés. Leur lutte fratricide continue de causer des pertes terribles en vies humaines et un immense gaspillage de ressources matérielles. Aucun de ces deux Etats ne peut espérer tirer profit de la poursuite des combats. Nous en appelons à l'Iraq comme à l'Iran pour qu'ils réagissent positivement aux propositions et aux appels relatifs à des négociations qui permettraient d'instaurer une paix durable dans la région.

302. Mon gouvernement espère également que la communauté mondiale redoublera d'efforts pour assurer le retrait de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan et du Kampuchea démocratique. L'occupation militaire de l'Afghanistan et celle du Kampuchea démocratique ont eu des conséquences étonnamment similaires. Les interventions armées massives dans les affaires intérieures d'Etats voisins ont inévitablement suscité des guerres civiles prolongées et sanglantes, bouleversé les plans de développement et la vie nationale, entraîné des flots désastreux de réfugiés et exacerbé les tensions régionales et internationales. Ces interventions ont certes augmenté grandement les misères humaines dans le monde moderne.

303. Dans notre propre région, la corne de l'Afrique, la tension, le conflit et les souffrances humaines persistent à l'état endémique à la suite de l'intervention militaire étrangère, de l'agression militaire, de la violation des droits de l'homme fondamentaux et du déni brutal du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples colonisés, avec les plus graves conséquences que tout cela entraîne pour la Somalie.

304. L'élément central de déstabilisation dans notre région troublée est le refus continu de l'Etat impérial d'Ethiopie d'accorder le droit à l'autodétermination aux peuples colonisés qui languissent encore sous sa domination. Les territoires acquis par les colonisateurs européens dans la corne de l'Afrique au XIX^e siècle sont devenus indépendants depuis longtemps, conformément aux dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Ironiquement, les peuples des territoires acquis par l'Ethiopie à la même époque ou plus tard, avec la collusion des puissances européennes, continuent à lutter pour leurs droits inaliénables.

305. C'est pour réprimer les luttes de libération menées par les peuples de la Somalie occidentale, de l'Erythrée, du Tigré et d'autres régions, que le régime éthiopien a fait appel aux forces d'une superpuissance et à ses commis, faisant une fois de plus de la corne de l'Afrique un enjeu dans la rivalité entre superpuissances. Des politiques de répression extrême, allant même jusqu'au génocide, sont appliquées, entraînant l'exode en masse de réfugiés des territoires occupés vers la Somalie et d'autres pays de la région.

306. La communauté mondiale sait parfaitement bien que la Somalie continue d'être accablée par le fardeau écrasant que représentent tant de réfugiés. Des milliers de réfugiés vivent dans des camps et des zones, et il y en a peut-être autant qui essaient de survivre misérablement dans la campagne et dans les villes. On a fort justement déclaré que chaque famille avait ses propres réfugiés. Cette tragédie humaine ne semble pas avoir de fin. Ce mois encore, de nouveaux courants importants de réfugiés ont été signalés.

307. Bien entendu, mon gouvernement est particulièrement reconnaissant à la communauté internationale lors de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui s'est tenue à Genève du 9 au 11 juillet 1984, et par contacts bilatéraux, d'avoir reconnu le fardeau intolérable que des courants massifs de réfugiés font peser sur les infrastructures faibles et fragiles des pays les moins développés. Le principe de partage du fardeau doit s'appliquer dans une certaine mesure par l'appui accordé à des projets précis, mais nous continuons à

nous heurter à des pénuries périodiques et souvent sérieuses en combustibles et en produits d'alimentation équilibrés. Subvenir quotidiennement aux besoins d'une population de réfugiés aussi vaste est un problème énorme. En fait, on a laissé se prolonger cette situation depuis beaucoup trop longtemps. En faisant porter nos efforts, conformément à nos obligations humanitaires évidentes, sur l'allègement des problèmes des réfugiés à l'heure actuelle, nous ne devons jamais oublier que ces problèmes ne constituent qu'un symptôme des questions sous-jacentes beaucoup plus importantes, à savoir la persistance du colonialisme, le racisme, le génocide et une sécheresse prolongée. Voilà quels sont les vrais problèmes : les réfugiés fuient la persécution et la politique d'oppression qu'un monde juste devrait déclarer inacceptables; ils fuient à cause de la détérioration de leur environnement qu'il n'est pourtant pas toujours impossible d'améliorer.

308. Le Gouvernement somali espère que le climat politique propice au rapatriement volontaire sera instauré. Cet espoir n'est pas encore réalisé car l'Ethiopie poursuit sa politique de répression. L'arrivée continue de réfugiés en Somalie en est la preuve. En outre, le régime éthiopien prétend qu'un grand nombre de réfugiés ont regagné leur pays et qu'il a donc besoin de l'assistance internationale pour procéder à leur réinsertion; or tel n'est pas le cas. Des travailleurs internationaux ont constaté sur place que la vaste majorité des réfugiés ne sont pas disposés à regagner leur pays avant que leur sécurité et leurs droits de l'homme fondamentaux ne soient garantis.

309. Le problème des réfugiés n'est pas le seul dont souffre la Somalie à cause de la politique impérialiste de l'Ethiopie. Ces deux dernières années, l'armée éthiopienne, enhardie par l'appui des forces à sa solde, a lancé, de façon répétée, des attaques militaires terrestres et aériennes contre notre pays. Le territoire somali a été envahi, des villes ont été prises et occupées et des centaines d'innocents ont été tués, y compris récemment 36 enfants dont l'école a été détruite au cours d'une attaque aérienne barbare et cruelle sur la ville de Borama et sur un camp de réfugiés voisin, le 30 janvier dernier.

310. Même à présent, les forces éthiopiennes occupent encore deux régions du territoire somali, et une politique insidieuse de déstabilisation est activement menée dans une vaine tentative de saper la souveraineté, l'intégrité et l'indépendance nationale de mon pays. Une fois encore, nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils condamnent le régime éthiopien pour ses actes d'agression et qu'ils exigent de ce régime qu'il retire ses forces du territoire de la Somalie et mette fin à ses attaques injustifiées. En outre, je voudrais déclarer sans ambiguïté qu'il n'y aura pas de paix dans la région tant que le régime éthiopien ne retirera pas totalement et inconditionnellement ses forces du territoire somali et ne garantira pas à la population colonisée de la Somalie occidentale et de l'Erythrée son droit inaliénable à la justice et à l'autodétermination. Pour sa part, la Somalie continuera de faire tous les efforts possibles pour résoudre pacifiquement les problèmes de la région.

311. Le fait que les problèmes de l'Afrique australe sont toujours inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée représente l'un des échecs les plus graves de l'Orga-

nisation des Nations Unies. Si leurs aspects extérieurs varient parfois, le cœur de ces problèmes reste la politique raciste et coloniale de l'Afrique du Sud, qui a été une grave source de préoccupation dès les premiers jours de l'Organisation des Nations Unies.

312. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies doit demeurer ferme et isoler le régime sud-africain jusqu'à ce que celui-ci mette fin au crime d'*apartheid* et représente véritablement le peuple. Il doit reconnaître la légitimité des luttes de libération contre l'*apartheid* et l'occupation illégale de la Namibie. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la seule base valable et légale pour l'indépendance de la Namibie, et son application doit être recherchée avec vigueur à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

313. La dernière flambée dans le conflit au Moyen-Orient s'est apaisée pour le moment mais, comme partout ailleurs, si l'on ne supprime pas les causes mêmes de tels conflits, la région continuera à connaître la violence et les effusions de sang. De même, il n'y aura pas de paix juste et permanente dans la région tant qu'Israël continuera d'occuper illégalement les territoires libanais, palestinien et autres territoires arabes, tant qu'il persistera dans sa politique illégale d'annexion et de colonies de peuplement et tant que le peuple palestinien sera privé de son droit inaliénable à l'autodétermination.

314. Nous pensons que l'Assemblée générale doit continuer à appuyer les droits du peuple palestinien et exiger le retrait d'Israël du Liban et de tous les autres territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est temps, assurément, de prendre des mesures concrètes et globales pour trouver un règlement d'ensemble des problèmes du Moyen-Orient.

315. Une nouvelle initiative équilibrée s'impose d'urgence dans le cas de Chypre également, où des divergences de longue date sont en train de devenir rapidement irréconciliables.

316. J'en viens à la situation économique internationale qui est aussi importante pour la paix et le progrès que toute question politique inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. Malheureusement, le dialogue entre les pays du Nord et du Sud reste dans l'impasse. Cette situation fait obstacle à un objectif important de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le règlement, grâce à la coopération internationale, de problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle et humanitaire.

317. Tant que l'on reste dans l'impasse, les pays en développement souffrent sous le joug de forces économiques étroitement liées qui échappent à leur contrôle. La hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du fardeau de la dette, l'essor du protectionnisme, le déclin des recettes d'exportation et la diminution de l'assistance au développement frappent durement les pays en développement même les plus prospères et plongent les pays les moins développés dans la situation la plus désespérée.

318. Les effets adverses de la situation économique internationale actuelle sont surtout apparents en Afrique, continent qui comporte le plus grand nombre de pays les moins développés. Le retour généralisé, ces dernières années, de conditions catastrophiques dues

à la sécheresse et d'autres facteurs, y compris la présence de vastes populations de réfugiés, a porté des coups supplémentaires et cruels à des économies déjà affaiblies par des forces externes.

319. Le Secrétaire général a pris une initiative extrêmement opportune en appelant l'attention de la communauté internationale sur la situation économique critique de l'Afrique. Nous le félicitons de cette initiative et lui sommes reconnaissants d'avoir mis l'accent sur les besoins particuliers de l'Afrique. En fait, l'ampleur et la gravité de la crise en Afrique ne doivent pas être minimisées. Les problèmes de notre continent, humainement parlant, pourraient signifier la désintégration du tissu social et économique de nombreuses sociétés africaines. Ils pourraient signifier la faim, la malnutrition et la mort prématurée pour des millions d'êtres humains au cours des années à venir. A l'heure actuelle, l'Afrique a besoin d'une aide massive pour combattre la sécheresse et la désertification plus généralisées et dévastatrices qu'au cours des 20 dernières années où elle a coûté la vie à des milliers de personnes et provoqué le déplacement de millions d'autres. Aujourd'hui, accorder une aide alimentaire à ceux qui souffrent de la faim est une nécessité prioritaire, mais nous devons trouver des méthodes plus fondamentales. Dans bien des cas, il faut renforcer les infrastructures avant de mettre en œuvre des projets de secours et de développement.

320. Le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique' précise bien que les Etats africains sont prêts à accepter la responsabilité principale de leur développement. Nous comprenons bien la nécessité de politiques nationales intégrées et d'une coopération économique et technique plus étroite les uns avec les autres. Nous savons que l'agriculture doit venir au premier plan de notre liste de priorités afin de réaliser notre autonomie alimentaire.

321. Nous lançons un appel aux pays développés pour qu'ils comprennent que l'interdépendance du Nord et du Sud est une réalité inévitable. Alléger le fardeau de la dette, promouvoir des prix justes et stables pour les matières premières et renverser la tendance au protectionnisme, voilà les remèdes fondamentaux qui permettront de restaurer la santé des économies de l'Afrique et d'autres pays du tiers monde. Une large assistance économique internationale continue à revêtir une importance vitale pour permettre aux Etats africains de surmonter la crise actuelle et pour nous donner l'impulsion dont nous avons besoin pour reprendre d'un pied ferme le chemin de la relance économique, de la stabilité et de la véritable indépendance.

322. Aucune question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale n'est sans doute aussi urgente et essentielle que celle du désarmement et en particulier du désarmement nucléaire.

323. Si le monde survit à l'ère nucléaire, les générations futures, en étudiant notre histoire, se demanderont comment nous sommes arrivés à planifier, à construire et à nous organiser aux niveaux local, national et international tout en vivant sous la menace de systèmes rivaux d'armes nucléaires. Elles se demanderont peut-être quelles étaient les priorités d'une époque où des sommes inimaginables étaient con-

sacrées à la production et au perfectionnement d'armes capables de destruction globale alors que des millions d'êtres humains souffraient de privations et de l'indignité de la pauvreté avilissante. Les conséquences de la course aux armements nucléaires et aux armements classiques perfectionnés sont évidentes dans tous les aspects des affaires mondiales. Nous voyons leurs effets dans l'inflation mondiale, dans le fossé qui s'accroît entre les pays riches et les pays pauvres et dans les tensions régionales exacerbées par la pression de l'affrontement entre les superpuissances.

324. Nous devons nous consacrer de nouveau à la lutte sur tous les fronts — politique, humanitaire et technique — pour atteindre l'objectif du désarmement. La logique et la raison exigent la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais et en conséquence un gel de la production, des essais et du stockage des armes nucléaires. Il ne saurait y avoir de place dans une civilisation prétendument avancée pour les armes chimiques, et celles-ci devraient être totalement interdites sans plus attendre.

325. La difficulté que nous avons à contenir la quantité et la capacité destructrice des armes nucléaires existantes montre à quel point ce serait folie d'étendre la course aux armements nucléaires à l'espace. Nous espérons que les négociations sur l'interdiction des armes spatiales et toutes autres armes de destruction massive s'ouvriront rapidement. Mon gouvernement s'est toujours félicité d'initiatives telles que la création de zones dénucléarisées qui seraient une contribution précieuse au désarmement général et complet. En tant qu'Etat de l'océan Indien, par exemple, nous appuyons fermement les principes contenus dans la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [*résolution 2832 (XXVI)*].

326. Une fois de plus, nous lançons un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles fassent disparaître d'urgence la menace nucléaire et qu'elles permettent aux peuples du monde de planifier et de construire un avenir d'esérance, de sécurité et de paix.

327. Enfin, la session annuelle de l'Assemblée générale permet aux Etats Membres, grands et petits, de renouveler leur attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. De toute évidence, nous devons tous trouver la volonté politique qui nous permettra d'œuvrer à la solution des nombreux problèmes auxquels nous nous heurtons et qui sont autant de menaces pour la paix et la sécurité mondiales. Nous devons tous contribuer à la recherche de la paix et du progrès.

328. M. da LUZ (Cap-Vert)* : C'est avec plaisir qu'au nom de la délégation du Cap-Vert j'adresse mes chaleureuses félicitations à M. Lusaka pour son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Son expérience dans le domaine de la diplomatie et, en particulier, sa connaissance approfondie du système des Nations Unies et la compétence qui lui est reconnue constituent pour nous la garantie d'une direction efficace dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale et de la discussion des questions inscrites à l'ordre du jour, dont certaines sont d'une grande complexité et d'une

importance vitale pour l'harmonie de la communauté internationale et pour la survie même de l'humanité. Son élection est un motif de satisfaction particulière et de fierté pour le continent africain, et notamment pour le Cap-Vert qui entretient des liens de solidarité et de coopération fraternelle avec son pays, la Zambie. C'est donc avec joie que nous lui assurons la collaboration de notre délégation dans l'accomplissement de ses délicates fonctions.

329. Nous voudrions également exprimer à son prédécesseur, M. Jorge Illueca, toute notre appréciation et reconnaissance pour la manière digne et compétente dont il a su diriger les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale et pour le sens de l'équilibre qu'il a su imprimer à l'analyse des questions débattues par l'Assemblée au cours de son mandat.

330. Nous réitérons au Secrétaire général notre haute appréciation pour son engagement dévoué en faveur de la promotion des idéaux de l'Organisation des Nations Unies et pour le dynamisme qu'il a su insuffler à son action, ce qui a beaucoup contribué au renforcement et à l'efficacité de l'Organisation, ainsi que pour les initiatives nouvelles qu'il a prises de façon éclairée et responsable pour la promotion pacifique de solutions justes aux problèmes posés par les grandes questions de notre temps.

331. De même, l'admission du Brunéi Darussalam en tant que Membre des Nations Unies représente un nouveau pas vers la matérialisation du principe d'universalité de l'Organisation. En souhaitant la bienvenue à ce nouveau Membre, nous sommes certains que notre capacité d'analyse collective dans la recherche d'une solution pacifique aux problèmes communs sera enrichie.

332. Le Cap-Vert a suivi avec une profonde préoccupation la détérioration systématique du climat politique et l'aggravation progressive de la situation internationale. Le climat actuel des relations internationales et l'accroissement alarmant de la tension entre les grandes puissances, ces derniers temps, rendent la situation politique internationale particulièrement sensible et préoccupante. En plusieurs régions du monde, on assiste à l'emploi de la force en tant que moyen de résoudre les conflits entre Etats. Les interventions militaires et l'ingérence dans les affaires internes des Etats prolifèrent, en violation flagrante des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies. On porte atteinte aux droits des peuples de décider librement de leur système socio-économique. L'extrême gravité de cette situation, qui atteint des proportions de crise quasi généralisée, et ses conséquences sociales et politiques inévitables menacent la stabilité, le progrès et la paix dans le monde.

333. La course aux armements, particulièrement dans le domaine nucléaire, accroît de plus en plus la possibilité d'une confrontation nucléaire. En contrepartie, et partiellement en conséquence de cela, le fossé économique et social s'approfondit entre les pays en développement et les pays développés. Les énormes ressources humaines et matérielles que l'industrie de guerre consomme tous les ans pourraient contribuer de façon significative à la diminution de la faim et du sous-développement qui affectent la majorité de la population du globe si elles étaient

* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

employées au service du bien-être et du développement des peuples. Face à cette situation, inconnue depuis 1945 et qui a été jugée par certains comme une authentique anarchie, il devient chaque jour plus évident que dans le monde d'aujourd'hui il ne peut y avoir d'alternative à la politique de coexistence pacifique, de détente et de coopération entre les Etats, quels que soient leur système économique et social, leur région ou leur situation géographique.

334. Fidèle au principe de coexistence pacifique, le Cap-Vert défend la pratique du dialogue et de l'entente comme étant l'unique voie pour la solution des conflits internationaux et rejette catégoriquement et fermement les positions et les attitudes de ceux qui prétendent ériger un système de sécurité internationale bâti sur des relations de force.

335. La situation présente de crise a, pour une grande part, contribué également à l'affaiblissement et à la vulnérabilité actuelle des institutions internationales. L'idée d'un monde organisé, où il n'y aurait point de place pour la guerre, était présente dans toutes les déclarations et tous les projets qui, depuis 1941, avaient été développés et qui avaient culminé avec la Conférence de San Francisco. Les espérances et les aspirations de l'humanité, qui se fondaient sur la volonté d'éviter la catastrophe que serait une nouvelle guerre, ont conduit à l'interdiction de l'emploi de la force dans les relations internationales et ont inspiré l'idée d'un système de sécurité collective. Celui-ci à son tour présuppose l'abandon du recours individuel à la force par les Etats, dont la protection contre l'agression étrangère demeure garantie par l'Organisation des Nations Unies, grâce à son mécanisme de coercition.

336. On assiste au blocage de ce système par le recours injustifiable au droit de veto et à la bipolarisation et l'instabilité politique du monde qui en résultent. Dans la pratique, le Conseil de sécurité est devenu incapable d'assumer ses responsabilités en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales.

337. L'utilisation inefficace des mécanismes institutionnels a encouragé les critiques croissantes dirigées dernièrement contre l'Organisation des Nations Unies, où l'on stigmatise son incapacité, souvent même sa paralysie, dans la solution des grands problèmes que la communauté internationale affronte. Si, d'un côté, quelques-unes de ces critiques, lorsqu'elles sont émises par certains secteurs, prétendent dénigrer le rôle des Nations Unies et justifier des activités contraires à leurs fins, d'autres critiques, par ailleurs, expriment légitimement les préoccupations et les questions d'une grande partie de la communauté internationale quant à la bonne marche et à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de développement, de coopération, de paix et de sécurité internationales.

338. Ces critiques reflètent bien la difficulté et la complexité de la situation actuelle et démontrent que, malgré sa difficulté et sa morosité, le processus d'adaptation de l'Organisation des Nations Unies aux circonstances et aux exigences nouvelles préoccupe tous ceux qui voient en elle l'instrument privilégié, sinon exclusif, pour l'instauration d'un dialogue politique permanent qui préserve et renforce la paix et la sécurité à l'échelon planétaire.

339. En effet, malgré les difficultés et les obstacles auxquels elle se heurte, l'Organisation des Nations Unies a prouvé qu'elle était un instrument utile dont disposait la communauté internationale dans la poursuite des objectifs collectifs qui sont les siens et c'est grâce à elle que, pour la première fois dans l'histoire, les petits pays, à leur tour, ont leur mot à dire sur le cours des grandes questions mondiales.

340. Au moment où la communauté internationale se prépare à commémorer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous pensons que l'occasion pourrait être propice à une analyse approfondie du système des institutions internationales. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies constitue l'instrument le plus précieux dans la création d'un climat de paix et de coopération entre les peuples. Son rôle, dans ce domaine, et malgré les obstacles, a été inestimable comme cela est mentionné dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation [A/39/1]. En effet, les résultats obtenus jusqu'à présent montrent que l'Organisation des Nations Unies est devenue, dans le monde troublé d'aujourd'hui, un instrument irremplaçable du dialogue portant sur la sauvegarde et le renforcement de la paix mondiale.

341. C'est pourquoi nous voyons avec préoccupation la tendance actuelle à abandonner l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument principal dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux, car il ne fait aucun doute que l'Organisation constitue le cadre approprié pour la concertation et l'harmonisation des intérêts de tous, si nous acceptons les conséquences de notre interdépendance. Pour nous, le monde sans l'Organisation des Nations Unies représenterait un recul de l'éthique et de la légalité internationales et autoriserait la volonté du plus fort à s'ériger en loi.

342. La survie de l'humanité et l'intensité des relations internationales à l'heure actuelle nous imposent à tous, sans exception, l'obligation de tout faire pour renforcer notre engagement à l'égard du système des Nations Unies. Le bon sens et la nécessité de préserver la paix dans le monde exigent, en effet, de tous les pays et de la communauté internationale en général la défense opiniâtre du système des Nations Unies.

343. La fragilité des relations internationales dans la présente conjoncture a des répercussions sur le continent africain et exacerbe les conflits, dont la solution doit être trouvée dans le cadre régional sans ingérence extérieure. Faisant partie intégrante de cette région du monde, le Cap-Vert a déployé des efforts, aux côtés d'autres pays africains, pour promouvoir des solutions négociées à ces conflits et pour sauvegarder notre unité régionale.

344. La situation dans la partie australe du continent demeure particulièrement précaire. En ce qui concerne la Namibie, l'Afrique du Sud continue à défier la communauté internationale et les décisions des Nations Unies relatives à l'indépendance du territoire.

345. La République du Cap-Vert, mue par son désir constant d'offrir sa contribution à la recherche de solutions politiques négociées aux conflits internationaux, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour aider les parties intéressées à trouver une voie juste et pacifique susceptible de mener à l'indépendance du

territoire namibien sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. C'est dans ce cadre et dans cet esprit que doivent être appréhendés les efforts que le Cap-Vert a déployés en vue de faciliter le dialogue entre l'Afrique du Sud et la SWAPO.

346. La récente évolution de la situation en Afrique australe ne serait pas analysée correctement si nous ne tenions compte de l'impasse où se trouve le processus de l'indépendance de la Namibie ni de l'entreprise de déstabilisation que doivent affronter les pays de la région et qui comporte de sérieux risques pour leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

347. Cette évolution ne saurait également être dissociée des souhaits sincères de paix et de développement formés par les peuples et les gouvernements des pays de première ligne, ainsi que de leurs besoins économiques urgents et ne souffrant aucun délai. Elle reflète en outre le sens aigu des responsabilités qui anime ces peuples et ces gouvernements.

348. Nous réitérons notre condamnation du système de l'*apartheid*, dont l'abjection répugne à la conscience et à la dignité humaines. Le déni de ses droits, sur une base raciale, qui est le lot de la majorité de la population, ne peut qu'accroître chaque jour une violence semblable à celle qui a endeuillé récemment le peuple martyr sud-africain.

349. Nous pensons que toute mesure qui ne viserait pas à l'abolition de l'*apartheid* et à la création des conditions institutionnelles garantissant l'égalité de droit et de chances à tout citoyen sud-africain, indépendamment de sa race, devrait être rejetée par l'ensemble de la communauté internationale.

350. La décolonisation figure dans les annales de l'histoire comme étant une des contributions les plus valables de l'Organisation des Nations Unies à la construction d'un monde de liberté et de justice. L'histoire, cependant, enregistre également, dans plusieurs régions du monde, des atteintes au droit et à l'autodétermination des peuples soumis jusqu'à présent à la domination étrangère.

351. Nous voudrions exprimer notre préoccupation face à la situation qui règne dans d'autres parties de notre continent, du fait surtout de leurs répercussions sur la solidarité régionale.

352. En ce qui concerne la situation au Sahara occidental, l'esprit de consensus qui a prévalu au cours de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui a eu lieu à Addis-Abeba en juin 1983, doit être préservé en tant qu'unique voie pour parvenir à une solution juste. Le Cap-Vert renouvelle son appel aux deux parties au conflit, le Maroc et le Front POLISARIO⁶, afin que le plus rapidement possible ils coopèrent dans la recherche de cette solution, sur la base du respect du principe de l'autodétermination du peuple sahraoui.

353. En ce qui concerne le Tchad, nous conservons le ferme espoir que la nécessité urgente de paix pour le peuple martyrisé de ce pays l'emportera sur les influences extérieures et les dissensions internes quelles que soient leurs origines ou motivations. Le Cap-Vert encourage tous les efforts en cours dans le contexte africain pour rechercher une entente entre les différentes parties tchadiennes.

354. Le Moyen-Orient demeure l'un des foyers de tension les plus dangereux dans le monde du fait de la persistance de la politique belliciste et expansionniste du Gouvernement d'Israël. Le Cap-Vert réaffirme sa conviction que la paix ne saurait être trouvée dans cette région, si l'on ne tient pas dûment compte des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et si Israël ne se retire pas de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

355. Au Liban, malgré les derniers événements, il n'a pas encore été possible de mettre fin à la situation d'instabilité et de violence qui prévaut dans le pays. Nous souhaitons que le peuple libanais réussisse à la surmonter et retrouve une vie normale.

356. Une guerre entre peuples frères persiste entre l'Iran et l'Iraq, dont les lourdes conséquences se traduisent par la perte de milliers de vies humaines et la destruction de biens matériels si durement acquis par les peuples de ces pays. Malheureusement, les efforts persistants de médiation que la guerre entre ces pays a suscités n'ont toujours pas abouti à des résultats tangibles. On assiste, en revanche, à une tendance à l'internationalisation du conflit du fait de sa localisation dans une région névralgique du monde.

357. La situation récente en Amérique centrale est inquiétante. C'est pourquoi nous appuyons les efforts que mène le Groupe de Contadora en vue de créer les conditions permettant aux peuples de la région de trouver les meilleures méthodes susceptibles de rétablir la paix et de favoriser le développement économique et social.

358. En ce qui concerne la Corée, nous sommes d'avis que la substitution d'un accord de paix à l'accord d'armistice ouvrirait la voie à une solution négociée entre les parties concernées en vue de la réunification pacifique du territoire et de l'unité nationale du peuple coréen.

359. La situation au Timor oriental est l'exemple typique d'un peuple privé de liberté. Ce territoire continue d'être occupé par l'Indonésie, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. L'occupation du territoire, qui fait obstacle au libre exercice du droit à l'autodétermination du peuple maubère, appelle la condamnation de toute la communauté internationale. Beaucoup d'entre nous, ici, ont subi dans le passé la situation que connaît le peuple frère du Timor oriental. Les règles les plus élémentaires de justice nous imposent à tous le devoir moral de coopérer à la création des conditions nécessaires au libre exercice du droit à l'autodétermination sur ce territoire. Nous voudrions réaffirmer notre ferme soutien à la cause du peuple maubère et à son avant-garde, le FRETILIN⁸ qui, au prix d'énormes sacrifices, a su maintenir une position ferme et courageuse face aux forces d'occupation. Nous aimerions également exprimer toute notre appréciation au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié par la résolution 37/30 de l'Assemblée générale. Nous gardons l'espoir que dans les démarches qu'il compte effectuer auprès des parties concernées, notamment auprès du Portugal, auquel incombent des responsabilités spéciales vis-à-vis du peuple maubère et de la communauté internationale, le Secrétaire général saura trouver rapidement les moyens susceptibles de rétablir la justice et le droit réprimés par l'invasion et

l'occupation du territoire du Timor oriental par l'Indonésie.

360. La situation économique internationale actuelle est due aux déséquilibres d'ordre structurel dont les répercussions néfastes affectent l'économie des pays en voie de développement, particulièrement les pays les moins avancés. Cette situation s'est traduite par un ensemble de manifestations négatives en entravant la croissance et le développement économique de tous les pays et en augmentant la vulnérabilité des pays en développement.

361. Ce tableau décourageant, auquel l'impasse généralisée qui caractérise le dialogue Nord-Sud n'est point étrangère, constitue la dure réalité qui confronte les pays en voie de développement. Les efforts faits par ces pays pour établir des relations économiques plus justes et construire un monde véritablement interdépendant n'ont malheureusement pas trouvé d'écho dans l'attitude de certains pays industrialisés, qui n'ont pas su manifester la volonté politique voulue.

362. La manifestation la plus récente de cette absence de souplesse politique est apparue lors des négociations, dans le courant de cette année, au Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et au cours des activités déployées dernièrement dans le cadre du processus pour le lancement des négociations globales.

363. Le Groupe des 77, sur la base de la proposition de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983, guidé par un esprit de coopération et désireux de contribuer à la création de conditions favorables au lancement de ces négociations, a proposé une approche en deux phases. Nous regrettons profondément que, malgré cette nouvelle démonstration de bonne volonté et de souplesse des pays en voie de développement, aucun progrès n'ait été enregistré au cours de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

364. Nous faisons confiance cependant à la sensibilité de nos partenaires du Nord afin que nous puissions travailler ensemble dans ce difficile mais indispensable processus de négociations dans lequel s'inscrit le dialogue Nord-Sud. Nous avons tous besoin de trouver une solution commune aux problèmes communs qui nous affectent tous.

365. En tant que représentant d'un pays en développement, je ne saurais manquer de manifester ma préoccupation en ce qui concerne le faible niveau de croissance des économies du tiers monde. Le déséquilibre entre la réalité économique du monde en développement et les objectifs définis dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 35/56, annexe*] est un défi à notre capacité collective de résoudre les problèmes économiques qui frappent une grande partie de la population mondiale.

366. L'Afrique est le continent qui subit le plus dramatiquement les effets de la crise prolongée qui affecte le monde. Enfoncée dans les contradictions internes propres aux phases de mutation accélérée, traversant une phase de lancement des bases d'une économie qui correspond aux réalités et aux objectifs nationaux et satisfait les aspirations de ses peu-

ples, il n'est pas étonnant que la crise s'y fasse sentir avec une intensité particulière.

367. Nous sommes profondément préoccupés par les propositions alarmantes atteintes par la détérioration économique et sociale dans la région africaine. Il devient urgent de rechercher des solutions pour remédier à cette situation. Bien que la responsabilité principale dans la solution de celle-ci revienne aux pays africains eux-mêmes qui la subissent, car nous sommes conscients que la concrétisation des objectifs nationaux de développement économique est une tâche qui incombe en premier lieu à nos pays, nous pensons que, tenant compte de l'effort collectif exigé dans la recherche d'une solution globale aux problèmes les plus aigus des pays sous-développés, la communauté internationale dans son ensemble doit leur accorder l'appui nécessaire afin qu'ils puissent, dans le cadre de leurs plans de développement et de leurs priorités, dépasser la phase critique.

368. La situation d'urgence, particulièrement sur le plan alimentaire, requiert une action concertée de la part de la communauté internationale. L'initiative du Secrétaire général et l'appel lancé par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour alerter l'opinion mondiale sur la situation alimentaire critique en Afrique constituent des mesures louables et méritent une réponse internationale adéquate.

369. La profonde crise économique dans laquelle se trouve plongé le continent africain requiert des actions fermes, cohérentes et immédiates aux niveaux national et régional ainsi qu'au niveau international pour trouver des solutions intégrées aux problèmes urgents et à ceux du développement.

370. Il ne fait aucun doute que plusieurs des facteurs qui engendrent la difficile situation africaine actuelle doivent être recherchés en Afrique même. Mais il n'est pas moins certain que la situation internationale y a un impact profondément négatif. Ainsi, nous assistons sur notre continent à une tentative d'imposer des intérêts stratégiques de pays ou de groupes de pays afin de perpétuer des relations de domination incompatibles avec les intérêts des pays africains.

371. Convaincus que la situation actuelle menace la paix et entrave le développement économique et social, nous pensons que l'Afrique doit gagner des forces pour surmonter la crise, moyennant un effort collectif pour faire de la coopération et du dialogue des instruments essentiels dans les relations entre les Etats. Mais, pour que cet effort soit fructueux, il faut qu'il soit avant tout investi dans la réduction des déséquilibres et des distorsions internes affectant le système économique et social de chaque pays africain.

372. L'an dernier, à la trente-huitième session [*7^e séance*], le Président de la République du Cap-Vert, M. Aristides Pereira, en sa qualité de président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, a lancé un appel à la communauté internationale afin que celle-ci augmente sa collaboration avec les pays membres de cette organisation régionale dans l'exécution de ses programmes de développement et de lutte contre la désertification. Au cours de son intervention, le Président du Cap-Vert s'était attaché à démontrer, face à l'étendue des conséquences de la sécheresse et l'extension d'année en année du phénomène de désertification, les graves

dangers qui menaçaient dans leur survie non seulement les populations de la zone sahélienne mais encore, et de plus en plus, celles des zones périphériques qui, jusque-là, n'avaient pas connu semblables fléaux.

373. Au-delà de la prise de conscience et des interventions limitées ou ponctuelles, la communauté internationale doit se doter des moyens nécessaires pour agir efficacement et solidairement et aider les peuples et pays touchés à faire face à ces calamités, et prémunir d'autres zones contre les effets de celles-ci, en dégagant des solutions globales, simultanées et permanentes.

374. Dans ce contexte il s'avère nécessaire, pour les Etats concernés, de définir des politiques de développement cohérentes, de trouver les formules adéquates à une participation plus active des populations, d'adapter les structures aux nécessités du développement et d'entreprendre des actions importantes dans les domaines de la formation et de la recherche. Ces mesures s'imposent comme autant de facteurs décisifs en vue de diminuer le déficit alimentaire qui va en s'accroissant et favoriser la production agricole, laquelle se présente désormais comme une priorité pour les gouvernements sahéliens.

375. Plusieurs actions ont été déclenchées dans le but de diminuer les effets de la sécheresse et de la désertification. Des ressources ont continué d'être mobilisées par l'entremise du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et du Club du Sahel. Des efforts considérables sont déployés aussi bien au niveau national que régional ou international. Récemment, une attention plus soutenue a été consacrée à la question de la lutte contre la sécheresse et la désertification au cours des travaux de réunions internationales organisées sur l'initiative de la FAO. D'autre part, des stratégies alimentaires cohérentes ainsi que des plans de développement intégrés sont progressivement mis en œuvre.

376. Le Comité inter-Etats, l'Institut du Sahel, le Centre Agrymeht et d'autres organismes régionaux constituent, en ce sens, d'utiles instruments de coordination, d'appui et de réflexion appelés à jouer de plus en plus un rôle important dans le développement régional intégré et dans la création des conditions nécessaires pour l'autosuffisance alimentaire et le rétablissement des équilibres écologiques dans le Sahel.

377. Nous croyons fermement que c'est par une volonté et une solidarité communes, tant au niveau local que régional et international, que nous réussirons à rompre le cercle de la désertification et de la sécheresse et à inverser favorablement le processus actuel.

378. Au Cap-Vert, depuis l'indépendance, nous nous sommes efforcés de mener en ce domaine une politique en harmonie avec les données concrètes de notre réalité. Pour affronter une sécheresse désormais endémique, nos efforts ont porté non seulement sur la préservation du sol et une politique systématique de reboisement, mais également sur la valorisation des ressources humaines. La participation populaire à la lutte contre l'érosion et au reboisement assume dans notre pays une dimension désormais satisfaisante malgré les difficultés créées par la persistance de la sécheresse.

379. Dans cet effort énorme pour vaincre les grandes difficultés imposées par une nature hostile, l'aide internationale a constitué une composante fondamentale et indispensable. Nous sommes sûrs que cet effort recevra encore le soutien généreux de la solidarité internationale.

380. Le monde d'aujourd'hui est un monde de paradoxes criants. L'un de ceux-ci est la persistance de la faim et du sous-développement alors que la production mondiale est capable de satisfaire les besoins de la population de la Terre.

381. La survie de l'humanité exige un monde solidaire et pacifique dans lequel l'homme serait le centre des grandes décisions politiques et le bénéficiaire du progrès moral et matériel auquel nous aspirons tous. La création de ce monde nécessite la participation active de tous.

382. LE PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

383. M. ARIAS STELLA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Pérou fait sien l'appel à l'entente et à l'unité dans les relations internationales que vient de lancer le Ministre des affaires étrangères de l'Equateur.

384. Il est très difficile de trouver deux pays aussi proches que l'Equateur et le Pérou. Nous avons les mêmes origines ethniques, les mêmes expériences historiques et culturelles, la même vision du monde et une conception identique de l'homme. Notre souhait est que tout cela facilite de jour en jour un plus grand rapprochement ainsi que le dialogue et la coopération indispensables étant donné nos intérêts communs et notre destin solidaire.

385. Le Pérou pense, comme l'Equateur, que dans le Groupe andin on a investi non seulement une idée mais aussi un espoir concret pour le destin de nos pays. Le Pérou pense que les initiatives parallèles de la Commission permanente du Pacifique Sud et du Pacte de l'Amazone qui représentent un effort énorme d'imagination et de travail sont déjà des moyens irréversibles dans notre région pour surmonter les problèmes internationaux. C'est pour cette raison que ma délégation affirme une fois de plus que tout doute ou désaccord qui pourraient compromettre cette tendance de rapprochement historique entre le Pérou et l'Equateur doivent être réglés dans le cadre juridique approprié.

386. M. TERÁN TERÁN (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation de l'Equateur se félicite de l'intervention du représentant du Pérou. En effet, cette intervention est la preuve d'une volonté de bonne entente entre les deux pays. L'Equateur affirme bien sûr que les différences qui existent *de facto* et *de jure* entre les deux Etats doivent être résolues par des voies pacifiques et d'entente mutuelle.

La séance est levée à 20 h 5.

NOTES

¹ Les délégations du Burkina Faso, du Guatemala, de la Guinée équatoriale, de la Jamaïque, du Libéria, du Panama, du Qatar, de la

République dominicaine et du Samoa ont informé ultérieurement le Secrétariat qu'elles avaient eu l'intention de voter pour le projet de résolution.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, 2551^e séance.*

³ Voir A/38/343, annexe.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982, document S/15510, annexe.*

⁵ *Etude sur l'économie mondiale 1984 : tendances et politiques économiques actuelles dans le monde* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.C.1).

⁶ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

⁷ A/S-11/14, annexe I.

⁸ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.